



Bulletin Officiel

N°6620 Lundi 06 juin 2022

www.cmf.tn27^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
DES NORMES IFRS

3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

CARTHAGE CEMENT AGO

4

CARTHAGE CEMENT AGE

5

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

CARTHAGE CEMENT AGO

6

CARTHAGE CEMENT AGE

9

COMMUNIQUE DE PRESSE

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

11

ANNEXE I

INFORMATIONS POST AGO

- SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 25/04/2022)

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN -CNT-
- CARTHAGE CEMENT
- ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD-AMI
- FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN -CNT-

ANNEXE IV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

- SICAV L'EPARGNANT

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE
LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

Conformément à l'article 26 - 4^{ème} paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra **le 24 Juin 2022 à 10H00** à l'Institut Arabe Des Chefs d'Entreprises **IACE** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes, relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ;
7. Affectation du résultat ;
8. Quitus aux administrateurs ;
9. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.
10. Fixation du montant de la rémunération des membres des Comités d'Audit, Stratégique et de Rémunération au titre de l'exercice 2021 ;
11. Nomination d'un administrateur représentant de l'Etat ;
12. Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
13. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le **24 Juin 2022 à 13 h 00**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise **IACE** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale Extraordinaire ;
2. Maintien de l'activité de la société en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales ;
3. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2022 - AS - 0807

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La société Carthage Cement publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 Juin 2022.

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à

2^{ème} RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2021 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à

3^{ème} RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à

4^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir un bénéfice de **31 509 188 DT**

Cette résolution a été adoptée à

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

Résultats reportés antérieurs	-62 917 207
Amortissements différés	-285 768 020
Pertes non reportables	-12 977 853
Résultat de l'exercice 2021	31 509 188
Résultat à affecter (bénéfice)	31 509 188
Résultats reportés	-31 408 019
Amortissements différés	-285 768 020
Pertes non reportables	-12 977 853
Total affecté	-330 153 892

Cette résolution a été adoptée à

6^{ème} RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution a été adoptée à

7^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2021 à 2000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT

8^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres des comité d'audit, stratégique et de rémunération au titre de l'exercice 2021

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres des comité d'audit, stratégique et de rémunération au titre de l'exercice 2021 à 1000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8000 DT nets par administrateur.

Cette résolution a été adoptée à

9^{ème} RESOLUTION : Nomination d'un administrateur

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat de l'ETAT TUNISIEN, est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

Cette résolution a été adoptée à

10^{ème} RESOLUTION : Nomination de commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat du commissaire au compte M.T.B.F PWC TUNISIE est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

Cette résolution a été adoptée à

11^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La société Carthage Cement publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 24 Juin 2022.

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale Extraordinaire.

Les actionnaires présents ou représentés réunissant ... % du capital social, ratifient les modes et les délais de convocation de la présente assemblée générale extraordinaire, et déclarent dégager à cet effet le conseil d'administration de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

2^{ème} RESOLUTION : Maintien de l'activité de la Société en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir constaté qu'au vu des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuvés par l'assemblée générale du 24 Juin 2022, les fonds propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, de poursuivre l'activité de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

3^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

L'assemblée générale extraordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la Société ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Caisse des Dépôts et Consignations

07, Rue Abou Hamed El Ghazali, Jardins du Japon, Montplaisir, 1073 Tunis

Dans le cadre de son intervention sur le marché secondaire, la Caisse des Dépôts et Consignations « C.D.C » s'engage à racheter les obligations de la 2^{ème} tranche de l'Emprunt National 2022 - Catégorie A, qui seront souscrites par les petits porteurs et proposées à la vente.

L'intervention de la CDC se fera après une année de cotation, le prix sera calculé en fonction de la Courbe des Taux affichés et avec un montant de 5000 dinars par séance.

2022 - AS - 0810

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	213,173	213,258
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	146,588	146,658
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	121,950	122,003
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	131,774	131,837
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	127,374	127,422
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	127,623	127,687
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	122,394	122,443
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,346	49,365
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,632	35,646
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	118,444	121,217	121,269
11 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	104,652	106,989	107,034
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
12 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,871	18,879
13 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,700	131,718
14 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,233	1,233
15 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	127,767	127,813
16 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,445	12,449
17 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	180,287	180,372
18 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,320	12,324
19 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	102,535	102,581
20 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	104,811	104,864
21 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,688	14,696
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
22 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,996	1,999
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
23 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,971	66,991
24 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	138,226	138,177
25 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	103,937	103,752
26 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	113,824	113,877
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
27 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	141,707	141,461
28 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	541,041	540,474
29 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	137,374	137,126
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	182,837	183,219
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	99,097	98,774
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	133,444	133,466
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	160,491	159,561
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	142,824	142,342
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,544	22,486
36 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	96,061	96,065
37 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,007	1,007
38 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,009	1,009
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
39 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 242,121	2 287,843	2 289,853
40 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	135,431	135,985
41 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	217,465	217,890
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,947	2,956
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,666	2,675
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	62,537	61,996
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,372	1,373
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,223	1,225
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,203	1,207
48 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	105,394	105,148
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1 187,879	1 146,469	1 146,951
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,914	12,927
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,441	10,419
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,698	12,682
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
54 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	87,990	87,789
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
55 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,251	1,255

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	107,675	107,709	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,621	98,967	99,007	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	107,869	104,900	104,942	
59 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,079	102,277	102,322	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,086	103,582	103,635	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	109,883	107,178	107,227	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	103,508	103,555	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	100,822	100,863	
64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	100,863	100,865	
65 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	104,402	104,445	
66 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	105,856	105,906	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	106,026	104,040	104,075	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	103,121	103,156	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	102,814	102,859	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	101,291	101,337	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	105,492	105,524	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	101,757	101,803	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	102,939	100,419	100,453	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	107,582	105,492	105,525	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	101,024	101,058	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	107,811	107,845	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,205	103,227	103,269	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	106,997	107,034	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,053	107,406	107,506	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	60,937	61,212	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	98,771	98,837	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,477	17,456	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	286,163	285,701	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 272,799	2 180,014	2 173,922	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,374	69,469	69,469	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	55,106	55,123	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	107,650	107,673	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,302	11,312	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	14,835	14,848	
90 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	15,964	15,786	15,733	
91 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,003	13,848	13,802	
92 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	8,971	8,970	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	102,680	102,768	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	84,122	84,270	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	88,607	88,816	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	101,183	101,988	102,105	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	92,070	91,818	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,144	10,096	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,684	95,300	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	153,044	143,015	142,794	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	103,493	102,185	99,619	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	118,376	118,578	118,499	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	119,753	121,713	121,863	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	186,219	181,688	180,800	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	172,970	168,779	168,280	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	163,888	163,659	
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	22,411	22,087	22,111	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	140,060	140,352	
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	157,386	157,985	
110 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	23/05/22	158,585	5 414,197	5 032,102	5 015,061	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	89,960	92,550	90,175	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 559,325	4 460,767	4 455,511	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,170	10,137	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	168,487	164,689	164,784	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	10 967,515	10 703,010	10 695,363	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10 053,839	10 069,674	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	121,594	121,600	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »

Siège social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 Mai 2022, la société SIAME publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2021.
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- La liste des membres du conseil d'administration.

I. Résolutions Adoptées :

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2021, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2021 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés, présente un solde de 5 814 518.214 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2021 s'élevant à 3 612 054.045 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	3 612 054.045
Résultats reportés	5 814 518.214
Total	9 426 572.259
Réserve légale 5%	-140 400,000
Réserve spéciale de réinvestissement	-100 000,000
Solde	9 186 172.259
Dividendes à distribuer (0,180 Dinar/action) à prélever sur le Report à Nouveau <i>(soumis à la retenue à la source au taux en vigueur).</i>	-2 779 920.000
Report à nouveau	6 406 252.259

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,180 Dinar par action, soit un montant total de 2 779 920,000 Dinars, à prélever sur les résultats reportés et qui sera soumis à la retenue à la source.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du 27/07/2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME, relatif à l'exercice clos le 31/12/2021, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve dans son intégralité ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Sixième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les états financiers consolidés de la société, arrêtés au 31/12/2021 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société, quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'allouer aux Administrateurs, un montant forfaitaire net de Sept Mille Dinars (7 000 Dinars) par administrateur, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Neuvième résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler la mission de la société BDO, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie et titulaire de l'identifiant unique N° 024259F, représentée par Monsieur Khaled MNIF, pour les exercices 2022, 2023 et 2024

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, confie autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrites par la législation en vigueur, concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

II-Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2021 :

BILAN Après Affectation des Capitaux Propres
(Exprimé en Dinars)

	Exercice Clos le		Notes	Exercice Clos le	
	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS					
<u>Actifs non Courants</u>					
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	6 844 561	6 275 838			
- Amortissements	- 2 255 294	- 1 868 653			
	4 589 267	4 407 185			
Immobilisations corporelles	28 798 089	27 973 186			
- Amortissements	- 23 922 393	- 23 063 473			
	4 875 696	4 909 713			
Immobilisations financières	7 882 377	7 786 155			
- Provision	- 1 006 924	- 1 156 926			
	6 875 453	6 629 229			
Autres actifs non courants	29 510	71 657			
Total des actifs non courants	16 369 925	16 017 784			
<u>Actifs Courants</u>					
Stocks	15 964 229	12 415 316			
- Provision	- 1 285 252	- 1 242 901			
	14 678 977	11 172 415			
Clients et comptes rattachés	12 852 007	15 219 714			
- Provision	- 2 895 547	- 2 734 273			
	9 956 461	12 485 441			
Autres actifs courants	4 279 622	3 458 989			
- Provision	- 546 949	- 546 949			
	3 732 673	2 912 040			
Placement et autres actifs financiers	2 118	6 119			
Liquidités et équivalents de liquidités	2 923 356	4 012 810			
	2 925 475	4 018 929			
Total des actifs courants	31 293 585	30 588 825			
Total des actifs	47 663 510	46 606 609			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS					
<u>Capitaux propres</u>					
Capital social	15 444 000	14 040 000			
Réserves	5 142 403	6 306 004			
Autres capitaux propres	359 239	427 691			
Résultats reportés	6 406 252	5 814 518			
Total des capitaux propres	27 351 894	26 588 213			
<u>Passifs</u>					
<u>Passifs non courants</u>					
Crédit à moyen et long terme	2 437 898	372 012			
Total des passifs non courants	2 437 898	372 012			
<u>Passifs courants</u>					
Fournisseurs et comptes rattachés	8 243 478	7 898 402			
Autres passifs courants	5 173 050	4 382 186			
Concours bancaires et autres passifs financiers	4 457 189	7 365 796			
Total des passifs courants	17 873 717	19 646 384			
Total des passifs	20 311 616	20 018 396			
Total des capitaux propres et passifs	47 663 510	46 606 609			

III - Etat des variations des capitaux propres après affectation du résultat :

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves spéciales de réévaluation	Autres compléments d'apports	Prime d'émission	Fve spéciale de réinvest.	Réserve Fonds Social	Réserve Fonds perdus	Subv. d'invest.	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2021 avant affectation	15 444 000	1 404 000	300 000	0	21 541	0	3 176 461	353 426	5 814	0	5 814 518	3 612 054	30 131 814
Affectation du résultat 2021													
CF : AGO 2021 du 25/05/2022													
* Augmentation de Capital													0
* Réserve de réinvestissement							100 000					-100 000	0
* Réserves légales		140 400										-140 400	0
* Dividendes à distribuer											-2 779 920		-2 779 920
* Résultat reporté											3 371 654	-3 371 654	0
Capitaux propres au 31/12/2021 après affectation	15 444 000	1 544 400	300 000	0	21 541	0	3 276 461	353 426	5 814	0	6 406 252	0	27 351 894

IV – Liste des membres du conseil d'administration :

Membres du conseil d'administration	Expiration mandat	Qualité	principales activités professionnelles	Gérances et d'autres mandats dans d'autres conseils d'administration
Mr. Mongi JELASSI	AGO/ Ex 2023	Administrateur	DG de la SIAME	- Gérant de la société ELECTRICA - Président de Conseil de la société TOUTALU - Président de Conseil de la société "I@T"
Mme. Ines BEN AYED	AGO/ Ex 2023	Administratrice	GERANTE ITC	- Directrice générale Adjointe de la société INTERMETAL
Mr. Mohamed SAIDANE	AGO/ Ex 2023	Administrateur	GERANT PROSID	- Gérant de la société MALEK DEVELOPPEMENT AGRICOLE - Membre du conseil d'administration de la société INTERMETAL - Membre du conseil d'administration de la société INTERCHAUX - Membre du conseil d'administration de la société TSI - Membre du conseil d'administration de la société SECOMET - Membre du conseil d'administration de la société TOUTALU - Membre du conseil d'administration de la société "I@T"
Mr. Khaled ABDELKEFI	AGO/ Ex 2023	Administrateur	GERANT SOTIC	- Gérant de la société SAMFI
Sté COTUNAL représentée par Mr. Mongi JELASSI	AGO/ Ex 2023	Administrateur		RIEN
Sté SOTIC représentée par Mr. Khaled ABDELKEFI	AGO/ Ex 2023	Administrateur		RIEN
Sté INTERMETAL représentée par Mr. Hédi BEN AYED	AGO/ Ex 2023	Administrateur		- Membre du conseil d'administration de la société INTERCHAUX
Sté PROSID représentée par Mr. Mohamed SAIDANE	AGO/ Ex 2023	Administrateur		- Membre du conseil d'administration de la société INTERMETAL - Membre du conseil d'administration de la société INTERCHAUX
Mr. Fakher CHEIKHROUHOU Administrateur Indépendant	AGO/ Ex 2023	Administrateur		- Membre du conseil d'administration de la société "I@T"
Mr. Ahmed KALLEL Administrateur Indépendant	AGO/ Ex 2023	Administrateur		
Mr. Hamadi HENTATI Administrateur représentant les petits porteurs	AGO/ Ex 2023	Administrateur		

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-» et l'ouverture au public du fonds d'amorçage « HEALTH TECH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
65.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
66.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
67.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
68.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609

97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Comptoir National Tunisien « CNT »

Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Le Comptoir National Tunisien - CNT - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 juin 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Raouf GHORBEL.

BILAN ARRETE AU 31/12/2021*(Exprimé en dinars)*

ACTIFS	NOTE	31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>			
Immobilisations Incorporelles	<u>1</u>	226 176,996	173 801,846
Amort Immob Incorporelles	<u>A1</u>	-164 374,267	-148 325,871
TOTAL NET		<u>61 802,729</u>	<u>25 475,975</u>
Immobilisations Corporelles	<u>2</u>	17 483 161,399	15 820 175,261
Amort Immob Corporelles	<u>A1</u>	-9 912 540,530	-9 250 438,609
TOTAL NET		<u>7 570 620,869</u>	<u>6 569 736,652</u>
Immobilisations Financières	<u>3</u>	5 701 790,878	5 671 373,610
Prov / Immob Financières		-6 700,000	-6 700,000
TOTAL NET		<u>5 695 090,878</u>	<u>5 664 673,610</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>		<u>13 327 514,476</u>	<u>12 259 886,237</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>13 327 514,476</u>	<u>12 259 886,237</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	<u>4</u>	21 045 417,154	20 967 421,539
TOTAL NET		21 045 417,154	20 967 421,539
Clients et Comptes rattachés	<u>5</u>	5 708 777,584	4 528 820,568
Prov / Clients	<u>A2</u>	-4 085 414,080	-3 827 881,078
TOTAL NET		<u>1 623 363,504</u>	<u>700 939,490</u>
Autres Actifs Courants	<u>6</u>	8 697 805,478	4 702 264,156
Prov / Autres Actifs Courants		0,000	-1 082,158
TOTAL NET		<u>8 697 805,478</u>	<u>4 701 181,998</u>
Placement et Autres			
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<u>7</u>	1 856 670,209	2 890 799,318
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>33 223 256,345</u>	<u>29 260 342,345</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>46 550 770,821</u>	<u>41 520 228,582</u>

BILAN ARRETE AU 31/12/2021*(Exprimé en dinars)*

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTE</u>	31/12/2021	31/12/2020
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>8</u>		
Capital Social		1 440 000,000	1 440 000,000
Réserves		11 168 000,000	11 744 000,000
Autres Capitaux Propres		176 615,474	176 615,474
Résultats Reportés		4 030 592,377	5 680 788,387
Compte spécial d'investissement		1 892 160,000	1 892 160,000
<u>CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>		<u>18 707 367,851</u>	<u>20 933 563,861</u>
<u>DE L'EXERCICE</u>			
<u>RESULTAT NET DE L' EXERCICE</u>		4 517 505,988	-1 650 196,010
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT</u>			
<u>AFFECTATION</u>		<u>23 224 873,839</u>	<u>19 283 367,851</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANT</u>			
Emprunts	<u>9</u>	5 020 382,071	1 074 797,934
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>5 020 382,071</u>	<u>1 074 797,934</u>
<u>PASSIFS COURANT</u>			
Fournisseurs et Comptes rattachés	<u>10</u>	3 133 602,843	3 715 574,145
Autres Passifs Courants	<u>11</u>	1 130 986,063	913 389,765
Clients et comptes rattachés		3 289 401,979	932 457,757
Concours Banc.et Autres Passifs	<u>12</u>	10 751 524,026	15 600 641,130
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>18 305 514,911</u>	<u>21 162 062,797</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>23 325 896,982</u>	<u>22 236 860,731</u>
<u>TOTAL DES CAPT.PROP. ET DES PASSIFS</u>		<u>46 550 770,821</u>	<u>41 520 228,582</u>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2021			
	NOTE	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
REVENUS			
Ventes		57 432 192,038	35 072 641,559
Autres Produits d'exploitation	<u>20</u>	53 291,046	77 443,202
Production Immobilisée		55 642,575	7 213,635
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>13</u>	57 541 125,659	35 157 298,396
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de Marchandises Consommées	<u>14</u>	45 983 093,806	30 356 037,852
Achats d'Approvision.Consommées	<u>15</u>	700 010,473	588 793,558
Charges de Personnel	<u>16</u>	2 129 764,750	2 195 012,159
Dotations aux Amort.et aux Provisions	<u>A1-A2</u>	1 014 371,651	660 898,670
Autres charges d'exploitation	<u>17</u>	1 767 475,575	1 579 301,121
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		51 594 716,255	35 380 043,360
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 946 409,404	-222 744,964
Charges Financières Nettes	<u>18</u>	-1 308 130,218	-1 612 136,591
Produits Financiers	<u>19</u>	348 312,942	263 779,594
Autres Pertes Ordinaires		-9 863,480	-729,474
Autres Gains Ordinaires		2 690,790	4 977,484
RESULTAT DES ACTI.ORD.AVANT IMPOTS		4 979 419,438	-1 566 853,951
Impôts sur les sociétés		461 913,450	83 342,059
RESULTAT DES ACTI.ORD.APRES IMPOTS		4 517 505,988	-1 650 196,010
<i>Eléments Extraordinaires</i>			
RESULTAT NET A AFFECTER		4 517 505,988	-1 650 196,010

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2021

	NOTE	31/12/2021	31/12/2020
I ° /Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net :		4 517 505,988	-1 650 196,010
Ajustements pour :			
*Amortissements et provisions net de reprise		1 014 371,651	628 764,825
Variation des :			
*Stocks		-189 600,059	2 060 925,123
*Créances		-1 179 957,016	107 678,081
*Autres actifs		-3 791 980,221	-833 805,451
*Fournisseurs et autres dettes		-2 690 576,410	-102 392,119
*Plus ou moins value de cession		0,000	0,000
*TVA/Investissement		204 511,197	50 026,792
Flux provenant de l'exploitation		-2 115 724,870	261 001,241
II ° /Flux de trésorerie liés aux activités d'invest.			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immo.fin		0,000	0,000
Encaissement provenant de la cession d'immo.corp.		0,000	0,000
Décaissement provenant de l'acquisit d'immo.corp.	<u>21</u>	-1 715 361,288	-357 931,644
Encaissement provenant de la cession d'immo.fin.			
Flux affectés aux activités d'investissements		-1 715 361,288	-357 931,644
III ° / Flux de trésorerie liés aux activités de fin.			
Distribution de dividende		-466 644,000	-596 142,000
Encaissement emprunt		4 000 000,000	1 000 000,000
Décaissement emprunt		-191 512,501	-14 704,167
FLUX DE TRESOR.PROVE. DE FINANCE.		3 341 843,499	389 153,833
IV ° / VARIAT.DE TRESORERIE (I + II + III)		-489 242,659	292 223,430
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		2 090 497,969	1 798 274,539
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXE.		1 601 255,310	2 090 497,969

NOTES AUX ETATS FINANCIERS 2021

Les présents états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, totalisant au bilan 46 550 770,821 DT et dégageant un bénéfice de 4 517 505,988 DT sont arrêtés par le conseil d'administration.

Ils sont audités par le CABINET Raouf GHORBEL, commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables.

I- PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Comptoir National Tunisien

S.A. au capital de 1 440 000 DT divisé en 288000 actions de valeur nominale 5 dinars.

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Commerce de matériaux de construction, bois et dérivés.

II- LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

La société a appliqué l'ensemble des normes comptables tunisiennes en vigueur sauf les méthodes particulières suivantes :

Les méthodes et les taux d'amortissements appliqués sont ceux reconnus par la réglementation fiscale tunisienne.

Les montants amortissables des biens sont déterminés sans tenir compte de leurs valeurs résiduelles.

Les valeurs indiquées sur les états financiers sont exprimées en dinars tunisiens.

III- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Suivi des effets de la COVID-19 sur l'activité et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 :

La pandémie de la COVID -19 a continué sa propagation en Tunisie avec une recrudescence des contaminations tout au long de l'exercice 2021.

Pour autant, les comptes annuels de la société ne sont pas impactés par les effets de la crise liée au Covid-19 qui se poursuit.

Le Comptoir National Tunisien «CNT» a obtenu auprès de la BT des crédits exceptionnels COVID-19 pour un montant de 4 000 000 dinars.

Le chiffre d'affaires réalisé par la société Comptoir National Tunisien «CNT» au cours de l'exercice 2021 s'est établi à 57 432 192,038 dinars en hausse de 64 % par rapport à 2020.

Et l'exercice 2021 s'est soldé par un bénéfice comptable d'un montant de 4 517 505,988 dinars contre un déficit de 1 650 196,010 dinars réalisé en 2020.

IV- NOTE SUR LE BILAN

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissements linéaires pratiqués sont ceux reconnus par la réglementation fiscale tunisienne.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

* Les immobilisations incorporelles s'élèvent au 31/12/2021 à 226 176,996 DT et sont détaillées ainsi :

Désignations	Valeur brute au 31/12/21	Valeur brute au 31/12/20	Amorti 2021	Total Amorti	VCN
Logiciel	96 852,546	96 852,546	3 044,357	94 083,857	2 768,689
Site web	129 004,150	76 629,000	13 004,039	70 290,410	58 713,740
Dépôt de marque	320,300	320,300			320,300
Immobilisations Incorporelles	226 176,996	173 801,846	16 048,396	164 374,267	61 802,729

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

* Les immobilisations corporelles arrêtées au 31/12/2021 s'élèvent à 17 483 161,399 DT et sont détaillées comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/21	Valeur brute au 31/12/20	Amorti 2021	Total Amorti	VCN
Terrain	2 569 025,842	2 569 025,842			2 569 025,842
Constructions & A.A.I./Construction	10 545 358,841	9 289 888,896	417 895,876	6 202 744,680	4 342 614,161
Matériel et outillage	218 929,199	206 367,401	20 383,751	153 005,443	65 923,756
Matériel de transport	3 056 400,200	2 785 803,540	145 826,758	2 751 156,521	305 243,679
Mobilier et Mat. de bureau	440 357,774	437 425,742	6 748,329	434 958,261	5 399,513
Matériel informatique	240 859,283	226 036,082	6 295,541	227 282,265	13 577,018
IMMOB en cours	12 074,060	131 047,158			12 074,060
IMMOB à statut juridique particulier	400 156,200	174 580 ,600	64 951,666	143 393,360	256 762,840
Immobilisations Corporelles	17 483 161,399	15 820 175,261	662 101,921	9 912 540,530	7 570 621,346

NB : Le détail des immobilisations corporelles et incorporelles et leurs amortissements est retracé dans le tableau des immobilisations.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :

* Les immobilisations financières totalisent au 31/12/2021 un montant de 5 701 790,878 DT.

Immobilisations Financières	2021	2020	Variation
L'IMMOBILIÈRE DU COMPTOIR	1 899 000,000	1 899 000,000	0,000
S.T.I.B	715 073,245	715 073,245	0,000
C-BôMeubles	450 000,000	450 000,000	0,000
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
STE. IMMOBILIÈRE GABÈS	10 000,000	10 000,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORITS	1 000,000	1 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
FAÏENCERIE TUNISIENNE	7 000,000	7 000,000	0,000
B.T.S	4 000,000	4 000,000	0,000
S.T.B	41 498,000	41 498,000	0,000
B.I.A.T	21 874,800	21 874,800	0,000
U.B.C.I	2 505 808,917	2 505 808,917	0,000
PRÊTS AU PERSONNEL	7 009,800	7 209,800	-200,000
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	32 826 ,116	2 208,848	30 617,268
TOTAL	5 701 790,878	5 671 373,610	30 417,268

Provisions/Immobilisations Financières	2021	2020	Variation
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
TOTAL	6 700,000	6 700,000	0,000

NOTE 4 : LES STOCKS :

* La valeur des stocks de marchandises arrêtée au 31/12/2021 s'élève à 21 045 417,154 DT.

NOTE 5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS :

* Les créances de la société sur sa clientèle s'élèvent au 31/12/2021 à 5 708 777,584 DT et se présentent comme suit :

Clients et comptes rattachés	2021	2020	Variation
Clients Débiteurs	1 623 363,504	700 939,490	922 424,014
Clients douteux	4 085 414,080	3 827 881,078	257 533,002
TOTAL	5 708 777,584	4 528 820,568	1 179 957,016

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS COURANTS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à un montant de 8 697 805,478 DT regroupant les postes suivants :

Autres Actifs Courants	2021	2020	Variation
Impôts récupérables	1 733 626,293	1 616 319,445	117 306,848
Société de groupe	24 094,357	22 844,237	1 250,120
Personnel & comptes rattachés	17 079,418	18 271,576	-1 192,158
Produit à recevoir	222 237,118	19 648,486	202 588,632
Charges constatées d'avance	2 179 405,853	3 014 830,412	-835 424,559
Fournisseurs débiteurs	4 521 362,439	10 350,000	4 511 012,439
TOTAL	8 697 805,478	4 702 264,156	3 995 541,322

Provisions/Autres Actifs Courants	2021	2020	Variation
Provision pour dépréciation des comptes prêts au personnel	0,000	1 082,158	-1 082,158
TOTAL	0,000	1 082,158	-1 082,158

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITÉS :

* La rubrique liquidités et équivalents de liquidités totalise au 31/12/2021 un montant de 1 856 670,209 DT regroupant les postes suivants :

Liquidités et Équivalent de Liquidités	2021	2020	Variation
Valeurs à l'encaissement	657 359,700	1 532 358,926	-874 999,226
Solde bancaire	1 189 458,765	1 344 677,841	-155 219,076
Caisses	9 851,744	13 762,551	- 3 910,807
TOTAL	1 856 670,209	2 890 799,318	-1 034 129,109

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES :

Le poste CAPITAUX PROPRES se détaille comme suit :

* CAPITAL SOCIAL	1 440 000,000
* RÉSERVES LÉGALES	144 000,000
* FONDS D'INVESTISSEMENT	1 720 000,000
* RÉSERVES NON STATUTAIRES	7 654 000,000
* RÉSERVES POUR RISQUES	1 650 000,000
* RÉSULTATS REPORTÉS	4 030 592,377
* AUTRES CAPITAUX PROPRES	176 615,474
* COMPTE SPÉCIAL D'INVESTISSEMENT	1 892 160,000
<u>TOTAL</u>	<u>18 707 367,851</u>

Note sur les fonds propres non imposables figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2021

En application des dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30-12-2013 portant loi de finances de l'année 2014, il est précisé que le reliquat des fonds propres disponibles au 31-12-2013 portés dans les notes aux états financiers au 31-12-2021 totalisent 14 008 055,378 tels qu'ils sont détaillés ci-après et ne sont pas soumis à la retenue de 10% au titre des revenus distribués en 2022.

Fonds propres figurant au bilan clos au 31-12-2013	Montant
RÉSERVES LÉGALES	144 000,000
FONDS D'INVESTISSEMENT	1 720 000,000
RÉSERVES NON STATUTAIRES	11 486 000,000
RÉSERVES POUR RISQUES	1 650 000,000
RÉSULTAT REPORTÉ	676 301,766
AUTRES CAPITAUX PROPRES	176 615,474
COMPTE SPÉCIAL D'INVESTISSEMENT	1 892 160,000
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE 2013	798 978,138
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	18 544 055,378
AGO du 20 Juin 2014 Dividendes décidés	504 000,000
AGO du 05 Juin 2015 Dividendes décidés	576 000,000
AGO du 20 Juin 2016 Dividendes décidés	576 000,000
AGO du 26 Mai 2017 Dividendes décidés	576 000,000
AGO du 22 Juin 2018 Dividendes décidés	576 000,000
AGO du 21 Juin 2019 Dividendes décidés	576 000,000
AGO du 11 Aout 2020 Dividendes décidés	576 000,000
AGO du 28 Mai 2021 Dividendes décidés	576 000,000
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	14 008 055,378

NOTE 9 : EMPRUNTS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à un montant de 5 020 382,071 DT.

Emprunts	2021	2020	Variation
Crédits Leasing	172 932,071	74 797,934	98 134,137
Crédit BT	4 847 450,000	1 000 000,000	3 847 450,000
TOTAL	5 020 382,071	1 074 797,934	3 945 584,137

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à un montant de 3 133 602,843 DT.

Fournisseurs et comptes rattachés	2021	2020	Variation
Fournisseurs locaux et Étrangers	2 975 791,419	2 917 336,546	58 454,873
Effets à payer	149 990,958	755 680,929	-605 689,971
Fournisseurs factures non parvenues	7 820,466	42 556,670	-34 736,204
TOTAL	3 133 602,843	3 715 574,145	-581 971,302

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à un montant de 1 130 986,063 DT regroupant les postes suivants :

Autres Passifs Courants	2021	2020	Variation
État impôts & taxes/Retenue à la source	59 944,472	58 868,514	1 075,958
Créditeurs divers	506 485,386	397 129,386	109 356,000
CNSS	142 386,456	150 354,636	-7 968,180
Charges à payer	119 150,000	125 905,835	-6 755,835
Personnel & comptes rattachés	133 048,509	133 419,371	-370,862
État charges à payer	27 327,539	13 654,124	13 673,415
Produits constatés d'avance	5 652,613	5 902,613	-250,000
Contribution de solidarité sociale	32 918,911	2 771,441	30 147,470
Provision pour risque et charge	104 072,177	25 383,845	78 688,332
TOTAL	1 130 986,063	913 389,765	217 596,298

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à un montant de 10 751 524,026 DT regroupant les postes suivants :

Concours Bancaires	2021	2020	Variation
Echéance à moins d'un an	10 496 109,127	14 800 363,113	-4 304 253,986
Découvert bancaire et autres passifs	255 414,899	800 278,017	-544 863,118
TOTAL	10 751 524,026	15 600 641,130	-4 849 117,104

V- NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE 13 : PRODUITS D'EXPLOITATION :**

La rubrique Produits d'Exploitation s'élève au 31/12/2021 à un montant de 57 541 125,659 DT comportant les détails :

* Chiffre d'affaires	57 432 192,038
* Autres produits d'exploitation	53 291,046
* Production immobilisée	55 642,575
	57 541 125,659

Autres produits d'exploitation	2021	2020	Variation
Reprise/provision	1 082,158	6 750,000	-5 667,842
Transfert de charges	47 357,822	66 159,496	-18 801,674
Revenues loyers	4 851,066	4 533,706	317,360
TOTAL	53 291,046	77 443,202	-24 152,156

NOTE 14 : ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMÉES :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à un montant de 45 983 093, 806 DT contre un montant de 30 356 037,852 DT en 2020.

Achats de Marchandises Consommées	2021	2020	Variation
Stock initial	20 967 421,539	23 028 346,662	-2 060 925,123
Achats de marchandises	46 061 089,421	28 295 112,729	17 765 976,692
Stock final	-21 045 417,154	-20 967 421,539	77 995,615
TOTAL	45 983 093,806	30 356 037,852	15 627 055,954

NOTE 15 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à un montant de 700 010,473 DT contre un montant 588 793,558 DT en 2020.

Les Achats d'approvisionnements consommés	2021	2020	Variation
Achats non stockés de matières et fournitures	700 010,473	588 793,558	111 216,915
TOTAL	700 010,473	588 793,558	111 216,915

NOTE 16 : CHARGES DU PERSONNEL :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à un montant de 2 129 764,750 DT.

Désignations	2021	2020	Variation
Charges du personnel	2 129 764,750	2 195 012,159	-65 247,409
TOTAL	2 129 764,750	2 195 012,159	-65 247,409

NOTE 17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à un montant de 1 767 475,575 DT contre un montant de 1 579 301,021 DT en 2020.

Autres Charges d'exploitation	2021	2020	Variation
Étude, recherche & divers services extérieurs	54 528,177	49 580,369	4 947,808
Entretiens & réparations	376 634,257	338 559,910	38 074,347
Charges locatives	227 323,865	214 456,475	12 867,390
Honoraires, commissions & courtages	59 395,175	69 620,304	-10 225,129
Sous traitance générale	142 937,806	128 384,313	14 553,493
Primes d'assurance	181 227,685	153 725,830	27 501,855
Voyages et déplacements	31 012,770	18 925,307	12 087,463
Publicité	112 672,973	133 689,606	-21 016,633
Transport /vente	124,300		124,300
Perte sur créance irrécouvrable (inférieur à 100 dinars)	3 539,111		3 539,111
Missions & Réceptions	19 782,017	7 473,391	12 308,626
Frais de P.T.T	68 957,673	54 699,843	14 257,830
Frais bancaires	194 426,052	148 795,562	45 630,490
Impôts et taxes	259 233,714	176 009,611	88 256,727
Dons et cotisations	10 680,000	60 380,600	-49 700,600
Jetons de présence	25 000,000	25 000,000	
TOTAL	1 767 475,575	1 579 301,121	188 174,454

NOTE 18 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES :

* La rubrique charges financières s'élève au 31/12/2021 à un montant de 1 308 130,218 DT contre un montant de 1 612 136,591 DT en 2020.

Charges Financières Nettes	2021	2020	Variation
Charges Financières Nettes	1 308 130,218	1 612 136,591	-304 006,373
TOTAL	1 308 130,218	1 612 136,591	-304 006,373

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS :

Produits Financiers	2021	2020	Variation
Revenus des titres de participation	302 893,000	204 423,000	98 469,000
Revenus des autres créances	29 627,294	49 587,616	-24 138,271
Gains de changes	15 792,648	9 768,978	6 023,670
TOTAL	348 312,942	263 779,594	80 354,399

Revenus titres de participation	2021	2020	Variation
S.T.I.B	136 282,000	204 423,000	-68 141,000
U.B.C.I	151 701 000	0,000	151 701,000
B.I.A.T	14 910,000	0,000	14 910,000
TOTAL	302 893,000	204 423,000	98 470,000

VI-NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

DÉCAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

* Les investissements ont atteint la valeur de 1 715 361,288 DT provenant essentiellement de la construction d'une salle d'exposition et d'une charpente à Sfax.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du
Comptoir National Tunisien «CNT»**

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

A. Opinion :

01 En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et conformément aux Normes Internationales d'Audit adoptées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons effectué l'audit des états financiers du Comptoir National Tunisien «CNT» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 46 550 770 dinars et fait ressortir un bénéfice comptable de 4 517 505 dinars. Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 1^{er} février 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

02 A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Comptoir National Tunisien «CNT» au 31 décembre 2021 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

B. Fondement de l'opinion :

03 Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

C. Observation :

04 Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note III.1 de l'annexe des comptes annuels qui décrit de façon

appropriée les incidences de la crise COVID-19 sur l'activité et les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2021.

D. Questions clés de l'audit :

- 05** Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date et dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée COVID-19 et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

E. Rapport de gestion :

- 06** La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

F. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

- 07** Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

G. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

08 Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport par ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

A. Efficacité du système de contrôle interne

- 09** En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

B. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

- 10** En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Sfax le 02 Mars 2022



The image shows a handwritten signature in green ink over a circular blue stamp. The stamp contains the following text: 'RAOUF GHORBEL, EXPERT COMPTABLE', 'Habib Bouguiba', '3000 Sfax', 'Tel. 74 297 729 / 749 729', and 'Fax. 74 297 729'. The stamp also includes the text 'Commissaire aux Comptes' at the bottom.

Raouf GHORBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du
Comptoir National Tunisien «CNT»**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Nous avons relevé au cours de nos investigations les opérations suivantes :

- La mise à disposition à titre gratuit par le Comptoir National Tunisien «CNT» au profit de la société «C-BÔMEUBLE» d'un bureau sis au 10 rue de l'énergie solaire la Charguia 1.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 1^{er} Février 2022 et est soumise à votre Assemblée Générale pour approbation.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- La location à la société de promotion immobilière «L'Immobilière du Comptoir» d'un bureau sis à la route de Gabes km 1.5 Sfax pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à 2 425 dinars.

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien «CNT» des frais de gestion de la société de promotion immobilière «L'Immobilière du Comptoir» moyennant 3 500 dinars hors taxes par an avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturée en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à 4 949 dinars.

- La location à la société Tunisienne de l'Industrie du Bois «STIB» d'un bureau sis à la rue de l'énergie solaire la Charguia 1 Tunis pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à 2 425 dinars.

Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil d'Administration du 25 avril 2014 et approuvées par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 20 juin 2014 et des Assemblées Générales ultérieures.

- Un contrat de location et un contrat d'amendement ont été établis respectivement en 2003 et en 2005 entre le «Comptoir National Tunisien» et le Président du Conseil Monsieur Mohsen SELLAMI portant sur la totalité du terrain objet du titre foncier n°51 963 couvrant environ 10 340 m² sur lequel sont édifiés un dépôt couvert d'une superficie d'environ 2000 m² et des administrations d'une superficie d'environ 350 m².

Cette location est consentie à compter du 1er décembre 2003 moyennant un loyer mensuel de 7 000 dinars avec une augmentation annuelle de 6%.

Le loyer annuel en hors taxes au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à 227 324 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 18 Novembre 2003 et du 20 Juin 2005 et a été approuvée par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 17 juin 2011 et des Assemblées Générales ultérieures.

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien «CNT» des frais administratifs et de gestion de la société Tunisienne de l'Industrie du Bois «STIB» moyennant 5 000 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturés en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à 10 447 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 Avril 2005, et approuvée par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 23 juin 2006 et des Assemblées Générales ultérieures.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie de la prise en charge des frais d'hébergement à Sfax et des frais de missions à l'étranger ainsi que d'une voiture de fonction avec chauffeur.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 11 Aout 2020.

- La rémunération mensuelle brute du Directeur Général a été fixée à 12 000 dinars outre la prise en charge par la société des frais d'hébergement à Sfax ainsi que des frais de missions à l'étranger, d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec chauffeur pour ses besoins privés.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 11 Aout 2020.

- L'octroi au Directeur Général Adjoint au titre de l'exercice 2021 d'une rémunération annuelle brute de 115 770 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 1^{er} Février 2022.

- L'octroi aux membres du Conseil d'Administration d'un montant brut de 25 000 dinars au titre des jetons de présence, décidé par votre Assemblée Générale du 28 Mai 2021.

Ces conventions sont soumises à votre Assemblée Générale pour approbation.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des

dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Fait à Sfax le 02 Mars 2022



The image shows a handwritten signature in green ink, which appears to be 'Raouf Ghorbel', written over a circular blue stamp. The stamp contains the following text: 'Raouf GHORBEL EXPERT COMPTABLE', 'Habib Bouguiba', '3900 Sfax', 'Tél. 74 297 709 / 719', 'Fax. 74 297 729', and 'Commissaire aux Comptes'.

Raouf GHORBEL

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 Juin 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ahmed SAHNOUN (LES CAC ASSOSIES M.T.B.F) et Mr Mohamed HZAMI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2021</u>	<u>31-déc</u> <u>2020</u>
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		4 685 658	4 515 018
Moins : amortissements		-2 881 196	-2 579 922
	1	<u>1 804 462</u>	<u>1 935 096</u>
Immobilisations corporelles		996 106 248	963 072 979
Moins : amortissements		-405 345 856	-362 926 014
	2	<u>590 760 392</u>	<u>600 146 965</u>
Immobilisations financières		6 071 175	5 260 804
Moins : provisions		-96 217	-96 217
	3	<u>5 974 958</u>	<u>5 164 587</u>
		<u>598 539 812</u>	<u>607 246 648</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>			
Autres actifs non courants	4	3 005 764	6 314 282
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>601 545 576</u>	<u>613 560 930</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		95 971 648	103 890 659
Moins : Provisions		-672 805	-672 805
	5	<u>95 298 843</u>	<u>103 217 854</u>
Clients et comptes rattachés		40 404 973	53 945 623
Moins : Provisions		-6 170 729	-4 734 321
	6	<u>34 234 244</u>	<u>49 211 302</u>
Autres actifs courants	7	67 468 969	67 690 314
Liquidités et équivalents de liquidités	8	9 186 099	10 894 547
<u>Total des actifs courants</u>		<u>206 188 155</u>	<u>231 014 017</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>807 733 731</u>	<u>844 574 947</u>

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2021</u>	<u>31-déc</u> <u>2020</u>
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		343 624 940	343 624 940
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		151 619 117	151 619 117
Résultats reportés		- 62 917 207	- 82 281 793
Amortissements différés		-285 768 020	-285 768 020
Pertes non reportables		-12 977 853	-12 977 853
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		135 979 012	116 614 426
Résultat net de la période		31 509 188	19 364 586
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	167 488 200	135 979 012
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	331 842 969	350 790 240
Crédits bail	11	2 486 081	2 461 930
Comptes courants actionnaires	12	52 277 356	52 277 356
Provisions pour risques et charges	13	7 929 806	5 064 945
<u>Total des passifs non courants</u>		394 536 212	410 594 471
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	40 994 249	52 481 060
Autres passifs courants	15	117 685 304	163 195 027
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	87 029 766	82 325 377
<u>Total des passifs courants</u>		245 709 319	298 001 464
Total des passifs		640 245 531	708 595 935
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		807 733 731	844 574 947

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>31-déc</u> <u>2021</u>	<u>31-déc</u> <u>2020</u>
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	18	325 968 814	252 976 021
Production immobilisée		15 090 380	14 506 083
Total produits d'exploitation		<u>341 059194</u>	<u>267 482104</u>
<u>Charges d'exploitation</u>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		7 865 742	-9 375 191
Achats d'approvisionnements consommés	19	150 060 866	122 327 777
Charges de personnel	20	37 775 840	32 090 674
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	47 315 674	41 114 407
Autres charges d'exploitation	22	26 834 392	21 726 441
Total des charges d'exploitation		<u>269 852 514</u>	<u>207 884 108</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>71 206 680</u>	<u>59 597 996</u>
Charges financières nettes	23	-43 873 828	-57 004 412
Produits des placements	24	137 916	710 155
Autres gains ordinaires	25	4 980 680	20 080 496
Autres pertes ordinaires	26	-186 984	-3 430 536
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>32 264 464</u>	<u>19 953 699</u>
Impôt sur les sociétés		-755 276	-589 113
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>31 509 188</u>	<u>19 364 586</u>

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>31-déc</u>	<u>31-déc</u>
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	352 626 207	273 907 419
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnel	-286 955 456	-237 616 184
Intérêts payés	-7 694 356	-16 940 134
Impôts et taxes payés	-63 113	-60 897
Autres flux	-1 153 608	-
Encaissement des produits de placement	252 478	583 674
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	57 012 152	19 873 878
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 172 831	-4 809 589
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	330 564	-
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-337 372	-1 084 305
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement	-6 179 639	-5 893 894
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	137 553 484
Encaissements provenant des emprunts bancaires	16 788 523	427 530 768
Intérêts payés sur remboursement Emprunt	-34 976 798	-66 941 302
Remboursements des emprunts bancaires	-37 424 203	-453 256 451
Remboursements des crédits Leasing	-2 190 025	-2 215 478
Remboursement /encaissement des crédits de gestion (net)	4 552 914	-
Flux de trésorerie affectés aux / provenant des activités de financement	-53 249 589	42 671 021
Variation de Trésorerie	-2 417 076	56 651 005
<i>Trésorerie en début d'exercice</i>	-3 748 455	-60 399 460
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	-6 165 531	-3 748 455

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	110.628.081

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2019 de la société Carthage Cement a décidé d'augmenter le capital social de 223.774.773 DT par l'émission de 22.377.477 nouvelles actions de valeur nominale de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 0,2 DT par actions. Cette augmentation n'a été souscrite qu'à hauteur de 77% du montant décidé soit la souscription de 171.490.527 actions nouvelles, ce qui aboutit à une augmentation du capital social de 171.490.527 DT et une prime d'émission de 34.298.105 DT, réalisée à hauteur de 68.235.149 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires BINA CORP) et 137.553.484 en numéraire.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n°2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

II. Evènements significatifs

II.1. Affaire de surfacturation

La société a constaté courant l'exercice 2020 l'impact de l'affaire de surfacturation du coût de la cimenterie au niveau des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

En effet, la cour d'appel a émis un jugement en date du 15 novembre 2019 condamnant solidairement les représentants légaux des constructeurs de la cimenterie (FLsmidth, PROKON, EKON) ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA et Belahassen Trabelsi et deux intermédiaires (représentants de la société FLsmidth en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à Carthage Cement au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. Carthage Cement a porté cette affaire en cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard indûment payés, les pénalités de retard ainsi que les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Sur

ordonnance par requête et à la demande de la société, un expert judiciaire a été désigné par le tribunal de première instance pour estimer tous les montants précédemment cités. A la date de présente publication de ces états financiers, la cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement.

Par ailleurs, l'un des condamnés s'est opposé et un autre condamné s'est pourvu en cassation. Le reste des condamnés étant en état de fuite ne se sont pas manifestés.

Le 17 avril 2020, Carthage Cement a reçu deux virements de la part de FLsmidth pour un montant total de 2 millions d'euros. Cet évènement, en sus du courrier du 4 mars 2020 de reconnaissance des faits, sont considérés par le management comme un signe de reconnaissance de la part de FLsmidth de son implication.

Sur la base de ces éléments, le management estime que le montant de 30 millions d'euros constitue à ce stade le montant minimum dont la probabilité qu'il soit acquis par la société est assez élevée. Par ailleurs, la société dispose déjà dans ses comptes des dettes courantes envers les parties condamnées qui permettent de couvrir en partie le montant de 30 millions d'euros. Carthage Cement détient aussi une dette en compte courant actionnaire envers Mr Lazhar STA pour un montant de 52.277.356 DT à fin novembre 2019. Ainsi, le management a procédé à la comptabilisation des impacts comptables de ce jugement au niveau des états financiers et il a aussi arrêté le décompte des intérêts sur le compte courant de Mr Lazhar STA. Courant 2022, Carthage Cement a aussi engagé un processus d'arbitrage international et ce en parallèle avec l'action en justice devant la cour de cassation.

Du fait que le montant de surfacturation a impacté le coût initial de la construction, le management a procédé donc à la soustraction de ce montant de 30 millions d'euros (en retenant son équivalent en DT en cours historique conformément aux termes du jugement) de la valeur brute des immobilisations concernées. Le gain au titre des amortissements antérieures à 2020 (correspondant aux amortissements excédentaires relative au montant surfacturé) a été constaté parmi les autres gains de l'exercice 2020 et ce conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'impact comptable de cette opération :

Désignation	En DT
Bilan :	
▪ Construction Cimenterie	(31 084 965)
▪ Installations Techniques Cimenterie	(31 516 514)
▪ Amortissements constructions Cimenterie	6 562 381
▪ Amortissements Installations techniques Cimenterie	9 980 229
▪ Produits à recevoir*	40 920 987
▪ Dettes envers les constructeurs de la cimenterie*	15 375 460
▪ Virement reçu de FLsmidth (Trésorerie)	6 305 032
Etat de résultat :	
▪ Gains Ordinaires	16 542 610

(*) : Cette dette correspond à un montant restant du envers les constructeurs de la cimenterie et qui a fait l'objet d'une décision de gel de la part des juges dans le cadre des procédures liées à l'affaire de surfacturation. En application du principe de prééminence du fond sur la forme, le management a procédé à une présentation de ces dettes en net des produits à recevoir constatés au titre de cette affaire.

Il est à rappeler aussi qu'un montant de 8,2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016), annulant l'impact du mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding »- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles.

II.2. Affaire intentée contre NLS suite à l'expiration du contrat d'exploitation de la cimenterie

Un différend oppose actuellement Carthage Cement à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie et qui est aussi une partie liée de FLS Smith). Carthage Cement réclame la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui aurait dû être réalisée par cette dernière avant le transfert de la cimenterie ainsi que d'autres frais et charges qui devraient être supportées par NLS et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties.

La société Carthage Cement réclame un montant de 12.6 MDT correspondant principalement aux frais de maintenance de la cimenterie (susmentionnés) déterminés sur la base d'une inspection technique réalisée par un bureau d'étude externe sur l'état de la cimenterie transférée par NLS à Carthage Cement.

Le management a procédé à la constatation d'un gain de 2,8 MDT correspondant au montant des dettes de NLS dans les comptes de la société. Le management considère que ce montant est le gain minimum qui sera réalisé par Carthage Cement en attendant le dénouement du différend opposant les deux parties.

II.3. Affaire sur des commissions illégales

Lors des investigations effectuées au titre de l'affaire de surfacturation citée plus haut, il a été évoqué l'existence d'un soupçon d'une commission illégale se rapportant au contrat d'exploitation de la cimenterie.

A cet effet, la société Carthage Cement a déposé une plainte pénale devant le tribunal de première instance en date du 06 juillet 2017 demandant l'autorisation d'ouvrir une enquête judiciaire concernant ce soupçon. Le procureur de la république a ordonné le 12 mars 2020 l'ouverture d'une enquête auprès du juge d'instruction du pôle financier. Cette enquête est toujours en cours à la date de publication des présents états financiers.

Les procédures liées aux trois affaires susmentionnées dans les paragraphes II.1, II.2 et II.3 sont toujours en cours à la date de publication des présents états financiers.

L'impact final des sur les états financiers de ces affaires ne peut être estimé de manière définitive que lorsque les procédures judiciaires sont finalisées.

II.4. Situation financière de la société et performance au 31 décembre 2021

La société Carthage Cement a accumulé des pertes reportées de 362 millions de dinars au 31 décembre 2021. Ces pertes sont essentiellement dues aux éléments suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement ainsi qu'un coût élevé de la sous-traitance de la production de ciment (voir note II).
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris depuis 2019 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à :
 - ✓ une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT). Cette augmentation du capital a été rémunérée par apport en cash et par la conversion de certaines dettes .
 - ✓ une restructuration des emprunts bancaires avec le pool bancaire (une période de grâce de 18 mois a été accordée, baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);
- Une restructuration opérationnelle par un plan de départ volontaire ayant contribué à la réduction de l'effectif de la société ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;

Par ailleurs et sur la base de ces actions, le management de la société a établi un business plan pour la période 2022-2026 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

Malgré les impacts négatifs du COVID-19, la société a pu réaliser une très bonne performance en 2021 en réalisant un excédent brut d'exploitation de 118 MDT en 2021 et un résultat net positif de 31,5 millions de dinars (VS 19 millions de dinars en 2020) . Cette performance est expliquée par l'effet combiné des éléments suivants :

- Hausse considérable des revenus en 2021 comparé à 2020 ayant enregistré une hausse significative de 29% ;
- Baisse des charges financières nettes de 13 MDT entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021.

Ainsi et en tenant compte de la performance financière réalisée en 2020 et 2021 et du plan de restructuration, la société a pu surmonter les difficultés d'exploitation et de trésorerie qu'elle a connues durant les années précédentes.

III. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes (« NCT ») telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

IV. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

La société « Carthage Cement SA » détient 49% du capital de la société « MANDUCEM ». En vertu de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, la société « Carthage Cement SA » répond à la définition de société mère et devrait, de ce fait, établir des états financiers consolidés conformément aux dispositions de l'article 471 du même code.

Toutefois et étant donné que cette dernière est une société nouvellement créée et n'ayant pas enregistré de transactions significatives en 2021, elle n'a pas encore produit d'états financiers.

Ainsi Carthage Cement, n'a pas pu établir des états financiers consolidés pour l'exercice 2021. Toutefois, au vu du caractère non significatif de cette nouvelle entité, cette situation n'impacte pas les états financiers de Carthage Cement.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

IV.1. Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

IV.2. Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de

façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Les immobilisations corporelles produites en interne (production immobilisée) sont capitalisées selon les coûts directs engagés (frais de personnel, dotation aux amortissements des équipements de production et consommables) ainsi qu'une allocation des coûts indirects de production.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

Courant l'exercice 2020, la société Carthage Cement a procédé au reclassement des pièces de rechange spécifiques parmi les immobilisations corporelles.

Les pièces de rechange spécifiques non encore consommées sont présentées parmi les immobilisations corporelles comptabilisées en immobilisations corporelles en cours.

Les pièces de rechange spécifiques sont amorties sur la base de la durée de vie de chaque pièce.

IV.3. Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

IV.4. Les charges à répartir

Les charges à répartir sont relatives aux gratifications de fin service accordés au personnel de la société dans le cadre du plan de restructuration consistant en un plan de départ volontaire.

Ils sont résorbés sur une durée de trois ans à partir de leur engagement.

IV.5. Les stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice. Il est à noter que vu la spécificité de certains produits, la société fait appel à un expert technique (géologue) pour l'inventaire de certains éléments des stocks (agrégats et clinker). L'inventaire physique de ces stocks font appel à des techniques d'estimation et des paramètres qui sont fournis par les experts techniques.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange non spécifiques sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

IV.6. Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

IV.7. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

IV.8. Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculé selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

IV.9. Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

IV.10. Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

IV.11. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

V. Contrôles fiscaux en cours

VI-1. Contrôle fiscal 2008-2010

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société. En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société. La cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement à la date de publication des présents états financiers.

VI-2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade (devenue BINA TRADE) a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est

soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et BINA TRADE, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 de recalculer le montant des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un montant révisé de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

VI-3 Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En décembre 2017, ce contrôle fiscal a été partiellement par une reconnaissance de dette relative à la retenue à la source, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT. La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 26 février 2020. La société a interjeté en appel ce jugement.

Une provision de 2.770.873 DT a été constatée dans les états financiers en couverture de ces différents contrôles fiscaux.

A/ ACTIFS

NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2021 un solde de 1.804.462 DT, contre 1.935.096 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	897 505	942 809
Logiciels	741 470	739 670
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	334 335	120 191
Immobilisations incorporelles brutes	4 685 658	4 515 018
Amortissements des immobilisations incorporelles	-2 881 196	-2 579 922
Immobilisations incorporelles nettes	1 804 462	1 935 096

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2021 un solde net de 590.760.392 DT, contre 600.146.965 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	4 770 157	4 154 503
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	462 145 004	447 531 281
Installations climatiseurs	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560
Matériel de transport	1 565 237	1 565 237
Matériel industriel	17 636 801	15 322 893
Matériel informatique	1 813 822	1 544 541
Mobilier & Matériel de bureau	1 498 204	1 244 335
Installations techniques cimenterie	308 436 173	308 232 822
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel acquis en leasing	45 297 900	43 585 524
Pièces de rechanges spécifiques	9 427 113	2 136 703
Immobilisations corporelles en cours	17 000 152	16 727 337
Immobilisations corporelles en cours - PDR Spécifique	11 515 188	6 027 306
Immobilisations corporelles brutes	996 106 248	963 072 979
Amortissements des immobilisations corporelles	-405 345 856	-362 926 014
Immobilisations corporelles nettes	590 760 392	600 146 965

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/2021
	Solde au 31/12/2020	Acquisitions 2021	Régularisation 2021	Transfert 2021	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Régularisation 2021	Dotation 2021	Solde au 31/12/2021	
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	1 485 370	-	135 000	1 620 370	1 079 630
Logiciels	739 670	1 801	-	-	741 470	652 586	-	44 216	696 802	44 668
Licences	942 809	101 672	-	-146 976	897 505	429 618	-	122 058	551 676	345 829
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	120 191	214 144	-	-	334 335	-	-	-	-	334 335
Total immobilisations incorporelles	4 515 018	317 616	-	-146 976	4 685 658	2 579 922	-	301 274	2 881 196	1 804 462
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	4 154 503	588 808	-	26 846	4 770 157	2 627 848	-	363 770	2 991 618	1 778 539
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	33 512 118	-	2 234 141	35 746 259	75 960 801
Constructions	447 531 281	72 806	-	14 540 916	462 145 004	162 620 247	-	20 998 836	183 619 082	278 525 921
Installations techniques cimenterie	308 232 822	203 352	-	-	308 436 173	109 739 993	-	15 559 761	125 299 754	183 136 419
Installations climatiseurs	102 066	-	-	-	102 066	102 066	-	-	102 066	-
Installations téléphoniques	162 560	-	-	-	162 560	162 560	-	-	162 560	-
Matériel de transport	1 565 237	-	-	-	1 565 237	1 102 022	-	119 026	1 221 048	344 188
Matériel industriel	15 322 893	2 313 908	-	-	17 636 801	12 961 487	-	422 655	13 384 142	4 252 659
Matériel informatique	1 544 541	269 281	-	-	1 813 822	1 169 991	-	213 833	1 383 825	429 997
Mobilier & Matériel de bureau	1 244 337	253 867	-	-	1 498 204	990 173	-	107 386	1 097 559	400 646
Matériel ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	32 090	-	3 144	35 235	27 654
Matériel acquis en leasing	43 585 524	2 546 663	- 834 287	-	45 297 900	37 633 300	- 834 288	2 022 224	38 821 237	6 476 663
Pièces de rechanges spécifiques	2 136 703	-	-	7 290 410	9 427 113	272 118	-	1 209 353	1 481 470	7 945 643
Immobilisations corporelles en cours (A)	22 754 641	21 639 276	-	- 15 878 577	28 515 342	-	-	-	-	28 515 341
Total immobilisations corporelles	963 072 979	27 887 960	- 834 287	5 979 596	996 106 248	362 926 014	- 834 288	43 254 129	405 345 856	590 760 392
Total des immobilisations	967 587 997	28 205 577	- 834 287	5 832 620	1 000 791 906	365 505 936	- 834 288	43 555 403	408 227 051	592 564 854

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit au 31 décembre 2021:

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Titres de participation	669 716	350 883
Prêts au personnel	507 353	535 982
Dépôts et cautionnements versés	4 894 106	4 373 939
Immobilisations financières brutes	6 071 175	5 260 804
Provisions immobilisations financières	-96 217	-96 217
Immobilisations financières nettes	5 974 958	5 164 587

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2021 à un solde net de 3.005.764 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Charges à répartir	10 181 163	10 117 261
Résorption charges à répartir	-7 175 399	-3 802 979
Solde net des autres actifs non courants	3 005 764	6 314 282

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2021 à un solde net de 95.298.843 DT, contre 103.217.854 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une baisse de 7.919.011 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Pièces de rechanges	23 198 561	20 437 940
Produits finis Agrégats	2 561 337	942 986
Produits semi-finis Agrégats	48 154 773	39 729 106
Stocks Ciments	2 660 113	2 794 471
Matières premières READYMIX	88 592	94 700
Stocks Matière premières cimenterie	1 503 819	4 644 867
Stocks Clinker	15 426 060	33 201 462
Emballages	1 654 094	2 045 127
Stock en transit	724 299	-
Total brut	95 971 648	103 890 659
Moins : Provisions	-672 805	-672 805
Total net	95 298 843	103 217 854

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2021 à un solde net de 34.234.244 DT, contre 49.211.302 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une baisse de 14.977.058 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Clients Agrégats	19 809 188	21 458 528
Clients Ciments	2 351 537	3 957 166
Clients Ready mix	5 149 890	2 658 390
Clients Douteux	6 170 729	4 734 322
Clients, effets à recevoir	6 923 629	21 137 217
Total brut	40 404 973	53 945 623
Moins : Provisions /Clients	-6 170 729	-4 734 321
Total net	34 234 244	49 211 302

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021, à 67.468.969 DT, contre 67.690.314 DT à la clôture de l'exercice 2020 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Personnel avances et acomptes	-	250
Etat impôts et taxes	13 907 942	13 863 649
BINA Trade (Voir note 27)	1 926 612	1 739 979
Créance sur des parties liées (Voir note 27)	760 069	765 069
Produits à recevoir (*)	49 980 034	50 106 881
Charges constatées d'avance	914 213	1 230 416
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
CNSS	-	3 971
Total brut	67 909 014	68 130 359
Moins : provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-440 045	-440 045
Total net	67 468 969	67 690 314

* Ce montant correspond essentiellement au produit à recevoir au titre de l'affaire de surfacturation et les litiges avec les constructeurs de la cimenterie (cf note explicative II-1).

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent à la clôture de l'exercice 2021 un total de 9.186.099 DT, contre 10.894.547 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Placements en titres SICAV	2 854 220	2 721 458
Placements en titres	57 920	1 549 243
Banques (a)	5 752 757	3 765 327
Blocage et déblocage	495 829	2 839 210
Caisses	25 373	19 309
Total	9 186 099	10 894 547

(a) Le détail est le suivant :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Banque de Tunisie	524 685	926 237
Banque Tuniso-Koweitienne	947 097	490 561
Banque de Tunisie et des Emirats	101 432	862 103
Arab Tunisian Bank	440 340	-
Attijari Bank	154 364	263 142
Al Baraka Bank	33 659	17 677
Banque Nationale Agricole	305 785	247 592
Zitouna Bank	6 296	22 381
QNB	9 214	153 631
TSB	34 124	44 186
BH Bank	-	731 217
North Africa International Bank	4 703	5 688
UIB	766	912
Société Tunisienne de Banque	339 946	-
BTL	2 841 153	-
ABC BANK	9 193	-
Total	5 752 757	3 765 327

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent 167.488.200 DT au 31 décembre 2021, contre 135.979.012 DT au 31 décembre 2020. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Capital social	343 624 940	343 624 940
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	151 619 117	151 619 117
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	-75 895 060	-95 259 646
Amortissements différés	-285 768 020	-285 768 020
Total capitaux propres avant résultat de la période	135 979 012	116 614 426
Résultat de la période	31 509 188	19 364 586
Total des capitaux propres	167 488 200	135 979 012

La structure du capital se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

Liste des actionnaires	Structure du capital	
	Nombre d'action	% de détention
BINA CORP	138 146 608	40,20%
Etat Tunisien	10 819 622	3,15%
Fethi Naifar	11 511 915	3,35%
El Karama Holding	51 026 716	14,85%
Banques	63 315 968	18,43%
Public	68 804 111	20,02%
TOTAL	343 624 940	100,00%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(En millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2019	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	-87 739 148	-241 977 767	-51 310 751	-89 174 206
Affectation du résultat 2019	-	-	-	-	-7 520 498	-43 790 253	51 310 751	-
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020	-	-	-	-	-	-	19 364 586	19 364 586
Augmentation du capital	171 490 527	-	34 298 105	-	-	-	-	205 788 632
Soldes au 31 Décembre 2020	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-95 259 646	-285 768 020	19 364 586	135 979 012
Affectation du résultat 2020	-	-	-	-	19 364 586	-	-19 364 586	-
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021	-	-	-	-	-	-	31 509 188	31 509 188
Soldes au 31 Décembre 2021	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-75 895 060	-285 768 020	31 509 188	167 488 200

NOTE N°10 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
(Montants exprimés en dinars)

	Solde au 31/12/2020			Mouvement de l'exercice						Solde au 31/12/2021		
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Encaissement nouveaux LT et rééchelonnement	Reclassement LT	Remboursement LT	Additions CT/ Rééchelonnement	Reclassement CT	Remboursements CT et rééchelonnement	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an
AMEN BANK	16 991 463	16 156 531	834 932	-	-925 873	-	-	925 873	-617 055	16 374 408	15 230 658	1 143 751
ATB	8 000 000	7 813 953	186 047	-	-744 186	-	-	744 186	-	8 000 000	7 069 767	930 233
ATTIJARI	17 132 425	15 793 088	1 339 338	-	-927 741	-	-	927 741	-1 372 660	15 759 766	14 865 347	894 419
BH	58 420 146	53 367 120	5 053 026	-	-3 218 317	-	-	3 218 317	-4 796 601	53 623 545	50 148 802	3 474 743
BIAT	23 300 000	22 264 444	1 035 556	-	-2 071 111	-	-	2 071 111	-1 035 556	22 264 444	20 193 333	2 071 111
BNA	59 963 789	57 174 776	2 789 013	-	-5 578 027	-	-	5 578 027	-2 324 178	57 639 611	51 596 749	6 042 862
BT	83 076 506	72 875 000	10 201 506	-	-4 134 410	-	-	4 134 410	-6 565 231	76 511 275	68 740 590	7 770 685
BTE	9 336 055	9 336 055	-	-	-254 411	-	-	254 411	-	9 336 055	9 081 644	254 411
BTK	17 759 841	16 849 080	910 761	-	-1 821 522	-	-	1 821 522	-910 761	16 849 080	15 027 557	1 821 522
BTL	22 907 446	21 875 000	1 032 446	-	-2 500 000	-	-	2 500 000	-824 113	22 083 333	19 375 000	2 708 333
STB	53 079 202	50 854 160	2 225 042	-	-5 030 598	-	-	5 030 598	-1 805 826	51 273 377	45 823 563	5 449 814
TSB	16 472 701	6 431 034	10 041 667	16 788 523	-4 242 243	-4 287 356	200 637	4 242 243	-13 085 504	16 089 002	14 689 959	1 399 043
Total des emprunts	386 439 574	350 790 241	35 649 334	16 788 523	-31 448 439	-4 287 356	200 637	31 448 439	-33 337 485	365 803 896	331 842 969	33 960 927

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2021 un solde de 4.376.052 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2022	1 517 216	1 130 358	386 858
2023	1 323 952	1 075 000	248 952
2024	1 182 026	1 078 038	103 988
2025	321 408	303 406	18 002
2026	31 443	29 637	1 806
Total général	4 376 045	3 616 439	759 606
Total à moins d'un an	1 517 216	1 130 358	386 858
Total à plus d'un an	2 858 829	2 486 081	372 748

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2021 à 52.277.356 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA*	23 227 401	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA*	29 049 955	29 049 955
Total	52 277 356	52 277 356

* Le décompte des intérêts sur le compte courant Lazhar Sta a été suspendu à compter du mois de novembre 2019 suite à l'affaire de surfacturation (voir note II-1).

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

La rubrique provisions pour risques et charges se détaille comme suit à la clôture de l'exercice 2021:

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 426 242	1 194 453
Autres provisions pour risques et charges	5 502 303	2 869 231
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261
Total	7 929 806	5 064 945

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2021 un solde de 40.994.249 DT, contre 52.481.060 DT au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Fournisseurs d'exploitation	26 826 765	33 295 649
Fournisseurs, effets à payer	13 442 513	18 541 828
Fournisseurs d'immobilisations	630 503	566 386
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Autres fournisseurs	-	-17 271
Retenue de garantie	92 985	92 985
Total	40 994 249	52 481 060

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2021, un total de 117.685.304 DT, contre 163.195.027 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Clients, avances et acomptes	23 792 348	62 769 544
Etat impôts et taxes	73 745 598	72 669 524
Amende Exploitation carrière	1 057 653	87 769
Rémunérations dues au personnel	1 307 477	1 417 027
Dettes envers les parties liées	42 592	42 592
CNSS	11 169 386	14 106 312
Personnel, charges à payer	3 994 777	8 628 895
Congés à payer	598 072	513 303
Autres passifs courants	1 715 313	2 683 181
Provisions pour risques et charges	106 186	275 820
Compte d'attente	155 902	1 060
Total	117 685 304	163 195 027

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 2021 un solde de 87.029.766 DT, contre 82.325.377 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	33 960 927	35 649 334
Echéances à moins d'un an sur crédits bail	1 130 358	1 024 513
Intérêts courus	2 519 546	7 412 533
Billets de trésorerie	4 065 277	3 250 000
Crédits de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	25 147 000	18 047 000
Crédits financement devises	4 855 028	2 298 995
Concours bancaires	15 351 630	14 643 002
Total	87 029 766	82 325 377

(*) Les concours bancaires qui totalisent au 31 décembre 2021 un solde de 15 351 630 DT contre 14 643 002 DT au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Banque de Tunisie	1 873 385	1 149 004
Arab Tunisian Bank	1 358	584 710
Banque nationale agricole	4 248 247	5 997 578
BH Bank	4 295 978	-
Société Tunisienne de Banque	3 152 688	3 585 036
Amen Bank	1 491 055	2 293 013
BIAT	2 776	610 041
BTL	286 143	423 620
Total	15 351 630	14 643 002

B/ RESULTAT DE L'EXERCICE

NOTE N°17 : REVENUS

Les revenus enregistrés en 2021 s'élèvent à 325.968.814 DT et s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Ventes des produits de carrière	15 203 532	14 445 718
Ventes de béton prêt à l'emploi	9 625 176	8 802 185
Ventes Clinker à l'export	18 251 714	4 534 080
Ventes ciments	279 764 605	222 410 288
Pompage et transport Béton	2 248 602	2 039 190
Chargements et transports Agrégat	663 010	568 617
Chargements et transports Ciment	212 175	175 943
Total	325 968 814	252 976 021

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Travaux piste carrière	674 785	1 987 742
Travaux préparatoires	2 203 819	2 083 981
Aménagements front	9 159 416	5 535 701
Aires de stockage	3 050 977	4 887 820
Production immobilisée Cimenterie	-	5 592
Production immobilisée RM	1 383	5 247
Total	15 090 380	14 506 083

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Explosifs	2 363 880	2 042 329
Gasoil et Lubrifiants	4 345 923	3 432 496
Pièces de rechange	12 845 085	14 775 148
Achats de matières premières Ready mix	1 688 352	428 713
Achats de matières consommables cimenterie	54 994 312	45 539 771
Achats emballages	19 521 387	15 430 698
Autres achats	8 477 384	6 769 274
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	44 441 166	40 841 881
Achats non stockés de matières et fournitures	1 294 745	1 016 464
Variation de stocks des pièces de rechange	-3 449 557	-6 974 285
Variation de stocks des matières premières Ready mix	6 109	-3 036
Variation de stock matières premières cimenterie	3 532 080	-971 676
Total	150 060 866	122 327 777

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Salaires et compléments de salaires	30 452 074	26 033 619
Cotisations sociales	6 362 403	5 327 574
Autres charges sociales	961 363	729 481
Total	37 775 840	32 090 674

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	301 274	342 451
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	43 254 129	39 444 736
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	3 372 421	2 539 503
Dotations aux provisions pour risques et charges	464 862	-145 860
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 970 416	1 854 719
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	200 000
Reprise sur provisions et amortissements	-2 047 428	-3 121 142
Total	47 315 674	41 114 407

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Loyers et charges locatives	5 113 114	4 728 126
Entretiens et réparations	8 946 266	6 583 054
Assurances	2 258 893	2 111 616
Études, recherches et divers services extérieurs	80 078	117 352
Jetons de présence	91 000	106 500
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>16 489 351</u>	<u>13 646 648</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 988 290	1 217 733
Publicités, publications, relations publiques	117 154	76 935
Déplacements, missions et réceptions	690 257	540 300
Dons et subventions	734 310	703 482
Transports	4 695 598	2 998 633
Frais postaux et de télécommunications	208 793	359 426
Services bancaires et assimilés	902 387	1 537 652
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>9 336 789</u>	<u>7 434 161</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	665 629	282 212
T.C.L	147 278	143 372
Droits d'enregistrement et de timbres	67 454	98 838
Autres impôts et taxes	159 289	149 628
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>1 039 650</u>	<u>674 050</u>
Transfert de charges (autres charges)	-31 398	-28 418
Total des autres charges d'exploitation	26 834 392	21 726 441

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Intérêts sur emprunts	32 901 557	33 714 849
Intérêts sur leasing	492 212	177 799
Agios débiteurs	1 490 979	3 143 344
Frais d'escomptes	8 670 483	10 094 227
Pertes de change	-375 947	23 365
Pénalités de retards	694 544	9 850 828
Total	43 873 828	57 004 412

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	85 421	148 320
Produits sur les placements	8 677	49 243
Produits financiers	43 818	512 592
Total	137 916	710 155

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Remboursement Assurance	118 598	448 009
Vente conteneurs et palettes	15 175	19 266
Autres gains ordinaires *	4 675 033	19 603 683
Vente déchets ciment	171 874	9 538
Total	4 980 680	20 080 496

**Les autres gains ordinaires correspondent principalement à l'annulation des pénalités sur les dettes fiscales suite à l'amnistie fiscale décrétée par la loi de finance 2022.*

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Pénalités de retard sur non-recouvrement des dettes fiscales et sociales	-166 023	-3 091 384
Autres (pertes ordinaires)	-20 961	-339 152
Total	-186 984	-3 430 536

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉS

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA CORP » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA. Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux même des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Courant 2020, le montant du compte courant actionnaire de BINA CORP a été converti en capital.

De même il y a eu la suspension des intérêts sur le compte courant associé Lazhar STA (Cf note explicative II-1).

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2021 un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	31/12/2021
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 402
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 954
Total	<u>52 277 356</u>

2- **BINA TRADE**

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

Par ailleurs, la société BINA Trade a facturé en 2021 à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 1.126.097 DT et des refacturations de gasoil pour un montant de 87.719 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 202.724 DT au 31 décembre 2021.

L'encours net des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2021 à 20.568.944 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Traites impayées	16 777 390	16 777 390
Factures impayées	931 830	931 830
Autres créances	1 926 610	1 739 979
Effets en coffre	1 135 836	1 135 836
Total des créances BINA TRADE	20 771 668	20 585 035
Solde fournisseur BINA TRADE	-202 724	-154 355
Solde BINA TRADE net	20 568 944	20 430 680

3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2021 s'élève à un montant hors taxes de 684.300 DT.
- Au cours de l'exercice 2021, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant en HT de 21.857 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est nul DT au 31 décembre 2021.

4- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	131 487	141 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	760 075	770 069
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
Total passifs	42 592	42 592

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2021 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 131.481 DT au 31 décembre 2021.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT.

Aucune facturation n'a été effectuée en 2021. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 31 décembre 2021.

- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.
- (d) Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 31 décembre 2021.
- (e) La société Carthage Cement a signé le 1er janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2021.
- (f) Au 31 décembre 2021, le solde client de la société « MANDUCEM » s'élève à 218.413 DT et correspond à une opération de vente de clinker pour le même montant.

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	261 960
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	790 443 346
*Nantissement	720 700 634
c) Effets escomptés et non échus et Factoring	31 117 485
d) Impayés Commerciaux non débités	55 337
TOTAL	1 542 578 762
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TN	11 550 000
TOTAL	11 510 000

NOTE N°29 : Solde intermédiaire de gestion

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2021 :

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020	CHARGES	31/12/2021	31/12/2020	SOLDES	31/12/2021	31/12/2020
Revenus	325 968 814	252 976 021						
Production immobilisée	15 090 380	14 506 083						
Variation des stocks de produits finis et des encours	-7 865 742	9 375 191						
Total	333 193 452	276 857 295	Achats consommés	150 060 866	122 327 777	Marge sur coût matière	183 132 586	154 529 518
Marge sur coût matière	183 132 586	154 529 518	Autres charges externes	25 794 742	21 052 391	Valeur ajoutée	157 337 844	133 477 127
Valeur ajoutée	157 337 844	133 477 127	Impôts et taxes	1 039 650	674 050			
			Charges de personnel	37 775 840	32 090 674			
				38 815 490	32 764 724	Excédent brut d'exploitation	118 522 354	100 712 403
Excédent brut d'exploitation	118 522 354	100 712 403	Autres charges ordinaires	186 984	3 430 536			
Autres produits ordinaires	4 980 680	20 080 496	Charges financières	43 873 828	57 004 412			
Produits financiers	137 916	710 155	Dotations aux amortissements et aux provisions	47 315 674	41 114 407			
			Impôts sur les sociétés	755 276	589 113			
Total	123 640 950	121 503 054	Total	92 131 762	102 138 468	Résultat des activités ordinaires	31 509 188	19 364 586

Tunis le 02 juin 2022

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT» ou «société»), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 167.488.200 DT, y compris le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 31.509.188 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société CARTHAGE CEMENT au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1- Comme indiqué dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées, le solde net de la créance sur « BINA TRADE » (partie liée) a atteint un montant de 20.568.944 DT au 31 décembre 2021 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE est resté quasiment au même niveau depuis plusieurs exercices et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT détient une créance sur la société « Maghreb Transport » (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis l'exercice 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 21.148.777 DT au 31 décembre 2021. En effet, le management estime que les chances de recouvrement de ces créances ne sont pas totalement compromises notamment en tenant compte de la lettre de confort qui a été fournie par BINA Holding à CARTHAGE CEMENT en couverture du risque de recouvrement de la créance détenue par BINA TRADE

Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre audit, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2- Ainsi qu'il en est fait mention dans la note V aux états financiers, CARTHAGE CEMENT a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. À la suite d'un arrangement partiel conclu avec

l'administration fiscale en juillet 2012, la société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En août 2012, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance et en appel en faveur de l'administration fiscale. La société a porté l'affaire devant la cour de cassation et n'a pas constaté l'impact de ces jugements dans ses livres.

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Un arrangement partiel a été conclu en décembre 2017 et a été constaté en comptabilité. La société a néanmoins reçu une notification de taxation pour un montant résiduel de 619.552 DT qui a été contesté par la société devant les tribunaux. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 26 février 2020. La société a interjeté en appel ce jugement.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société «Les Grandes Carrières du Nord» (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : CARTHAGE CEMENT SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 à CARTHAGE CEMENT ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. CARTHAGE CEMENT a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres. Il est à noter que dans une correspondance entre l'administration fiscale et la cour d'appel du 28 décembre 2016, le montant de la taxation a été ramené à 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

La provision constatée en couverture des différents contrôles susmentionnés s'élève au 31 décembre 2021 à 2.770.873 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces contrôles (ainsi qu'au titre de l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non prescrits). Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

3- Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation adressées aux banques à l'exception de la Banque de Tunisie et de la BIAT , à la majeure partie des avocats et à tous les fournisseurs. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour une valeur brute de 95.971.648 DT provisionnée à hauteur de 672.805 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note IV.5 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût). Pour l'inventaire physique des produits agrégats et clinker, la société fait appel à un expert géologue.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à assister à l'inventaire physique des stocks, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

b) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant brut de 40.404.973 DT et provisionnées à hauteur de 6.170.729 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Observations

Nous attirons votre attention sur :

1- La note II .1 aux états financiers qui décrit le litige opposant actuellement la société aux constructeurs de la cimenterie. La cour d'appel a émis un jugement, en date du 15 novembre 2019, condamnant solidairement des représentants légaux des sociétés FLsmidth, PROKON, EKON (constructeurs de la cimenterie) ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA, Belhassen Trabelsi et deux intermédiaires (représentants de la société FLsmidth en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à CARTHAGE CEMENT (selon le cours historique) au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. CARTHAGE CEMENT a porté cette affaire en cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard indûment payés, des pénalités de retard ainsi que les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Par ailleurs, et compte tenu de l'avancement des procédures liées à cette affaire et de la reconnaissance faite par l'une des parties condamnées des faits reprochés, la société a procédé à la comptabilisation en 2020 de l'impact de ce jugement dans ses comptes ce qui a donné lieu à un gain de 16.542.610 DT constaté dans les états financiers arrêtés au 31/12/2020. La société a procédé aussi à la suspension de la constatation des intérêts sur le compte courant Lazhar STA. En 2022, la société a entamé aussi un processus d'arbitrage international pour cette affaire.

2- La note II-2 aux états financiers qui décrit le différend qui oppose actuellement CARTHAGE CEMENT à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie). CARTHAGE CEMENT réclame un montant de 12.6 MDT relatif principalement à la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui aurait dû être réalisée par cette dernière avant le transfert de la cimenterie et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties. A cet effet, la société a procédé en 2020 à la comptabilisation d'un gain de 2.816.071 DT correspondant au montant des dettes dues par CARTHAGE CEMENT envers NLS.

3- La note II-3 aux états financiers qui décrit l'affaire en justice qui a été intentée par la société CARTHAGE CEMENT en 2020 et se rapportant à un soupçon de commission illégale dans le cadre du contrat d'exploitation de la cimenterie par la société NLS.

Les procédures liées aux trois affaires susmentionnées sont toujours en cours à la date du présent rapport, leur impact définitif sur les états financiers ne peut pas ainsi être déterminé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

Les états financiers de la société, arrêtés au 31 décembre 2021, font apparaître des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social. Cette situation est due aux difficultés financières et opérationnelles qu'a connues la société depuis son entrée en exploitation et qui est décrite dans la note aux II.4 aux états financiers.

Compte tenu de cette situation et conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le Conseil d'Administration du 10 mai 2022 a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 23 juin 2022 afin de se prononcer sur la continuité d'exploitation de la société.

Il est à rappeler que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 2021 a décidé, après avoir constaté la situation des capitaux propres au 31 décembre 2020, et sur la base du plan de restructuration de la société qui est décrit dans la note II.4, la poursuite de l'activité de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed SAHNOUN

Mohamed HZAMI

Tunis le 02 juin 2022

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

1- Au cours de l'exercice 2021, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant en HT de 21.857 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est nul au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de l'opération de restructuration entamée en 2020 et autorisée par le conseil d'administration réuni le 03 janvier 2020, la société a conclu en 2021, un nouveau crédit à long terme auprès de la TSB BANK portant sur le rééchelonnement des anciens crédits pour un montant de 16,7 MDT. Cet emprunt est remboursable sur 12 ans au taux d'intérêt de TMM+1,5%.

- 2- Au 31 décembre 2021, le solde client de la société « MANDUCEM » s'élève à 218.413 DT et correspond à une opération de vente de clinker pour le même montant.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021 :

- 1- La société a conclu courant 2020 avec les banques des accords de consolidation et de rééchelonnement des dettes à moyen et long terme pour un montant global de 346.690.096 DT moyennant une période de grâce de 18 mois et un taux d'intérêts de TMM+1,5%. Cette transaction a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 03 janvier 2020. Le détail par banque se présente comme suit :

Banques	Montant en DT
Amen Bank	1 375 246
BTK	18 509 341
Attijari Bank	16 210 000
Arab Tunisian Bank	8 000 000
BH Bank	54 879 617
STB	53 116 048
Banque de Tunisie	79 500 000
BNA	59 963 789
BIAT	23 300 000
BTL	22 500 000
BTE	9 336 055
Total	346 690 096

- 2- La société a conclu courant 2019 un accord de consolidation des dettes bancaires pour un montant de 16.000.000 DT pour le remboursement des échéances impayées pour un montant de 1.650.088 DT.
- 3- Au 31 décembre 2021, les dettes de CARTHAGE CEMENT liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 3.616.439 DT dont 1.130.358 DT à moins d'un an et 2.486.081 DT à plus d'un an.
- 4- Au 31 décembre 2021, le solde des concours bancaires s'élève à 15.351.630 DT.
- 5- Au 31 décembre 2021, le solde des billets de trésorerie, des crédits mobilisables et des crédits de financement en devise conclus par CARTHAGE CEMENT s'élève respectivement à 4 065 277 DT, 25.147.000 DT et 4 855 028 DT.
- 6- CARTHAGE CEMENT a signé, le 17 novembre 2008, avec la société «BINA CORP» et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces conventions de compte courant ont fait l'objet de plusieurs amendements depuis 2008 et qui sont détaillés dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées.

Suite à la décision de la cour d'appel relative à l'affaire de surfacturation de la cimenterie telle que décrite au niveau de la note II-1 aux états financiers, la société a arrêté depuis octobre 2019 le décompte des intérêts sur le compte courant de Mr Lazhar STA.

Par ailleurs, et dans le ce cadre de l'opération d'augmentation du capital approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et conformément à la décision du conseil d'administration du 26 mars 2020, le compte courant de BINA CORP y compris les intérêts nets d'impôts ont été convertis dans le capital social à hauteur 51.669.241 DT en nominal et 10.333.848 DT comme prime d'émission.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent, à la clôture de l'exercice 2021, un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2021</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 402
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 954
Total	<u>52 277 356</u>

- 7- CARTHAGE CEMENT a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de CARTHAGE CEMENT. Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, CARTHAGE CEMENT a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par BINA TRADE. L'encours des créances détenues par CARTHAGE CEMENT sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2021 à 20.771.668 DT (y compris les effets escomptés et non échus).
- 8- La société BINA Trade a facturé en 2021 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 1.126.097 DT et des refacturations de gasoil pour un montant de 87.719 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez CARTHAGE CEMENT s'élève à 202.724 DT au 31 décembre 2021.
- 9- En date du 27 juillet 2012, CARTHAGE CEMENT a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de

471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2021 s'élève à un montant hors taxes de 684.300 DT.

- 10- La société « Les Carrelages de Berbères » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à CARTHAGE CEMENT. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2021 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société CARTHAGE CEMENT détient une créance envers « Les Carrelages de Berbères » qui s'élève à 131.481 DT au 31 décembre 2021.

C- Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles ;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois ;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Le conseil d'administration du 2 juillet 2020, a renouvelé le mandat de Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la société pour une durée de trois ans prenant fin le 30 juin 2023 et lui a accordée une augmentation de 3.000 DT dans sa rémunération mensuelle nette.

- L'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2021 a fixé les jetons de présence à accorder aux administrateurs au titre de l'exercice 2020 pour 2.000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8.000 DT et a fixé la rémunération des membres des comités d'audit, stratégique et de rémunération au titre du même exercice à 1.000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8000 DT.

Les obligations et engagements de la société CARTHAGE CEMENT envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en DT) :

En DT	Rémunération
<i>Rémunérations et avantages accordés au directeur général</i>	
Rémunérations accordées au directeur général en 2021 (y compris la prime 2020) et les charges patronales	465 825
Provision pour prime de bilan et le 13 ^{ème} à verser en 2022 (y compris les charges patronales)	57 255
Avantages en nature accordés aux directeur général	13 188
<i>Jetons de présence accordés aux administrateurs</i>	66 000
<i>Rémunérations accordées aux membres du comité d'audit</i>	9 000
<i>Rémunérations accordées aux membres des comités de recrutement et stratégiques en brut</i>	16 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed SAHNOUN

Mohamed HZAMI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

**Société Assurances Multirisques Ittihad
AMI Assurances (S.A)**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La société Assurances Multirisques Ittihad-AMI, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 Juin 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Abderrazek GABSI (Généraliste d'Expertise et de Management –GEM) et M Chiheb GHANMI (GAC-CPA International).

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2021
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 1

ACTIFS	Brut 31/12/2021	Amort. & Prov. 31/12/2021	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
AC1-Actifs incorporels				
AC12-Concessions, brevets, licences, marques	2 203 575	1 975 938	227 637	230 451
AC13-Fonds commercial	1 059 832	553 876	505 956	1 235 072
	3 263 407	2 529 814	733 593	1 465 523
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	6 424 715	4 587 965	1 836 750	1 987 517
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	2 026 518	1 164 164	862 354	875 992
AC23-Acomptes versés et immobilisations en cours	107 586		107 586	107 586
	8 558 819	5 752 129	2 806 690	2 971 095
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	73 841 282	7 517 197	66 324 085	67 705 659
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323-Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 233 481	3 272 351	4 096 142
AC324-Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	18 600 000		18 600 000	20 066 300
AC33-Autres placements financiers	348 493 187	6 374 185	342 119 002	216 435 151
AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	33 860 600	5 002 157	28 858 443	30 085 249
AC332-Obligations et autres titres à revenus fixes	234 085 797	500 000	233 585 797	170 827 691
AC334-Autres prêts	11 804 850	722 028	11 082 822	10 770 272
AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	68 741 940	150 000	68 591 940	4 751 939
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	462 211		462 211	476 381
	447 902 512	17 124 863	430 777 649	308 779 633
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	563 149		563 149	530 588
AC520-Provision d'assurance vie	7 533 244		7 533 244	6 662 204
AC530-Provision pour sinistres vie	518 642		518 642	326 833
AC531-Provision pour sinistres non vie	14 578 529		14 578 529	11 906 605
	23 193 564		23 193 564	19 426 230
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 115 174		1 115 174	1 161 589
AC612-Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	77 126 805	65 002 372	12 124 433	18 944 658
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	27 745 453	11 806 308	15 939 145	17 569 225
AC62-Créances nées d'opérations de réassurance	4 626 257	3 425 665	1 200 592	1 012 621
AC63-Autres créances	17 093 785	737 544	16 356 241	16 655 336
AC631-Personnel	705 007		705 007	653 477
AC632-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12 425 235	26 780	12 398 455	12 582 599
AC633-Débiteurs divers	3 963 543	710 764	3 252 779	3 419 260
	127 707 474	80 971 889	46 735 585	55 343 429
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	2 630 600	608 767	2 021 833	2 930 938
AC72-Charges reportées				
AC721-Frais d'acquisition reportés	9 158 757		9 158 757	9 359 017
AC722-Autres charges à répartir	3 361 713	2 698 018	663 695	
AC73-Comptes de régularisation Actif	11 613 601	79 138	11 534 463	9 506 205
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	11 198 716	79 138	11 119 578	8 335 179
AC733-Autres comptes de régularisation	414 885		414 885	1 171 026
	26 764 671	3 385 923	23 378 748	21 796 160
Total des Actifs	637 390 447	109 764 618	527 625 828	409 782 070

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2021
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 2

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
CP1-Capital social	87 391 790	40 983 736
CP2-Réserves et primes liées au capital	46 694 230	286 176
CP3-Résultats reportés	-184 804 791	-185 429 432
CPR-Réserve spéciale de réévaluation	44 410 222	44 410 222
CPTP-Titres participatifs	75 000 000	35 000 000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	68 691 451	-64 749 298
CP6-Résultat de l'exercice	1 766 521	624 641
Total capitaux propres avant affectation	70 457 972	-64 124 657
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts		
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	5 334 941	4 789 117
	5 334 941	4 789 117
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310-Provisions pour primes non acquises	53 584 145	54 379 898
PA320-Provisions assurances vie	35 823 735	30 098 168
PA330-Provision pour sinistres vie	4 881 310	4 532 399
PA331-Provision pour sinistres non vie	325 313 418	347 394 031
PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes non vie	278 519	1 206 442
PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie	4 727	10 968
PA361-Autres provisions techniques non vie	187 148	
	420 073 002	437 621 906
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	10 139 048	8 629 840
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62-Dettes nées d'opérations de réassurance	4 278 530	5 172 740
PA63-Autres dettes	12 214 899	10 601 370
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	291 375	233 125
PA632-Personnel	27 919	38 405
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 208 403	7 963 735
PA634-Créditeurs divers	3 687 202	2 366 105
	16 493 429	15 774 110
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	5 127 436	7 091 754
PA72- Dettes envers les établissements bancaires et financiers		
	5 127 436	7 091 754
Total des passifs	457 167 856	473 906 727
Total des capitaux propres et des passifs	527 625 828	409 782 070

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE NON VIE
ARRÊTÉ AU 31/12/2021
(Montants exprimés en dinars)

آمى للتأمين
AMI Assurances

ANNEXE 3

Désignation	Opérations brutes 31/12/2021	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2020
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	134 687 879	-6 168 561	128 519 318	136 321 555
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	795 752	32 561	828 313	3 474 133
Sous-total 1	135 483 631	-6 136 000	129 347 631	139 795 688
PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	11 300 482		11 300 482	13 550 744
PRNV2- Autres produits techniques				
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-115 551 627	2 018 845	-113 532 782	-105 682 490
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	22 080 613	2 671 924	24 752 537	5 062 787
Sous-total 2	-93 471 014	4 690 769	-88 780 245	-100 619 703
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	-187 148		-187 148	5 148 533
CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes	-113 100		-113 100	21 821
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-25 799 206		-25 799 206	-23 054 775
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-65 000		-65 000	108 544
CHNV 43- Frais d'administration	-8 329 997		-8 329 997	-11 281 626
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		1 149 021	1 149 021	1 026 471
Sous-total 3	-34 194 203	1 149 021	-33 045 182	-33 201 386
CHNV5- Autres charges techniques	-12 622 835		-12 622 835	-18 815 610
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vi	6 195 813	-296 210	5 899 603	5 880 087

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE VIE
ARRÊTÉ AU 31/12/2021
(Montants exprimés en dinars)



 أمي للتأمين
 AMI Assurances

ANNEXE 4

Désignation	Opérations brutes 31/12/2021	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2020
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	8 209 080	-1 306 423	6 902 657	2 083 757
Sous-total 1	8 209 080	-1 306 423	6 902 657	2 083 757
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	1 735 483		1 735 483	1 682 619
PRV 22- Produits des autres placements				
PRV 23- Reprises de corrections de valeurs sur placements	68 922		68 922	43 018
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	346		346	24 798
Sous-total 2	1 804 751		1 804 751	1 750 435
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-2 667 350	605 079	-2 062 271	-1 622 045
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-348 911	191 809	-157 102	-300 589
Sous-total 3	-3 016 261	796 888	-2 219 373	-1 922 634
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-5 725 567	871 040	-4 854 527	952 159
CHV 22- Autres provisions techniques				
Sous-total 4	-5 725 567	871 040	-4 854 527	952 159
CHV3- Participations aux bénéfices et ristournes				
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-1 823 552		-1 823 552	-687 085
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-135 260		-135 260	41 912
CHV 43- Frais d'administration	-112 268		-112 268	-125 478
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		374 470	374 470	231 884
Sous-total 5	-2 071 080	374 470	-1 696 610	-538 767
CHV5- Autres charges techniques	-531 636		-531 636	-393 072
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-404 394		-404 394	-372 831
CHV 92- Corrections de valeur sur placements	-283 204		-283 204	-215 640
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-28 997		-28 997	-3 586
Sous-total 6	-716 595		-716 595	-592 057
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance)	-2 047 308	735 975	-1 311 333	1 339 821

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
ARRÊTÉ AU 31/12/2021
(Montants exprimés en dinars)

أمي للتأمين
AMI Assurances

ANNEXE 5

Désignation	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	5 899 603	5 880 087
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	-1 311 333	1 339 821
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	18 113 777	17 278 434
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprises de corrections de valeurs sur placements	719 358	441 744
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	3 612	254 644
Sous-total 1	18 836 747	17 974 822
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-4 220 787	-3 828 514
CHNT12- Corrections de valeur sur placements	-2 955 884	-2 214 359
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-302 653	-36 827
Sous-total 2	-7 479 324	-6 079 700
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-11 300 482	-13 550 746
PRNT2- Autres produits non techniques	230 000	16 806
CHNT3- Autres charges non techniques	-2 786 366	-4 620 623
Résultat provenant des activités ordinaires	2 088 845	960 467
CHNT41- Impôts exigibles	-322 024	-330 526
CHNT42- Impôts différés		
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	1 766 821	629 941
CHNT5- Pertes extraordinaires	-300	-5 300
Résultat net de l'exercice	1 766 521	624 641
Effets des modifications comptables		
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	1 766 521	624 641

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS AU 31/12/2021
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 6

DÉSIGNATIONS	31/12/2021	31/12/2020
HB1- Engagements reçus	291 375	233 125
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés	107 586	107 586
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 7

DÉSIGNATION	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation :		
Encaissements des primes reçues des assurés	138 945 879	160 256 725
Sommes versées pour paiement des sinistres	-109 129 255	-95 564 519
Commissions versées aux intermédiaires	-16 329 804	-18 834 390
Encaissements des sinistres pour cessions	67 745	
Décaissements des primes pour cessions	-3 629 349	-1 547 649
Commissions reçues des cessions	261 191	
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-21 802 055	-19 495 182
Variation des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-287 403 991	-85 361 240
Encaissements liés à la cession de placements financiers	163 384 302	84 008 686
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-24 983 062	-18 749 357
Produits financiers reçus	11 615 823	12 011 547
Autres mouvements	15 703 696	-14 651 114
Flux de trésorerie affectés à (ou provenant de) l'exploitation	-133 298 880	2 073 507
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-550 220	-647 830
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	123 888	
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Autres mouvements		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-426 332	-647 830
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Encaissements suite à l'émission d'actions	92 816 108	
Encaissements Titres participatifs	40 000 000	
Décaissements Billets de trésorerie		
Distribution Dividendes		
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	132 816 108	
Variation de trésorerie	-909 104	1 425 677
Trésorerie au début de l'exercice	3 539 704	2 114 027
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 630 600	3 539 704

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

IV. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

I- Informations Générales

Dénomination sociale : Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances
Siège social : Cité des Pins - Zone Nord Est - Les Berges du Lac II - Tunis
Numéro Immatriculation au Registre National des Entreprises : 0845686P
Téléphone : +216 70 026 000
Fax : +216 71 268 400
Email : courrier@assurancesami.com
Site web : www.assurancesami.com

La société « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » a été créée en 2003 sous la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou des conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurance.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun, versés par les adhérents de l'AMI depuis sa création jusqu'à la date du 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2014 a décidé la transformation de la société mutuelle « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial « AMI Assurances », et ce, avec un capital social de 13 220 560 DT réparti en 13 220 560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action.

Le capital social initial de 13 220 560 DT provient de :

- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT, a été logé dans les autres capitaux propres ;
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraire d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT ;
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et l'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action ancienne détenue.

La Société a également changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 octobre 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, et ce, par l'émission de 5 288 224 actions nouvelles au prix de 6,250 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 juin 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à 23 135 980 DT, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 juin 2020 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 17 847 756 DT, pour le porter de 23 135 980 DT à 40 983 736 DT, et ce, par l'émission de 17 847 756 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 août 2021 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 46 408 054 DT, pour le porter de 40 983 736 DT à 87 391 790 DT, et ce, par l'émission de 87 391 790 actions ordinaires en numéraire.

La société « AMI Assurances » est régie par le Code des Assurances qui a été promulgué par la loi n°92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi n°94-10 du 31 janvier 1994, la loi n°97-24 du 28 avril 1997, la loi n°2002-37 du 1^{er} avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi n°2014-47 du 24 juillet 2014.

La société « AMI Assurances » fournit ses produits et services à travers 132 agences, 41 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

II- Faits marquants de l'exercice

1- Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2021 :

- La conduite, sous l'égide du Comité Général des Assurances (CGA), du projet de mise en place d'une nouvelle circulaire relative aux obligations de communication sur le rapport annuel par les compagnies d'assurance (DOCIN), visant notamment l'optimisation et l'automatisation du processus de communication au CGA (réf : article 60 du Code des Assurances) ;
- Le projet de révision des méthodes de calcul des délais moyens d'indemnisation (réf : circulaire 258 2010 du Comité Général des Assurances). Ce projet vise l'amélioration de la qualité des services rendus à la clientèle ;
- L'entrée en exploitation au niveau de la FTUSA, depuis mai 2021, d'une plateforme de gestion des PV de sinistres automobiles, à laquelle les compagnies d'assurance accèdent en temps réel, afin de consulter et télécharger les PV qui les concernent ;
- La poursuite, au niveau de la FTUSA, du projet de mise en place d'une plateforme d'échange des recours inter-compagnies, avec l'accompagnement d'un cabinet externe.

2- L'activité de la société « AMI Assurances » :

• Production :

Branche	31/12/2021	Part %	31/12/2020	Part %
Auto	124 754 657	87,3%	130 553 939	90,3%
Vie	8 209 080	5,7%	3 396 609	2,4%
Groupe	4 592 129	3,2%	4 963 392	3,4%
Incendie	2 186 364	1,5%	2 355 701	1,6%
Risques divers	1 507 024	1,1%	1 417 435	1,0%
Transport	1 252 036	0,9%	1 330 116	0,9%
Risques spéciaux	395 669	0,3%	512 385	0,4%
Total	142 896 959	100,0%	144 529 577	100,0%

Au cours de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires de la société « AMI Assurances » a atteint un montant de 142,9 MD, contre un montant de 144,5 MD au cours de l'exercice 2020, soit une diminution de 1,6 MD (-1,1%) qui provient essentiellement de la diminution des primes émises de la branche Automobile du fait du maintien d'une politique de souscription sélective.

L'évolution de la structure du portefeuille s'explique essentiellement par :

- L'amélioration de l'assurance Vie de 3,5 % en passant de 2,4 % en 2020 à 5,7 % en 2021 ;
- La baisse de de l'assurance Auto de 3,0 % en passant de 90,3% en 2020 à 87,3% en 2021.

• Sinistres :

Branche	31/12/2021	Part %	31/12/2020	Part %
Auto	109 202 671	92,1%	99 028 022	92,7%
Groupe	4 248 138	3,6%	4 713 860	4,4%
Vie	3 016 262	2,5%	2 093 630	2,0%
Transport	1 377 000	1,2%	272 122	0,3%
Risques divers	411 309	0,4%	491 190	0,5%
Incendie	181 986	0,2%	172 376	0,2%
Risques spéciaux	130 523	0,1%	14 493	0,0%
Total	118 567 889	100,0%	106 785 693	100,0%

Les sinistres réglés (y compris FDGD) totalisent 118 567 889 DT en 2021, contre 106 785 693 DT en 2020, soit une augmentation de 11% qui provient principalement de la hausse des règlements de la branche Automobile de 10 174 649 DT. Cet accroissement des règlements s'explique par l'accélération de la liquidation des sinistres et le retour à un rythme normal des activités d'indemnisation en 2021, par comparaison avec l'exercice 2020.

• Placements :

- Les placements totalisent, au 31 décembre 2021, un montant net de 430 777 650 DT, contre 308 779 633 DT au 31 décembre 2020, soit une progression de 39,5% ;

- Les revenus des placements totalisent 20 641 498 DT au cours de l'exercice 2021, contre 19 725 257 DT au cours de l'exercice 2020, soit une progression de 4,6%.

- **Réassurances :**

Les soldes des réassurances Non-Vie & Vie se sont établis au 31/12/2021 respectivement à (296 210) DT et 735 976 DT, contre (2 192 400) DT et (300 243) au 31/12/2020.

III- Principes et Méthodes Comptables

A. NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

A-1- Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables Tunisiennes, tels que définis par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, NC 27, NC 28, NC 29, NC 30 et NC 31) publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 et relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

B. BASES DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

C. MÉTHODES COMPTABLES PERTINENTES

C-1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs de transfert ou d'acquisition) à l'exception des terrains et des constructions qui ont été évalués à leur juste valeur (selon des rapports établis par un expert indépendant en immobilier).

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

- Constructions	2%
- Fonds commercial	3%
- Agencements et aménagements	10%
- Matériel et mobilier de bureau	5%
- Matériel informatique	15%
- Matériel de transport	20%
- Logiciels	33%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement, tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

C-2 : Les placements

C-2-1- Les placements immobiliers

Les terrains et les constructions figurent au bilan à leur valeur comptable nette. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'usage déterminée par un expert en immobilier. Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C-2-2- Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons du Trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition

hors frais accessoires sur achat et hors coupons courus à l'achat.

▪ Évaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

▪ Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C-3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances, telles que décrites comme suit :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA ...)
- Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes ;
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance ;
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les primes à annuler, appelées également provision pour annulation de primes, sont comptabilisées lors de chaque inventaire. Elles sont destinées à faire face aux annulations futures pouvant intervenir après la clôture de l'exercice sur les primes émises et les primes acquises et non émises. Les primes à annuler ne sont pas affectées précisément à un ou plusieurs assurés déterminés mais sont évaluées sur la base de méthodes statistiques reconnues.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances n°24 /2017 du 29 mars 2017, comme suit :

- Les créances sur les assurés (siège et succursales), selon leur ancienneté, aux taux suivants :

2019 et antérieures	100%
2020	20%
2021	0%

- Les créances sur les intermédiaires (agents et courtiers), selon leur ancienneté, aux taux suivants :

2021 et antérieure	100%
--------------------	------

- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance sont provisionnées, selon leur ancienneté, aux taux suivants :

2019 et antérieures	100%
2020	20%
2021	0%

- Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnées en totalité.

C-4 : Les provisions techniques

C-4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie

- Les provisions mathématiques :

Les provisions mathématiques correspondent, à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect de l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009.

- Provision pour sinistres à payer :

Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de la société « AMI Assurances » envers les assurés/bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier et tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

- Provision pour frais de gestion vie :

Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers. Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

C-4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non-vie

- Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode du prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- Provisions pour sinistres à payer :

Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente. Les provisions techniques sont évaluées par références à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 et aux normes comptables sectorielles.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion calculée en appliquant un taux de frais de 5%.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du Ministre des Finances n°258 de l'année 2010.

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- Provision pour risques en cours :

Pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurances, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et des frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

- Provision d'égalisation :

Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires, permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux, notamment la grêle, l'assurance-crédit et l'assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent

technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice.

C-4-3 : Dérogations relatives aux provisions techniques

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, et de la norme comptable NC 29 relatives aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence des informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Cette provision correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative. L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision de manière fiable ;

- Provision pour participation aux bénéfices (vie) :

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles ;

- Provision pour égalisation vie :

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

C-5- Les revenus

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C-6- Les charges par destination

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

La comptabilité analytique vient compléter la comptabilité générale. Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

La ventilation des charges par destination se présentent comme suit :

- **Charges d'acquisition des contrats :**

Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et les frais d'ouverture de dossiers ou d'admission des contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien des bureaux occupés par le service commercial, les frais de publicité et de marketing, les commissions d'acquisition et les frais des réseaux commerciaux.

- **Frais d'administration des contrats :**

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéfices et de ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnisations, l'établissement des contrats, les commissions de gestion et d'encaissement et les frais de contentieux liés aux primes.

- **Frais de gestion des sinistres :**

Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (ouverture des dossiers, évaluation, règlement). Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnisations, les frais de contentieux et les commissions comptabilisées au titre de la gestion des sinistres.

▪ **Frais de gestion des placements :**

Les frais de gestion des placements correspondent aux frais internes et externes occasionnés par l'activité de gestion des placements. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part d'entretien du local occupé par le service financier, les dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs, les moins-values sur réalisation des placements, les commissions bancaires et les pertes de change.

▪ **Autres charges techniques :**

Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme comptable applicable.

C-7- Affectation des produits nets des placements

Les produits nets des placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes [(provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) / 2].

C-8- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

C-9- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

La société « AMI Assurances » utilise la méthode de l'impôt exigible. La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt dû au titre de la période. Comptabilisé à la date de clôture, ce montant ne tient pas compte de l'impôt futur, même si cet impôt naît d'opérations rattachées à la période close.

IV- Notes sur le Bilan

AC1- Actifs incorporels

Le solde net de cette rubrique est de 733 593 DT au 31/12/2021, contre 1 465 523 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (731 930) DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Amort. cumulé 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
Logiciels	2 203 575	1 975 938	227 637	230 451
Fonds commercial	1 059 832	553 876	505 956	1 235 072
Total en DT	3 263 407	2 529 814	733 593	1 465 523

AC2- Actifs corporels d'exploitation

Le solde net de cette rubrique est de 2 806 690 DT au 31/12/2021, contre 2 971 095 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (164 405) DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Amort. cumulé 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
AAI	3 172 967	1 717 165	1 455 802	1 500 044
Matériel de transport	1 045 572	991 859	53 713	160 752
Matériel informatique	2 206 176	1 878 941	327 234	326 721
Matériel et mobilier de bureau	2 026 518	1 164 164	862 355	875 992
Dépôts et cautionnements	107 586	-	107 586	107 586

Total en DT	8 558 819	5 752 129	2 806 690	2 971 095
--------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

AC3- Placements

Les placements nets totalisent 430 777 649 DT au 31/12/2021, contre 308 779 633 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 121 998 016 DT ; ils se composent comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Amort. & Prov. 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
Terrains et constructions	73 841 282	7 517 197	66 324 085	67 705 659
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 233 481	3 272 351	3 949 598
Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	33 860 600	5 002 157	28 858 443	30 231 794
Obligations et autres titres à revenus fixes	234 085 797	500 000	233 585 797	170 827 691
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	18 600 000	-	18 600 000	20 066 300
<u>Sous-total obligations et titres à revenu fixe</u>	<u>366 893 511</u>	<u>16 252 835</u>	<u>350 640 677</u>	<u>292 781 042</u>
Autres dépôts et prêts	81 009 001	872 028	80 136 973	15 998 591
Total en DT	447 902 512	17 124 863	430 777 649	308 779 633

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'Annexe 8.

AC31- Terrains et constructions

Le solde net de ce poste s'élève à 66 324 085 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Amort. cumulé 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021
Terrain B. Abdessalem Sfax	116 899	-	116 899
Immeuble B. Abdessalem Sfax	180 331	50 865	129 466
Terrain et immeuble Lac 2 Tunis	61 886 605	5 711 578	56 175 027
Terrain 15 Rue Mauritanie Tunis	1 035 000	-	1 035 000
Immeuble 15 Rue Mauritanie Tunis	2 430 099	453 517	1 976 582
Garage Rue Menzel Bourguiba Tunis	505 336	83 980	421 356
Délégation Sfax	2 802 825	493 085	2 309 740
Délégation Sousse	1 625 443	274 064	1 351 379
Délégation Bizerte	1 318 383	233 383	1 085 000
Délégation Gabès	1 074 191	144 751	929 440
Local Nabeul	458 106	64 547	393 559
Construction en cours Rue Menzel Bourguiba	8 064	-	8 064
Action immobilière MAE	400 000	7 427	392 573
Total en DT	73 841 282	7 517 197	66 324 085

À compter du 31/12/2017, les biens immobiliers ont été évalués à leur valeurs réelles issues d'expertises directes et indépendantes. En effet, par dérogation au modèle du coût historique prévu par les normes comptables tunisiennes (version applicable au 31/12/2017), la société « AMI Assurances » a procédé à la réévaluation des biens immobiliers à leur juste valeur à cette date.

Le recours au modèle de la réévaluation à la juste valeur est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus fidèle sur la valeur économique des placements immobiliers et, par conséquent, à rehausser les qualités de pertinence et de fiabilité des états financiers ;
- La reconnaissance par la norme internationale IAS 16 du modèle de la réévaluation à la juste valeur pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale ;
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante qui converge vers d'adoption du modèle de réévaluation.

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés

du Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières.

La réévaluation, effectuée au 31/12/2017, après la constatation des amortissements de l'exercice 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44,410 millions de dinars a été comptabilisée en majorant la valeur brute des immobilisations en contrepartie d'un compte de réserve spéciale de réévaluation aux capitaux propres.

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation

Le solde net de ce poste s'élève à 3 272 351 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Général Assistance	1 099 833	-	1 099 833	1 099 833	-
GMP	105 999	105 999	-	-	-
Résidence CAP BON S.A.	500 000	-	500 000	492 543	7 457
Japanese Motors Company - JMC	2 400 000	2 400 000	-	577 477	-577 477
Al Hidaya Agricole	2 400 000	727 482	1 672 518	1 926 289	-253 771
Total en DT	6 505 832	3 233 481	3 272 351	4 096 142	-823 791

AC324 - Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises

Le solde net de ce poste a passé de 20 066 300 DT au 31/12/2020 à 18 600 000 DT au 31/12/2021, soit une baisse de (1 466 300) DT.

-

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et part dans les FCP

Le solde net de ce poste s'élève à 28 858 443 DT au 31/12/2021, contre 30 085 249 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (1 226 806) DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et les actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles « AMI Assurances » n'exerce ni un contrôle, ni une influence notable. Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Actions cotées	10 042 613	2 088 100	7 954 513	8 049 046	-94 533
Actions non cotées	5 973 450	2 635 347	3 338 103	3 340 291	-2 188
SICAV obligataire	10 369	-	10 369	174 384	-164 015
Fonds commun de placement	17 834 168	278 710	17 555 458	18 521 528	-966 070
Total en DT	33 860 600	5 002 157	28 858 443	30 085 249	-1 226 806

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 233 585 797 DT au 31/12/2021, contre 170 827 691 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 62 758 106 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse ; elle se décompose comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Emprunts obligataires	93 349 358	500 000	92 849 358	54 712 260	38 137 098
Bons du Trésor et assimilés	65 736 439	-	65 736 439	75 115 431	-9 378 992
Comptes de dépôts placements	75 000 000	-	75 000 000	41 000 000	34 000 000
Total en DT	234 085 797	500 000	233 585 797	170 827 691	62 758 106

AC334- Autres Prêts

Le solde net de cette rubrique s'élève à 11 082 822 DT au 31/12/2021, contre 10 770 272 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 312 550 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Val. nette 31/12/2021	Val. nette 31/12/2020	Variation
Prêts au Personnel	7 113 262	112 028	7 001 233	6 991 024	10 210
Prêt Société Hôtelière et Immobilière (AMILCAR)	350 000	350 000	-	-	-
Prêt Groupement Mutualiste pour la Prévoyance (GMP)	60 000	60 000	-	-	-
Prêt Recall Holding	4 081 588	-	4 081 588	3 779 248	302 340
Prêt Polyclinique du Cap Bon (PCB S.A.)	200 000	200 000	-	-	-
Total en DT	11 804 850	722 028	11 082 822	10 770 272	312 550

AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Le solde net de cette rubrique s'élève à 68 591 940 DT au 31/12/2021, contre 4 751 939 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (63 840 001) DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Dépôt auprès de la TGT	4 041 913	150 000	3 891 913	4 751 939	-860 026
Pensions livrées / BTA	64 700 027	-	64 700 027	-	64 700 027
Total en DT	68 741 940	150 000	68 591 940	4 751 939	63 840 001

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 462 211 DT au 31/12/2021.

La répartition pour chaque catégorie de placements, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Placements admis en représentation des provisions techniques
Terrains et constructions d'exploitation	73 841 282	66 324 085	66 324 085
Placements dans les entreprises liées et participations :			
- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 272 351	3 272 351
- Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation	18 600 000	18 600 000	18 600 000
Autres placements financiers :			
- Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	33 860 600	28 858 443	28 858 443
- Obligations et autres titres à revenu fixe	234 085 797	233 585 797	233 585 797
- Autres prêts	11 804 850	11 082 821	
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (*)	71 372 540	70 613 773	66 721 860
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	462 211	462 211	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques	23 567 236	23 567 236	23 567 236
Total en DT	474 100 348	456 366 718	440 929 772

(*) Comprendent des BTA souscrits en pensions livrées à hauteur de 64 700 027 DT au 31-12-2021 (liquidés en 2022).

Le taux de représentations des engagements techniques, en prenant en considération les placements en pensions livrées, s'établit à 105% au 31/12/2021.

AC5- Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 23 193 564 DT au 31/12/2021, contre 19 426 230 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 3 767 334 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020	Variation
Provision pour primes non acquises	563 149	530 588	32 561
Provision d'assurances vie	7 533 244	6 662 204	871 040
Provision pour sinistres vie	518 642	326 833	191 809
Provision pour sinistres non vie	14 578 529	11 906 605	2 671 924
Total en DT	23 193 564	19 426 230	3 767 334

AC6- Créances

Les créances nettes des provisions totalisent 46 735 585 DT au 31/12/2021, contre 55 343 429 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (8 607 844) DT ; elles se détaillent comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Val. nette 31/12/2021	Val. nette 31/12/2020	Variation
Primes acquises et non émises	1 115 174	-	1 115 174	1 161 589	-46 415
Créances nées d'opérations d'assurance directe	77 126 805	65 002 372	12 124 433	18 944 658	-6 820 225
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	27 745 453	11 806 308	15 939 145	17 569 225	-1 630 080
Créances nées d'opérations de réassurance	4 626 257	3 425 665	1 200 592	1 012 621	187 971
Autres créances	17 093 785	737 544	16 356 241	16 655 336	-299 095
Total en DT	127 707 474	80 971 889	46 735 585	55 343 429	-8 607 844

AC611- Primes acquises et non émises

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 115 174 DT au 31/12/2021, contre 1 161 589 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (46 415) DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Groupe	110 958	162 457
Incendie	43 199	51 086
Risques divers	83 509	67 534
Risques spéciaux	34 202	26 425
Vie	21 832	30 640
Automobile	734 781	734 606
Transport	86 693	88 841
Total en DT	1 115 174	1 161 589

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 12 124 433 DT au 31/12/2021 contre 18 944 658 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (6 820 226) DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Primes à annuler (a)	-3 374 721	-	-3 374 722	-2 722 794	-651 928
Agences-Succursales (b)	80 501 527	65 002 372	15 499 155	21 667 452	-6 168 298
Total en DT	77 126 805	65 002 372	12 124 433	18 944 658	-6 820 226

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à (3 374 722) DT au 31/12/2021, contre (2 722 794) DT au 31/12/2020.

À partir de 2019, les primes retournées au siège sont intégrées dans le calcul des provisions pour créances douteuses, alors que la provision pour primes à annuler est calculée en utilisant une méthode statistique basée sur les annulations historiques.

(b) Agences-succursales

Ce poste présente un solde brut compensé de 80 501 527 DT au 31/12/2021. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 15 939 145 DT au 31/12/2021, contre 17 569 225 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (1 630 080) DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Comptes de liaison	27 745 453	11 806 308	15 939 145	17 569 225	-1 630 080
Total en DT	27 745 453	11 806 308	15 939 145	17 569 225	-1 630 080

Le solde brut de ce poste s'élève à 27 745 453 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Compagnie	Au 31/12/2021
Compte de liaison STAR	6 086 877
Compte de liaison ASTREE	994 027
Compte de liaison COMAR	2 687 080
Compte de liaison GAT	2 127 884
Compte de liaison MAE	2 410 012
Compte de liaison CARTE	547 537
Compte de liaison CTAMA-MGA	2 985 184
Compte de liaison MAGHREBIA	1 114 565
Compte de liaison LLOYD	1 352 263
Compte de liaison BH Assurances	417 374
Compte de liaison BIAT Assurances	665 316
Compte de liaison BUAT	442 493
Compte de liaison EL AMANA TAKAFUL	358 132
Compte de liaison ATTAKAFULIA	249 256
Compte de liaison ZITOUNA TAKEFUL	372 626
Compte de liaison COMPAGNIE ETRANGERE	208 826
Compte de liaison FGA	2 677 141
Compte de liaison CORIS	9 050
Prévision de recours matériel	2 039 810
Total en DT	27 745 453

AC62- Créances nées d'opérations de réassurance

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 200 592 DT au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
BEST RE	2 902 344	2 902 344	-	-
Divers réassureurs	1 723 913	523 321	1 200 592	1 012 621
Total en DT	4 626 257	3 425 665	1 200 592	1 012 621

AC63- Autres créances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 16 356 241 DT au 31/12/2021, contre 16 655 336 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (299 095) DT ; il s'analyse comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Personnel	705 007	-	705 007	653 477	51 530
État, impôts et taxes	12 425 235	26 780	12 398 455	12 582 599	-184 144
Débiteurs divers	3 963 543	710 764	3 252 779	3 419 260	-166 481
Total en DT	17 093 785	737 544	16 356 241	16 655 336	-299 095

AC7- Autres éléments d'actif

AC71- Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde net de cette rubrique s'élève à 2 021 833 DT au 31/12/2021, contre 2 930 938 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (909 105) DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Effets et chèques en caisse	3 533 787	-	3 533 787	2 749 727	784 061
Banques	-935 402	608 767	-1 544 170	137 044	-1 681 214
Caisses	32 215	-	32 215	44 167	-11 952
Total en DT	2 630 600	608 767	2 021 833	2 930 938	-909 105

AC721- Frais d'acquisition reportés

Le solde de ce compte s'élève à 9 158 757 DT au 31/12/2021, contre 9 359 017 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (200 260) DT.

AC73- Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 534 463 DT au 31/12/2021, contre 9 506 205 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 2 028 258 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
Intérêts courus et non échus AC73	11 198 716	79 138	11 119 578	8 335 179
Charges payées ou comptabilisées d'avance	414 885	-	414 885	1 171 026
Total en DT	11 613 601	79 138	11 534 463	9 506 205

CP - ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Les mouvements des capitaux propres de la Société pour l'exercice clos le 31-12-2021 se présentent comme suit :

Eléments	Capital social	Réserve légale	Primes et autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Titres participatifs	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2019	23 135 980	1 254 345	16 879 587	44 410 222	35 000 000	-155 485 122	-29 944 309	-64 749 296
Affectation de la perte de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-29 944 309	29 944 309	-
Augmentation du capital par incorporation de réserves	17 847 756	-968 169	-16 879 587	-	-	-	-	-
Bénéfice de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	624 641	624 641
Soldes au 31 décembre 2020	40 983 736	286 176	-	44 410 222	35 000 000	-185 429 432	624 641	-64 124 657
Affectation du bénéfice de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	624 641	-624 641	-
Bénéfice de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	1 766 521	1 766 521
Augmentation du capital en numéraire	46 408 054	-	46 408 054	-	-	-	-	92 816 108
Emission de titres participatifs	-	-	-	-	40 000 000	-	-	40 000 000
Soldes au 31/12/2021	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-184 804 791	1 766 521	70 457 972

PA2- Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 5 334 941 DT au 31/12/2021, contre 4 789 117 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 545 824 DT ; elles se décomposent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Provision pour indemnités de départ à la retraite (*)	2 446 107	1 941 422	504 685
Provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi (*)	1 214 391	1 212 233	2 158
Provision pour litiges	444 284	405 303	38 981
Provision pour autres risques et charges	1 230 159	1 230 159	-
Total en DT	5 334 941	4 789 117	545 824

(*) La société « AMI Assurances » a procédé à la comptabilisation d'un passif non courant relatif aux indemnités de départ à la retraite et aux frais d'assistance médicale qui seront encourus après l'activité du salarié (sous la forme d'une provision pour avantages postérieurs à l'emploi).

Le principe de comptabilisation d'une provision pour avantages du personnel est consacré par le Système Comptable des Entreprises en Tunisie chaque fois que la Société ait une obligation actuelle d'encourir de tels coûts en rapport avec la période de service passée par le salarié dans la Société. Le problème concerne notamment les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite, assistance médicale après le départ à la retraite, etc.). Toutefois, le Système Comptable des Entreprises en Tunisie manque d'une norme traitant des avantages du personnel (dans toutes leurs catégories) à l'instar de la norme comptable internationale IAS 19.

C'est pour cette raison que les entreprises tunisiennes se basent sur les prescriptions de cette IFRS pour la comptabilisation des différentes catégories de charges de personnel dont, en particulier, les avantages postérieurs à l'emploi. Le principe est que l'engagement de la Société au titre des indemnités de départ à la retraite et des frais d'assistance médicale après le départ à la retraite soit étalé sur la période d'activité du salarié et ne soit pas constaté au moment où celui-ci bénéficie effectivement de ces avantages, et ce, conformément au principe du rattachement des charges au produits.

L'engagement de la société « AMI Assurances » se traduit par la comptabilisation d'un passif social : *Provision pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi*. L'estimation de cette provision (ou de ce passif non courant) est effectuée sur la base des droits aux avantages prévus par les textes et accords applicables et d'hypothèses actuarielles concernant notamment :

- Le taux d'évolution des salaires ;
- La mortalité du personnel pendant et après l'activité ;
- L'incapacité et les départs anticipés à la retraite ;
- La rotation du personnel ;
- Le taux d'actualisation financière.

Les hypothèses retenues par la société « AMI Assurances » pour l'estimation des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

Indemnité de départ à la retraite	Six mensualités calculées sur la base du dernier salaire toutes indemnités comprises
Autres avantages postérieurs à l'emploi	La prime d'assurance de l'année en cours déterminée conformément au terme du contrat d'assurance groupe
Taux d'évolution des salaires	6%
Probabilité de départ préalable à la retraite	1%
Taux d'actualisation financière IDR	9,9%
Taux d'actualisation financière des autres avantages postérieur à l'emploi	9,5%
Espérance de vie	75 ans

- **Répartition de l'effectif du personnel**

L'effectif total est de 280 employés, dont 275 titulaires et 5 contractuels. La répartition de l'effectif du personnel de la société « AMI Assurances » fin 2021 se présente comme suit :

Éléments	Effectifs
Cadres de Direction	128
Cadres Supérieurs	90
Personnel d'Encadrement	23
Agents d'Exécution	30
Agents de Service	9
Total	280

PA3- Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 420 073 002 DT au 31/12/2021, contre 437 621 906 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (17 548 904) DT ; elle se décompose comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Provision pour primes non acquises	53 584 145	54 379 898	-795 753
Provision mathématique vie (a)	35 823 735	30 098 168	5 725 567
Provision pour sinistres à payer vie	4 881 310	4 532 399	348 911
Provision pour sinistres à payer non vie (b)	325 313 418	347 394 031	-22 080 613
Autres provisions techniques (c)	470 394	1 217 410	-747 016
Total en DT	420 073 002	437 621 906	-17 548 904

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'Annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société « AMI Assurances » a appliqué les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009, modifiant l'arrêté du 27/02/2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer non vie

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit au 31/12/2021 :

Branche	Montant au 31/12/2021
Incendie	3 716 762
Transport	2 246 757
Risques divers	3 925 133
Risques spéciaux	859 759
Automobile	312 018 751
Groupe	2 546 256
Total en DT	325 313 418

(c) *Autres provisions*

Les autres provisions se détaillent comme suit au 31/12/2021 :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes non vie	278 519	1 206 442	-927 923
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie	4 727	10 968	-6 241
PREC	187 148	-	187 148
Total en DT	470 394	1 217 410	-747 016

PA5- Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 1 509 208 DT pour passer de 8 629 840 DT au 31/12/2020 à 10 139 048 DT au 31/12/2021.

Cette rubrique, qui comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la société « AMI Assurances », se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Dettes pour dépôt de primes	563 149	530 588	32 561
Dettes pour dépôt de sinistre	9 575 899	8 099 252	1 476 647
Total en DT	10 139 048	8 629 840	1 509 208

PA6- Autres dettes

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurance s'élèvent à 4 278 530 DT au 31/12/2021, contre 5 172 740 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (894 210) DT.

PA63- Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 12 214 899 DT au 31/12/2021, contre 10 601 370 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 1 613 529 DT ; elles s'analysent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	291 375	233 125	58 250
Personnel	27 919	38 405	-10 486
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 208 403	7 963 735	244 668
Créditeurs divers	3 687 202	2 366 105	1 321 097
Total en DT	12 214 899	10 601 370	1 613 529

PA7 - Autres passifs

PA71- Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif ont passé de 7 091 754 DT au 31/12/2020 à 5 127 436 DT au 31/12/2021, soit une diminution de (1 964 318) DT s'analysant comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Provision pour congés payés	1 320 357	1 015 050	305 307
Produits constatés d'avance	549 745	203 575	346 170
Charges à payer	3 257 334	5 873 129	-2 615 795
Total en DT	5 127 436	7 091 754	-1 964 318

V- Notes sur les Comptes de Résultats

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non vie, nettes de réassurances, totalisent 129 347 631 DT en 2021, contre 139 795 688 DT en 2020, soit une diminution nette de (10 448 057) DT s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations
Primes émises et acceptées	134 687 879	-6 168 561	128 519 318	136 321 555	-7 802 237
Variation de la PPNA	795 752	32 561	828 313	3 474 133	-2 645 820
Total en DT	135 483 631	-6 136 000	129 347 631	139 795 688	-10 448 057

PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat, ont passé de 13 550 744 DT en 2020 à 11 300 482 DT en 2021, soit une diminution de (2 250 262) DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres non vie, nette de réassurances, totalisent 88 967 393 en 2021, contre 95 471 170 DT en 2020, soit une diminution de (6 503 777) DT s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations
Sinistres payés	-115 551 627	2 018 845	-113 532 782	-105 682 490	-7 850 292
Variation de la PSAP	22 080 613	2 671 924	24 752 537	5 062 787	19 689 750
PREC	-187 148	-	-187 148	5 148 533	-5 335 681
Total en DT	-93 658 162	4 690 769	-88 967 393	-95 471 170	6 503 777

CHNV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non vie nets totalisent 33 045 182 DT en 2021, contre 33 201 386 DT en 2020, soit une diminution de (156 204) DT s'analysant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations
Frais d'acquisition	-25 799 206		-25 799 206	-23 054 775	-2 744 431
Variation des frais d'acquisition reportés	-65 000		-65 000	108 544	-173 544
Frais d'administration	-8 329 997		-8 329 997	-11 281 626	2 951 629
Commissions reçues des réassureurs		1 149 021	1 149 021	1 026 471	122 550
Total en DT	-34 194 203	1 149 021	-33 045 182	-33 201 386	156 204

CHNV5- Autres charges techniques non vie

Les autres charges techniques non vie nettes totalisent 12 622 835 DT en 2021, contre 18 815 610 DT en 2020, soit une diminution de (6 192 775) DT s'analysant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations
Dotation provision pour dépréciation des créances douteuses	-4 954 217	-	-4 954 217	-11 816 442	6 862 225
Autres charges	-7 668 618	-	-7 668 618	-6 999 168	-669 450
Total en DT	-12 622 835	-	-12 622 835	-18 815 610	6 192 775

PRV1- Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie, nettes de réassurances, ont passé de 2 083 757 DT en 2020 à 6 902 657 DT en 2021, soit une augmentation nette de 4 818 900 DT.

PRV2- Produits des placements

Les produits des placements vie ont passé de 1 750 435 DT en 2020 à 1 804 751 DT en 2021, soit une augmentation de 54 316 DT.

CHV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche vie nettes totalisent 2 219 373 DT en 2021, contre 1 922 634 DT en 2020, soit une augmentation de 296 739 DT ; elles se détaillent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations
Sinistres payés	-2 667 350	605 079	-2 062 271	-1 622 045	-440 226
Variation de la PSAP	-348 911	191 809	-157 102	-300 589	143 487
Total en DT	-3 016 261	796 888	-2 219 373	-1 922 634	-296 739

CHV2- Variation des autres provisions techniques

La rubrique « Variation de la provision d'assurance vie » a passé de 952 159 DT en 2020 à (4 854 527) DT en 2021, soit une diminution de (5 806 686) DT.

CHV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation vie nets totalisent 1 696 610 DT en 2021, contre 538 767 DT en 2020, soit une augmentation de 1 157 843 DT s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations
Frais d'acquisition	-1 823 552	-	-1 823 552	-687 085	-1 136 467
Variation des frais d'acquisition reportés	-135 260	-	-135 260	41 912	-177 172
Frais d'administration	-112 268	-	-112 268	-125 478	13 210
Commissions reçues des réassureurs	-	374 470	374 470	231 884	142 586
Total en DT	-2 071 080	374 470	-1 696 610	-538 767	-1 157 843

CHV5- Autres charges techniques vie

Les autres charges techniques vie totalisent 531 636 DT en 2021, contre 393 072 DT en 2020, soit une augmentation de 138 564 DT.

CHV9- Charges des placements

Les charges des placements ont passé de 592 057 DT en 2020 à 716 595 DT en 2021, soit une augmentation de 124 538 DT.

RTNV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie

Le résultat technique non-vie est passé d'un bénéfice de 5 880 087 DT en 2020 à un bénéfice de 5 899 603 DT en 2021, soit une amélioration de 19 516 DT.

RTV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie

Le résultat technique vie est passé d'un bénéfice de 1 339 821 DT en 2020 à une perte de (1 311 333) DT en 2021, soit une diminution de (2 651 154) DT.

PRNT1- Produits des placements

Les revenus des placements à l'état de résultat ont passé de 17 974 822 DT en 2020 à 18 836 747 DT en 2021, soit une augmentation de 861 925 DT.

CHNT1- Charges des placements

Les charges des placements totalisent 7 479 324 DT en 2021, contre 6 079 700 DT en 2020, soit une augmentation de 1 399 624 DT.

- Répartition des charges par nature en charges par destination

Les charges par nature totalisent 54 452 097 DT en 2021, contre 59 978 369 DT en 2020, soit une variation de 5 526 272 DT ; elles se répartissent comme suit :

Désignations	Exercice 2021	Exercice 2020	Variations
CHNV41 - Frais d'acquisition non vie	25 799 206	23 054 775	2 744 431
CHV41 - Frais d'acquisition vie	1 823 552	687 085	1 136 467
CHNV43 - Frais d'administration non vie	8 329 997	11 281 626	-2 951 629
CHV43 - Frais d'administration vie	112 268	125 479	-13 211
CHNV11 - Frais de gestion sinistres non vie	4 545 341	4 863 064	-317 723
CHV11 - Frais de gestion sinistres vie	91 311	83 652	7 659
CHNV5 - Autres charges techniques non vie	12 622 835	18 815 610	-6 192 775
CHV5 - Autres charges techniques vie	531 636	393 072	138 564
CHNT1 - Frais de gestion des placements non vie	571 866	614 194	-42 328
CHV9 - Frais de gestion des placements vie	24 085	59 812	-35 727
Total en DT	54 452 097	59 978 369	-5 526 272

Les charges par nature se décomposent comme suit :

Désignations	Exercice 2021	Exercice 2020	Variations
Salaires et compléments de salaires	16 963 962	15 403 829	1 560 133
Charges sociales	3 674 750	3 006 691	668 059
Autres charges	277 338	101 106	176 232
Sous-total des charges de personnel	20 916 050	18 511 626	2 404 424
Commissions	14 181 027	17 115 465	-2 934 438
STEG, SONEDE, Carburant	601 273	418 225	183 048
Imprimés et fournitures	585 571	696 465	-110 894
Loyers	126 245	48 177	78 068
Entretiens et réparations	947 789	425 564	522 225
Assurances	1 059 367	833 295	226 072
Honoraires	1 542 165	1 319 563	222 602
Formations	412 962	288 269	124 693
Contributions organismes professionnels	601 625	677 576	-75 951
Publicités	545 144	1 212 248	-667 104
Missions, réceptions et déplacements	149 763	109 909	39 854
Transport du personnel	243 918	147 839	96 079
Subventions	1 488 497	1 017 314	471 183
Frais de poste et de télécommunications et frais bancaires	494 453	388 321	106 132
Jetons de présence et autres rémunérations	178 733	418 250	-239 517
Impôts et taxes	2 921 691	2 831 737	89 954
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 972 677	12 741 635	-5 768 958
Autres frais généraux	483 147	776 891	-293 744
Total en DT	54 452 097	59 978 369	-5 526 272

- Répartition des primes brutes émises par zone géographique

Les primes émises et acceptées proviennent entièrement du marché local ; elles se répartissent par zone géographique comme suit :

Zone	Montant
Grand Tunis	76 504 356
Sfax	20 568 086
Sousse	19 273 973
Bizerte	15 082 051
Gabès	12 166 837
Total en DT	143 595 303

VI- Note sur les Parties Liées

1. Informations sur les engagements

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue en novembre 2018 entre la société « AMI Assurances » et la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) ;
- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé a été consentie par la société « AMI Assurances » pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans, avec application d'un intérêt calculé au TMM, soit 3,16% à l'époque.

Ladite convention de compte courant a été renouvelée le 01/04/2014, et ce, après règlement des intérêts courus jusqu'au 31/03/2014. L'intégralité de l'avance demeure remboursable à l'expiration d'une période de deux ans, et portera intérêts au TMM, soit 4,72% à l'époque. À l'échéance, soit le 01/04/2018, aucun remboursement en intérêts ou en principal n'a été effectué et ladite convention n'a pas été renouvelée.

- L'état des emprunts obligataires souscrits par la société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2021 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2021	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2009	1 000 000	-	31/03/2009	30/06/2021	5,40%
BNA UFGA 2011	1 000 000	-	26/05/2011	26/05/2021	6,20%
BNA 2016	8 000 000	-	18/10/2016	19/10/2021	7,40%
BNA 2017-1	500 000	-	10/03/2017	15/02/2021	7,40%
BNA 2017-2	5 000 000	1 000 000	21/12/2017	29/12/2022	7,60%
BNA 2018-1	2 500 000	-	22/07/2018	25/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	1 000 000	-	30/07/2018	11/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	500 000	-	31/07/2018	11/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	500 000	-	09/08/2018	25/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	500 000	-	09/08/2018	25/06/2021	8,25%
BNA 2019-1	4 000 000	3 200 000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000 000	800 000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2 000 000	1 600 000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3 500 000	2 800 000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1 500 000	1 200 000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8 000 000	8 000 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
Total en DT	40 500 000	18 600 000			

- L'état des comptes à terme souscrits par la société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2021 :

Désignations	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2020	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT BNA	35 000 000	35 000 000	28/01/2021	26/01/2026	7%
CAT BNA	40 000 000	40 000 000	30/12/2021	17/02/2022	7%
CAT BNA	35 000 000	-	23/10/2020	28/01/2021	6,80%
CAT BNA	3 000 000	-	16/01/2020	16/01/2021	11,81%
Total en DT	113 000 000	75 000 000			

- En 2018, la société « AMI Assurances » a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8 000 068 DT ;
- L'état des pensions livrées adossées à des BTA souscrites par la société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2021 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2021	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
Pension Livrée / BTA	61 999 490	-	15/11/2021	25/11/2021	6,24%
Pension Livrée / BTA	59 999 260	59 999 260	29/11/2021	28/02/2022	7,24%
Total en DT	121 998 750	59 999 260			

2. Les garanties, les sûretés réelles et les cautions reçues ou données

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

3. Transferts de ressources

3.1. Reçus : Néant

3.2. Donnés :

Les participations directes avec la société « AMI assurances » se présentent comme suit :

Éléments	Capital social	Part « AMI » en DT	Part « AMI » en %
GMP	360 000	120 000	33%
Général Assistance	1 050 020	210 000	20%
Résidence Cap Bon S.A.	2 000 000	500 000	25%
Société Japanese Motors Company (JMC)	12 000 000	2 400 000	20%
Sté Al Hidaya Agricole S.A	10 000 000	2 400 000	24%

4. Relations commerciales

4.1. Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2021 s'élève à 758 736 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2021
Groupe HBG	103 840
Groupe VERMEG	545 110
UGTT	88 601
JMC	21 186
Total en DT	758 736

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières ou d'autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou fournies :

4.3.1. Reçues

- La société « AMI Assurances » est locataire auprès de l'UGTT d'un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 560 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société « AMI Assurances » ;
- La société « AMI Assurances » est locataire auprès de l'UGTT d'un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 586 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société « AMI Assurances » ;
- La société « AMI Assurances » a conclu en 2012 une convention de délégation de gestion, renouvelable annuellement par tacite reconduction, portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société « Groupement Mutualiste pour la Prévoyance - GMP » dans laquelle la société « AMI Assurances » est membre de son conseil d'administration. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
 - ✓ 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la société « AMI Assurances » au cours de l'exercice clos précédant celui au titre duquel les échéances sont dues,
 - ✓ 0,5% du chiffres d'affaires capitalisation réalisé par la société « AMI Assurances » au cours de l'exercice clos précédant celui au titre duquel les échéances sont dues.

4.3.2. Fournies

- La société « AMI Assurances » a mis gratuitement à la disposition de l'UGTT un appartement à usage de bureau sis à Tunis, 25 Avenue de Paris, qu'elle a pris en location moyennant un loyer mensuel de 447 DT (hors TVA).

VII- Notes sur l'État des Flux de Trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté à l'Annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

La synthèse de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2021 se présente comme suit :

Désignations	2021	2020	Variation
Trésorerie au début de l'exercice	3 539 704	2 114 027	1 425 677
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	-133 298 880	2 073 507	-135 372 387
Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-426 332	-647 830	221 498
Trésorerie provenant des activités de financement	132 816 108	-	132 816 108
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 630 600	3 539 704	-909 104

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignations	2021	2020	Variation
Effets et chèques en caisse	3 533 788	2 749 727	784 061
Banques	-935 402	745 811	-1 681 213
Caisses	32 215	44 166	-11 951
Total en DT	2 630 600	3 539 704	-909 104

VIII- Note sur le Décompte Fiscal

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL 2021

Résultat net après modifications comptables (R1)	2 088 845
I. Réintégrations	
Amortissements non déductibles	-
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9CV	-
Cadeaux et frais de réception excédentaires	126 673
Commissions, courtages, ristournes commerciales ou non vacations et honoraires non déclarés	-
Dons et subventions excédentaires ou non déclarés	1 010 057
Jetons de présence excédentaires	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres cotés	390 804
Dotations aux provisions pour dépréciation des FCP	232 894
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAV	230
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAR	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres non cotés	1 211 929
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 786 366
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	5 577 387
Impôts directs et taxes assimilées supportés au lieu et de personnes étrangères au titre des redevances	-
Pertes de change non réalisées	-
Taxe sur les voyages	-
Réduction d'actif d'impôt (diminution du crédit IS de la société)	-
Impôt sur les sociétés	-
Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	-
Abandon de créances non déductibles	-
Total des réintégrations	11 336 340
Résultat fiscal avant déduction des provisions (R2)	13 425 185
II. Déductions	
Déduction des provisions :	
- Pour créances douteuses	-
- Pour dépréciation des actions cotées en bourse	-
Total (max 50% de R2)	-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement FCP	28 141
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement SICAV	-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement SICAR	-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement titres cotés	149 728
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement titres non cotés	532 495
Reprises sur provision pour dépréciation des créances	94 632
Gains de change non réalisés	-
Total des déductions	804 997
Résultat fiscal après déduction des provisions & avant déduction des amortissements (R3)	12 620 189
III. Déduction des amortissements différés et déficits reportés	
Réintégration des amortissements de l'exercice	168 933
Déduction des déficits reportés	184 804 791
Déduction de l'amortissement de l'exercice	-
Déduction des amortissements réputés différés en périodes déficitaires	-
Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements (R4)	- 172 015 669
IV. Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables	
Dividendes	715 638
Plus-value de cession des actions cotées	-
Intérêts des placements en devises	-
Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R5)	-
Résultat fiscal après déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R6)	
Déductions au titre des dégrèvements fiscaux	-

Dégrèvement 1 (Limite de 100%)

Dégrèvement 2 (Limite de 100%)

Dégrèvement 3 (Limite de 100%)

Total des déductions au titre des dégrèvements

Résultat imposable	-
Arrondi au dinar inférieur	-
IS à payer (35%)	-
Minimum d'IS 20%	-
Montant max à investir 35%	-
Min d'impôt (0,2% CA)	322 024
Gain en impôt	-
Redevance 3%	-
Contribution Sociale de Solidarité (CSS)	300
Total (IS + CSS)	322 324

IX- Note sur l'Approbation des États Financiers

Les états financiers de la société « AMI Assurances » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, ont été approuvés par le Conseil d'Administration et l'autorisation de leur publication a été donnée le 17 mai 2022.

V. ANNEXES

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif
au cours de l'exercice clos le 31-12-2021

Annexe 8

Désignations	Valeur brute					Amortissements et provisions								VCN Cloture
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Réévaluation	A la cloture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la cloture		
						Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
Actifs incorporels :														
Concessions, brevets, licences, marques	2 035 715	167 860	-		2 203 575	1 805 264		170 674				1 975 938		227 637
Fonds commercial	1 836 332	115 389	891 888		1 059 832	601 260		102 869		150 253		553 876		505 956
Total actifs incorporels	3 872 047	283 248	891 888	-	3 263 407	2 406 524	-	273 543	-	150 253	-	2 529 814	-	733 593
Actifs corporels d'exploitation :														
Installations techniques et machines	6 107 857	316 858			6 424 715	4 120 340		469 913		2 288		4 587 965		1 836 750
Autres installations, outillage et mobilier	1 961 016	65 502			2 026 518	1 085 024		79 140				1 164 164		862 354
Dépôts et cautionnements	107 586	-	-		107 586	-								107 586
Total actifs corporels d'exploitation	8 176 459	382 360	-	-	8 558 819	5 205 364	-	549 053	-	2 288	-	5 752 129	-	2 806 690
Placements :														
Terrains et constructions d'exploitation	73 441 282	-	-		73 441 282	6 128 195		1 381 573				7 509 769		65 931 514
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	400 000				400 000		7 429					7 429		392 571
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	10 042 613				10 042 613		1 747 023		390 805	149 728		-	1 988 100	8 054 513
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	119 132	466 198	585 330		-									-
Autres parts d'OPVCM	18 650 508	2 760 374	3 566 345		17 844 538		73 727		233 124	28 141		-	278 711	17 565 827
Titres non cotés	5 973 450				5 973 450		2 879 704		380 681	525 039		-	2 735 347	3 238 103
Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 505 832				6 505 832		2 409 690		831 248	7 457		-	3 233 481	3 272 351
Obligations et autres titres à revenu fixe	171 327 691	147 280 047	84 521 941		234 085 797		500 000					-	500 000	233 585 797
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 066 300	8 000 000	9 466 300		18 600 000							-		18 600 000
Autres prêts	11 380 272	1 865 550	1 440 972		11 804 850		610 000		112 028			-	722 028	11 082 821
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	4 979 855	129 001 824	65 239 739		68 741 940		227 916			77 916		-	150 000	68 591 940
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	476 380	649 745	663 913		462 211							-		462 211
Total placements	323 363 316	290 023 738	165 484 541	-	447 902 512	6 128 195	8 455 489	1 381 573	1 947 886	-	788 280	7 509 769	9 615 095	430 777 649
Total Général	335 411 822	290 689 346	166 376 429	-	459 724 739	13 740 084	8 455 489	2 204 169	1 947 886	152 541	788 280	15 791 712	9 615 095	434 317 932

État récapitulatif des placements au 31-12-2021

Annexe 9

Désignation	Valeur brute	Valeur nette
Placements immobiliers	73 433 218	65 923 450
Placements immobiliers en cours	8 064	8 064
Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées	400 000	392 571
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	10 042 613	8 054 513
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-
Autres parts d'OPCVM	17 844 538	17 565 827
Titres non cotés	12 479 282	6 510 455
Obligations et autres titres à revenus fixes	234 085 797	233 585 797
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises	18 600 000	18 600 000
Prêts hypothécaires	-	-
Autres prêts et effets assimilés	11 804 850	11 082 821
Dépôts auprès des entreprises cédantes	462 211	462 211
Autres dépôts	68 741 940	68 591 940
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-
Total placements	447 902 512	430 777 649
Montant des placements admis à la représentation des provisions techniques	457 791 374	417 362 537
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	23 567 236	23 567 236

ÉTAT DES RÉGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER

Annexe 10

Année d'inventaire	Exercice de surveillance						
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Inventaire 2018							
Réglements cumulés	76 222 432	68 524 926	54 067 004	24 861 462			
Provisions pour sinistres	25 407 152	54 798 072	88 297 497	128 081 734			
Total charges des sinistres	101 629 583	123 322 998	142 364 500	152 943 195			
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400			
% sinistres / primes acquises	75,89%	82,42%	94,00%	89,50%			

Année d'inventaire	Exercice de surveillance						
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Inventaire 2019							
Réglements cumulés	86 416 527	90 133 789	84 036 427	63 475 469	21 703 973		
Provisions pour sinistres	19 844 293	34 858 868	59 868 085	81 626 940	111 360 132		
Total charges des sinistres	106 260 820	124 992 657	143 904 512	145 102 409	133 064 105		
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390		
% sinistres / primes acquises	79,34%	83,54%	95,02%	84,91%	81,90%		

Année d'inventaire	Exercice de surveillance						
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Inventaire 2020							
Réglements cumulés	90 478 356	98 260 312	100 997 937	85 001 844	48 812 193	13 693 293	
Provisions pour sinistres	13 801 065	22 892 668	38 387 706	57 448 079	75 852 256	99 324 217	
Total charges des sinistres	104 279 421	121 152 980	139 385 643	142 449 923	124 664 449	113 017 511	
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	147 628 907	
% sinistres / primes acquises	77,86%	80,97%	92,04%	83,36%	76,73%	76,56%	

Année d'inventaire	Exercice de surveillance						
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Inventaire 2021							
Réglements cumulés	93 574 262	104 223 822	112 393 569	103 333 089	71 616 628	38 619 664	16 324 648
Provisions pour sinistres	10 296 474	17 240 781	26 942 566	38 256 438	53 475 087	55 419 880	100 706 606
Total charges des sinistres	103 870 736	121 464 603	139 336 135	141 589 527	125 091 715	94 039 544	117 031 254
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631
% sinistres / primes acquises	77,56%	81,18%	92,00%	82,86%	77,00%	65,01%	86,38%

Ventilation des charges et des produits des placements
Exercice clos le 31-12-2021

Annexe 11

Eléments	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou avec un lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		1 092 906	1 092 906	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenus des participations		19 059 823	19 059 823	PRNT12 + PRV22
Revenus des autres placements		45 420	45 420	PRNT2
Autres revenus financiers		443 349	443 349	
Total produits des placements		20 641 498	20 641 498	
Intérêts		3 991 776	3 991 776	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		59 110	59 110	CHNT3
Autres frais	831 248	3 313 786	4 145 034	CHV91 + CHNT11
Total charges des placements	831 248	7 364 672	8 195 920	

Résultat technique par catégorie d'assurance vie - Exercice 2021

Libellés	Annexe 12	
	Temporaires décès et capitalisation	Total
Primes	8 209 080	8 209 080
Charges de prestations	-3 016 261	-3 016 261
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-5 725 567	-5 725 567
Solde de souscription	-532 748	-532 748
Frais d'acquisition	-1 823 552	-1 823 552
Autres charges de gestion nettes	-779 164	-779 164
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-2 602 716	-2 602 716
Produits nets de placements	1 088 156	1 088 156
Solde financier	1 088 156	1 088 156
Primes cédées et/ou retrocédées	-1 306 423	-1 306 423
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	605 079	605 079
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	1 062 849	1 062 849
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	374 470	374 470
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	735 975	735 975
Résultat technique	-1 311 333	-1 311 333
Informations complémentaires :		
Montant des rachats	81 670	81 670
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	40 709 771	40 709 771
Provisions techniques brutes à l'ouverture	34 641 535	34 641 535

Résultat technique par catégorie d'assurance non vie - Exercice 2021

Libellés	Annexe 13						
	Incendie	Transport	Risq. Divers	Risq. Spx	Automobile	Groupe	Total
Primes acquises	2 063 164	1 199 277	1 465 310	296 970	125 866 781	4 592 129	135 483 631
Primes émises	2 186 364	1 252 036	1 507 024	395 669	124 754 657	4 592 129	134 687 879

Variation des primes non acquises	-123 200	-52 759	-41 714	-98 699	1 112 124	-	795 752
Charges de prestations	-585 354	-514 978	-1 467 331	-672 236	-85 055 824	-5 362 439	-93 658 162
Prestations et frais payés	-181 986	-1 377 000	-411 309	-130 523	-109 202 671	-4 248 138	-115 551 627
Charges des provisions pour prestations et diverses	-403 368	862 022	-1 056 022	-541 713	24 146 847	-1 114 301	21 893 465
Solde de souscription	1 477 810	684 299	-2 021	-375 266	40 810 957	-770 310	41 825 469
Frais d'acquisition	-457 069	-541 955	-317 207	-56 613	-23 633 728	-792 634	-25 799 206
Autres charges de gestion nettes	-458 095	-219 227	-208 028	-153 427	-19 298 553	-680 502	-21 017 832
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-915 164	-761 182	-525 235	-210 040	-42 932 281	-1 473 136	-46 817 038
Produits nets de placements	153 609	97 439	109 454	41 305	10 841 103	57 572	11 300 482
Participations aux résultats	-	-6 959	-	-	-	-106 141	-113 100
Solde financier	153 609	90 480	109 454	41 305	10 841 103	-48 569	11 187 382
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	1 839 182	1 772 533	730 651	253 125	1 573 071	-	6 168 562
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	-126 646	-1 161 194	-207 130	-102 581	-421 294	-	-2 018 845
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-654 064	158 552	-1 163 767	-321 460	-723 746	-	-2 704 485
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	-592 896	-327 895	-161 856	-66 375	-	-	-1 149 022
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	465 576	441 996	-802 102	-237 291	428 031	0	296 210
Résultat technique	250 679	-428 399	384 300	-306 710	8 291 748	-2 292 015	5 899 603
Informations complémentaires :							
Provisions pour primes non acquises clôture	1 853 673	527 969	405 333	887 536	49 909 634	0	53 584 145
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 730 472	475 210	363 619	788 838	51 021 758	0	54 379 898
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	3 716 762	2 246 757	3 925 133	859 759	312 018 751	2 546 255	325 313 418
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	3 313 394	3 295 927	2 869 111	318 046	336 165 598	1 431 954	347 394 031
Autres provisions techniques clôture	-	187 148	-	-	-	-	187 148
Autres provisions techniques ouverture	-	-	-	-	-	-	-

Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers arrêtés au 31/12/2021
Catégorie : Vie

Annexe 15

Libellés	Rattachement	Total
Primes	PRV 1 1°colonne	8 209 080
Charges de prestations	CHV1 1°colonne	-3 016 261
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	-5 725 567
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1°colonne	-
Solde de souscription		-532 748
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-1 823 552
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-779 164
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-2 602 716
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	1 088 156
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1°colonne	-
Solde financier		1 088 156
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2°colonne	-1 306 423
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colonne	605 079
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colonne	1 062 849
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2°colonne	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2°colonne	374 470
Solde de réassurance et/ou de récession		735 975
Résultat technique		-1 311 333
Informations complémentaires :		
Montants des rachats Vie		81 670
Intérêts techniques bruts de l'exercice		-
Provisions techniques brutes à la clôture		40 709 771
Provisions techniques brutes à l'ouverture		34 641 535
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		

Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers arrêtés au 31/12/2021
Catégorie : Non Vie



Annexe 16

Libellés	Rattachement	Total
Primes acquises		135 483 631
Primes émises	PRNV11 1°colonne	134 687 879
Variation des primes non acquises	PRNV12 1°colonne	795 752
Charges de prestations		-93 658 162
Prestations et frais payés	CHNV11 1°colonne	-115 551 627
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	21 893 465
Solde de souscription		41 825 469
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-25 799 206
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-21 017 832
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-46 817 038
Produits nets de placements	PRNT3	11 300 482
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	-113 100
Solde financier		11 187 382
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	6 168 562
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2°colonne	-2 018 845
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	-2 704 485
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	-1 149 022
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		296 210
Résultat technique		5 899 603
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises clôture		53 584 145
Provisions pour primes non acquises ouverture		54 379 898
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		325 313 418
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		347 394 031
Autres provisions techniques clôture		187 148
Autres provisions techniques ouverture		-
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		



AMI ASSURANCES
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Messieurs les Actionnaires de la Société "AMI Assurances",

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 70.457.972 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1.766.521 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des provisions techniques :

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 420.073.002 DT, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu de l'importance du poids de ces provisions au bilan et de l'impact de leur variation sur le résultat net, ainsi que du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré leur évaluation comme étant un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions ;
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances en date du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la Société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR ;
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres ;
- Examiner un échantillon de dossiers sinistres de différentes branches d'assurance, conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n° 2010-258 ;
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur.

La Société a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto, arrêtées au 31 décembre 2021. Cette action a conduit à l'ajustement desdites provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer relative aux diverses branches d'assurance tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du Ministre des Finances n° 258 de l'année 2010.

Évaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance

directe :

Les provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatées au 31 décembre 2021 se rapportent aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA ;
- Chèques et traites impayés sur assurés et intermédiaires d'assurance.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la Direction et de la variation significative de ces provisions au cours de l'exercice 2021, nous avons considéré que leur estimation constitue un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n° 24/2017 en date du 29 mars 2017, relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance ;
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance ;
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble

sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre

indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, il nous a été permis de déceler plusieurs déficiences au niveau du système d'information et des contrôles internes de la Société. Un rapport traitant des déficiences identifiées au cours de notre audit a été remis à la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Autres vérifications

Nous avons examiné les ratios prudentiels de la Société, tels que déterminés au 31 décembre 2021, et formulons les observations suivantes :

- La marge de solvabilité est au-dessous du minimum réglementaire prévu par les dispositions de l'article 58 bis du code des assurances ;

- Le taux de représentation des engagements techniques s'établit à 90% ; il est en deçà du taux minimum de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du Ministre des Finances en date du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Signalons que des BTA en pensions livrées, souscrits par la Société auprès de certaines banques de la place, totalisent 64.700.027 DT au 31 décembre 2021. Ces placements qualifiés de prêts par le Comité Général des Assurances (CGA) sur la base d'un avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC), ne sont pas considérés comme étant des actifs admis en représentation des provisions techniques. Toutefois, le taux de représentation des engagements techniques passerait à 105% dans l'hypothèse de leur transformation en actifs admis en représentation des provisions techniques.

Tunis, le 25 mai 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, associé

P/ GAC - CPA International

Chiheb GHANMI, associé

AMI ASSURANCES
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Messieurs les Actionnaires de la Société "AMI Assurances",

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2021

- La liste des emprunts obligataires émis par la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) et auxquels la Société "AMI Assurances" a souscrit, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2021	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2021-1	8.000.000	8.000.000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
Total en DT	8.000.000	8.000.000			

- La liste des comptes à terme souscrits par la Société "AMI Assurances" auprès de la BNA Bank, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2021	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT BNA	35.000.000	35.000.000	28/01/2021	26/01/2026	7%
CAT BNA	40.000.000	40.000.000	30/12/2021	17/02/2022	7%
Total en DT	75.000.000	75.000.000			

- La liste des pensions livrées adossées à des BTA souscrites par la Société "AMI Assurances" auprès de la BNA Bank, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2021	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
Pension livrée / BTA	61.999.490	-	15/11/2021	25/11/2021	6,24%
Pension livrée / BTA	59.999.260	59.999.260	29/11/2021	25/02/2022	7,24%
Total en DT	121.998.750	59.999.260			

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la Société "AMI Assurances" et la BNA Bank ;
- En 2018, la Société "AMI Assurances" a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8.000.068 DT ;
- La Société "AMI Assurances" a mis gratuitement à la disposition de l'UGTT un appartement à usage de bureau sis à Tunis, 25 Avenue de Paris, qu'elle a pris en location moyennant un loyer mensuel de 447 DT (hors TVA) ;
- La Société "AMI Assurances" a loué de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 560 DT (Hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Société ;
- La Société "AMI Assurances" a loué de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 586 DT (Hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Société ;
- La Société "AMI Assurances" a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à la société GMP d'une rémunération détaillée comme suit :
 - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la Société "AMI Assurances" au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues,
 - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par la Société "AMI Assurances" au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues ;
- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60.000 DT a été consentie par la Société "AMI Assurances" (remboursable dans deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans.

Cependant, passant par des difficultés financières persistantes, la société GMP n'arrive pas à honorer ses engagements. De ce fait, une provision pour dépréciation de 60.000 DT a été comptabilisée par la Société "AMI Assurances" pour couvrir le risque de crédit encouru ;

- Les emprunts obligataires émis par la BNA Bank et auxquels la Société "AMI Assurances" a souscrit, avant l'année 2021, se présentent comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2021	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2009	1.000.000	-	31/03/2009	30/06/2021	5,40%
BNA UFGA 2011	1.000.000	-	26/05/2011	26/05/2021	6,20%
BNA 2016	8.000.000	-	19/10/2016	19/10/2021	7,40%
BNA 2017-1	500.000	-	10/03/2017	15/02/2021	7,40%
BNA 2017-2	5.000.000	1.000.000	21/12/2017	29/12/2022	7,60%
BNA 2018-1	2.500.000	-	22/07/2018	25/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	1.000.000	-	30/07/2018	11/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	500.000	-	31/07/2018	11/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	500.000	-	09/08/2018	25/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	500.000	-	09/08/2018	25/06/2021	8,25%
BNA 2019-1	4.000.000	3.200.000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1.000.000	800.000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2.000.000	1.600.000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3.500.000	2.800.000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1.500.000	1.200.000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
Total en DT	32.500.000	10.600.000			

- Les comptes à terme souscrits par la Société "AMI Assurances" auprès de la BNA Bank, avant l'année 2021, se présentent comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2021	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT BNA	35.000.000	-	23/10/2020	28/01/2021	6,80%
CAT BNA	3.000.000	-	16/01/2020	16/01/2021	11,81%
Total en DT	38.000.000	-			

Obligations et engagements de la Société "AMI Assurances" envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 10 novembre 2017. Elle se compose des éléments suivants :
 - un salaire annuel net de 240.000 DT,
 - une voiture de fonction,
 - 400 litres de carburant,
 - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe ;
- Le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2021, a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 août 2021 à 7.000 DT par administrateur. Ainsi, la charge globale se rapportant à l'exercice 2021 s'élève à 56.000 DT ;
- Le montant brut de la rémunération accordée aux membres des comités permanents issus du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2021, a été également fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 août 2021 à 7.000 DT par membre de chaque comité. La charge globale se rapportant à l'exercice 2021 s'élève à 126.000 DT et se répartit par comité comme suit :
 - comité stratégique : 28.000 DT,
 - comité permanent d'audit : 21.000 DT,
 - comité de placement : 28.000 DT,
 - comité des risques : 21.000 DT,
 - comité de nomination et de rémunération : 28.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 25 mai 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, associé

P/ GAC - CPA International
Chiheb GHANMI, associé

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2021

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de FCP Axis Actions Dynamique qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 670 568 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à 40 892 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Actions Dynamique pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire BMCE Capital Asset Management.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux

consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant

à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

Tunis, le 31 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
AMC ERNST & YOUNG

Noureddine HAJJI

Bilan arrêté au 31/12/2021

(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2021	31/12/2020
ACTIF			
AC1- Portefeuille-titres		1 167 304	1 269 656
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	1 007 654	896 079
b- Obligations et valeurs assimilées	4.2	159 650	373 577
AC2- Placements monétaires et disponibilités		512 410	347 271
a- Placements monétaires	4.4	175 596	28 909
b- Disponibilités		336 814	318 362
AC3- Créances d'exploitation	4.6	4 916	4 052
TOTAL ACTIF		1 684 630	1 620 979
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.7	8 870	8 774
PA2- Autres créditeurs divers	4.8	5 192	4 148
TOTAL PASSIF		14 062	12 922
ACTIF NET			
Capital	4.9	1 576 076	1 555 131
CP1- Sommes Capitalisables		94 492	52 926
CP2- a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		53 600	44 391
b - Sommes capitalisables de l'exercice		40 892	8 535
ACTIF NET		1 670 568	1 608 057
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 684 630	1 620 979

ETAT DE RESULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Exprimé en dinar Tunisien)

			Exercice clos-le 31/12/2021	Exercice clos-le 31/12/2020
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.3	65 187	21 011
	a. Dividendes		48 406	9 939
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 781	11 072
PR2-	Revenus des placements monétaires	4.5	24 394	20 339
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		89 581	41 350
CH1-	Charges de gestion des placements	4.10	(40 839)	(30 028)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		48 742	11 322
CH2-	Autres charges	4.11	(6 649)	(4 986)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		42 093	6 336
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		(1 201)	2 199
	SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		40 892	8 535
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		1 201	(2 199)
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 116)	(23 280)
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		4 879	23 443
	Frais de négociation de titres		(692)	(1 771)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		45 164	4 728

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice	Exercice
	clos le	clos le
	31/12/2021	31/12/2020
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT		
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	45 164	4 728
a- Résultat d'exploitation	42 093	6 336
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 116)	(23 280)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 879	23 443
d- Frais de négociation de titres	(692)	(1 771)
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	17 347	487 768
a / Souscriptions	187 469	571 678
Capital	178 647	576 435
Régularisation des sommes non distribuables	430	(23 307)
Régularisation des sommes capitalisables	8 392	18 550
b / Rachats	(170 122)	(83 910)
Capital	(158 855)	(83 393)
Régularisation des sommes non distribuables	(2 348)	1 964
Régularisation des sommes capitalisables	(8 919)	(2 481)
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	62 511	492 496
AN 4- ACTIF NET		
en début de l'exercice	1 608 057	1 115 561
en fin de l'exercice	1 670 568	1 608 057
AN 5- NOMBRE DE PARTS		
en début de l'exercice	11 865	8 158
en fin de l'exercice	12 016	11 865
VALEUR LIQUIDATIVE	139,03	135,529
TAUX DE RENDEMENT	2,58%	-0,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2021

1- Présentation du fonds commun de placement fcp axis actions dynamique

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le (02-04-2008).

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2021 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2021 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Actions Dynamique figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Au 31/12/2021, le fonds FCP Axis Actions Dynamique dispose d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 (BTA_6.3_MARS 2026) pour une valeur de 127 643 DT. Cette ligne a été valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVMs, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers de l'exercice clos.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à 1 007 654 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
Titres OPCVM		60 380	60 440	3,59% (*)
FCP Axis AAA	550	60 380	60 440	3,59%
Actions et droits rattachés		1 012 959	947 214	56,22%
ADWYA	2 788	10 044	12 855	0,76%
ASSAD	3 308	9 008	5 524	0,33%
ASSURANCES MAGHREBIA	210	11 655	13 436	0,80%
ATTIJARI BANK	1 729	57 404	52 584	3,12%
BH	1 913	23 853	17 682	1,05%
BIAT	2 182	121 548	130 903	7,77%
BNA	6 054	61 566	47 887	2,84%
BT	17 984	131 998	97 671	5,80%
CARTHAGE CEMENT	14 150	24 324	18 593	1,10%
CITY CARS	1 382	10 804	15 202	0,90%
DELICE HOLDING	1 730	22 725	25 466	1,51%
EUROCYCLES	899	21 780	28 986	1,72%
OTH	4 722	42 399	40 845	2,42%
PGH	2 620	35 827	29 868	1,77%
SAH	5 984	69 353	67 033	3,98%
SFBT	6 909	113 894	125 391	7,44%
SIAME	2 140	7 938	9 129	0,54%
SOTIPAPIER	3 875	21 236	22 057	1,31%

SOTUVER	3 459	24 245	25 341	1,50%
SPDIT	1 150	9 994	9 740	0,58%
STB	8 853	33 616	26 488	1,57%
TELNET	3 432	30 227	28 952	1,72%
TPR	3 570	16 547	15 697	0,93%
UBCI	425	10 285	8 415	0,50%
UIB	2 575	51 286	39 884	2,37%
UNIMED	3 362	29 589	24 660	1,46%
MAGASIN GENERAL	305	6 773	5 072	0,30%
SANIMED	831	3 041	1 853	0,11%

Total titres cotés		1 073 339	1 007 654	59,81%
---------------------------	--	------------------	------------------	---------------

(*) 3,62% par rapport à l'actif net

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2020	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2021
-------------	----------------------------------	---------------------------	-----------------------	-------------------------------------	--------------------------------	----------------------------------

Titres OPCVM

SICAV AXIS TRESORERIE	25 433	108 043	131 271	133 476	(2 205)	-
FCP Axis AAA	33 252	60 380	35 706	33 252	2 454	60 380
Total titres OPCVM	58 685	168 423	166 977	166 728	250	60 380

Actions et droits rattachés

ADWYA	10 044	-	-	-	-	10 044
ASSAD	6 951	2 057	-	-	-	9 008
ASSURANCES MAGHREBIA	13 431	-	2 009	1 776	233	11 655
ATTIJARI BANK	62 152	-	4 657	4 748	(91)	57 404
BH	22 411	2 743	897	1 301	(404)	23 853

BIAT	137 215	5 008	21 600	20 675	925	121 548
BNA	45 282	16 284	-	-	-	61 566
BT	125 743	6 255	-	-	-	131 998
CARTHAGE CEMENT	13 781	10 543	-	-	-	24 324
CITY CARS	9 734	1 070	-	-	-	10 804
DELICE HOLDING	16 020	6 705	-	-	-	22 725
EUROCYCLES	16 741	5 039	-	-	-	21 780
MAGASIN GENERAL	6 773	-	-	-	-	6 773
OTH	17 813	24 586	-	-	-	42 399
PGH	36 510	-	674	683	(9)	35 827
SAH	51 766	17 587	-	-	-	69 353
SANIMED	3 041	-	-	-	-	3 041
SIAME	5 448	2 490	-	-	-	7 938
SFBT	114 444	10 513	13 414	11 063	2 351	113 894
SOTETEL	2 140	-	1 716	2 140	(424)	-
SOTIPAPIER	14 920	6 316	-	-	-	21 236
SOTUVER	8 875	15 370	-	-	-	24 245
SPDIT	9 994	-	-	-	-	9 994
STB	33 616	-	-	-	-	33 616
TELNET	23 640	6 587	-	-	-	30 227
TPR	10 716	5 831	-	-	-	16 547
UBCI	10 285	-	-	-	-	10 285
UIB	51 306	-	17	20	(3)	51 286
UNIMED	19 483	10 106	-	-	-	29 589
SOTUV NG 20	1 573	-	1 573	1 573	-	-
Total actions et droits rattachés	901 847	155 090	46 557	43 978	2 578	1 012 959
Total	960 532	323 513	213 534	210 706	2 828	1 073 339

4.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à 159 650 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
Emprunts d'état		122 094	127 643	7,58%
BTA_6.3_MARS 2026	133	122 094	127 643	7,58%
Obligations des sociétés		30 000	32 007	1,90%
TLSUB2018_7A_17/01	200	20 000	21 683	1,29%
UIBSUB2015_7.5%_7A	500	10 000	10 324	0,61%
Total		152 094	159 650	9,48%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de l'exercice 2021 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2020	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2021
Emprunts d'état	328 948	122 094	331 000	328 948	2 052	122 094
BTA_6.1_10 NOVEMBRE 2021	328 948	-	331 000	328 948	2 052	-
BTA_6.3_MARS 2026	-	122 094	-	-	-	122 094
Obligations des sociétés	40 000	-	10 000	10 000	-	30 000
TLSUB2018_7A_17/01	20 000	-	-	-	-	20 000
UIBSUB2015_7.5%_7A	20 000	-	10 000	10 000	-	10 000
Total	368 948	122 094	341 000	338 948	2 052	152 094

4.3- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Revenus des actions	48 406	9 939
Revenus des BTA	14 145	7 557
Revenus des obligations des sociétés	2 636	3 515
Total	65 187	21 011

4.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à 175 596 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
Bons de trésor cessibles		175 402	175 596	10,42%
BTC 52 SEMAINES 24/05/2022	180	175 402	175 596	10,42%
Total		175 402	175 596	10,42%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2021 à 24 394 DT et se présente comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Revenus compte courant rémunéré	12 700	6 330
Revenus des prises en pension	10 741	12 787
Revenus des BTC	953	1 222
Total	24 394	20 339

4.6- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 4 916 DT au 31-12-2021 contre un solde de 4 052 DT au 31-12-2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Intérêts créditeurs	3 621	3 491
Retenue à la source/BTA	1 286	553
Autres débiteurs	9	8
Total	4 916	4 052

4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP AXIS Actions Dynamique au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 8 870 DT au 31-12-2021 contre 8 774 DT au 31-12-2020.

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Dépositaire	5 957	5 956
Gestionnaire	2 913	2 818
Total	8 870	8 774

4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 5 192 DT au 31-12-2021 contre 4 148 DT au 31-12-2020.

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Commissaire aux comptes	3 980	2 935
Retenue à la source	595	893
Publications	486	194
CMF	131	126
Total	5 192	4 148

4.9- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 62 511 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	20 945
Variation de la part Revenu	41 566
Variation de l'Actif Net	62 511

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2021

Montant:	1 555 131
Nombre de titres :	11 865
Nombre de porteurs de parts :	7

Souscriptions réalisées

Montant:	178 647
Nombre de titres émis :	1 363
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant:	158 855
Nombre de titres rachetés :	1 212
Nombre de porteurs de parts sortants :	1

Capital au 31-12-2021

Montant:	1 574 922 (*)
Nombre de titres :	12 016
Nombre de porteurs de parts :	6

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 574 922
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(1 116)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	4 879
Régularisation des SND	(1 918)
Frais de négociation de titres	(692)
Droits de sortie	-
Capital au 31/12/2021	1 576 076

4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève en 2021 à 40 839 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Rémunération du Gestionnaire	34 755	24 078
Rémunération du Dépositaire	5 950	5 950
Rémunération variable du Gestionnaire	134	-
Total	40 839	30 028

4.11- Autres charges

Ce poste s'élève en 2021 à 6 649 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Rémunération CAC	4 484	3 477
Redevance CMF	1 675	1 156
Publicité et publications	291	293
Frais divers bancaires	191	51
Charges diverses	8	9
Total	6 649	4 986

5- Autres notes aux états financiers

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	7,455	3,485	4,696	3,951	3,719
Charges de gestion des placements	-3,399	-2,531	-3,531	-4,363	-3,279
Revenu net des placements	4,056	0,954	1,165	-0,412	0,44
Autres charges	-0,553	-0,420	-0,529	-0,557	-0,687
Résultat d'exploitation	3,503	0,534	0,636	-0,969	-0,247
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,100	0,185	0,165	0,041	0,1
Sommes capitalisables de l'exercice	3,403	0,719	0,801	-0,928	-0,147
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-0,093	-1,962	4,799	-14,814	6,446
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,406	1,976	-14,321	22,921	5,317
Frais de négociation de titres	-0,058	-0,149	-1,22	-3,281	-0,901
+ ou - values sur titres et frais de négociation	0,256	-0,136	-10,743	4,826	10,862
Résultat net de l'exercice	3,759	0,398	-10,107	3,857	10,615
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,04	0,094	0,014
Résultat non distribuable de l'exercice	0,256	-0,136	-10,703	4,92	10,876
Régularisation du résultat non distribuable	-0,160	-1,799	-0,043	0,409	1,661
Sommes non distribuable de l'exercice	0,096	-1,934	-10,745	5,328	12,537
Distribution de dividende	0,000	0,000	0	0	0
Valeur Liquidative	139,028	135,529	136,744	146,689	142,288
Ratios de gestion des placements	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,44%	2,59%	2,63%	2,79%	2,67%
Autres charges / actif net moyen	0,40%	0,43%	0,39%	0,36%	0,56%
Résultat capitalisable (d'exploitation) de l'exercice / actif net moyen	2,51%	0,55%	0,47%	-0,62%	-0,20%

5.2 Transactions avec les parties liées

La convention de gestion qui lie la société BMCE Capital Asset Management et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% TTC de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

La rémunération de BMCE Capital Asset Management au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2021 s'élève à 34 755 DT TTC. La rémunération variable s'élève à 134 DT TTC.

Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% HT du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 692 dinars au titre de l'exercice 2021.

Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% de l'actif net en hors taxes par an calculée quotidiennement et elle est payée annuellement. La rémunération de l'exercice 2021 s'élève à 5 950 DT TTC (Minimum de 5 000 DT par an selon la convention).

5.3 Note sur les événements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 29 Mars 2022.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Comptoir National Tunisien « CNT »

Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Le Comptoir National Tunisien - CNT - publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 juin 2022. Ces états sont accompagnés du rapport général du commissaire aux comptes : Mr Raouf GHORBEL.

Bilan Consolidé au 31/12/2021*(Exprimé en dinars tunisien)*

ACTIF	Exercice consolidé 2021	Exercice consolidé 2020
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
<u>Actifs immobilisés</u>		
Immobilisations Incorporelles	226 176,996	173 801,846
Moins: amortissements	-164 374,267	-148 325,871
	61 802,729	25 475,975
Immobilisations Corporelles	18 387 836,999	16 724 850,861
Moins: amortissements I C	-9 912 840,530	-9 250 738,609
	8 474 996,469	7 474 112,252
Immobilisation Financières	4 052 586,127	4 022 168,859
Moins: provisions	-6 700,000	-6 700,000
	4 045 886,127	4 015 468,859
<u>Total des actifs immobilisés</u>	12 582 685,325	11 515 057,086
Autres actifs non courants	0,000	0,000
<i>Total des Actifs Non Courants</i>	12 582 685,325	11 515 057,086
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	21 045 417,154	20 967 421,539
Moins : provisions / SK	0,000	0,000
	21 045 417,154	20 967 421,539
Clients et Comptes rattachés	5 708 777,584	4 528 820,568
Moins : provisions / CLT	-4 085 414,080	-3 827 881,078
	1 623 363,504	700 939,490
Autres actifs courants	9 072 153,696	5 046 737,128
Moins : provisions / Autres actifs	0,000	-1 082,158
	9 072 153,696	5 045 654,970
Placements et autres actifs financiers	4 600 000,000	4 500 000,000
Moins : provisions / AAF	0,000	0,000
	4 600 000,000	4 500 000,000
Liquidités et équivalents de liquidités	1 937 037,618	2 946 179,830
<i>Total des Actifs Courants</i>	38 277 971,972	34 160 195,829
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>	50 860 657,297	45 675 252,915

Bilan Consolidé au 31/12/2021

(Exprimé en dinars tunisien)

CAPITAUX PROP. ET PASSIF	Exercice consolidé 2021	Exercice consolidé 2020
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital Social	1 440 000,000	1 440 000,000
Réserves consolidées	20 483 441,227	22 711 060,938
Résultats consolidés	4 661 986,781	-1 664 755,688
<i>Situation nette consolidée</i>	26 585 428,008	22 486 305,250
Réserves hors groupe	708 778,656	726 538,570
Résultats hors groupe	37 463,961	23 109,062
<i>Intérêts des minoritaires</i>	746 242,617	749 647,632
 <u>PASSIFS</u>		
<i><u>Passifs Non Courants</u></i>		
Emprunt	5 020 382,071	1 074 797,934
<i>Total des Passifs Non Courants</i>	5 020 382,071	1 074 797,934
<i><u>Passifs Courants</u></i>		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 133 822,403	3 715 574,145
Autres passifs courants	4 621 862,398	2 046 216,392
Concours Bancaires et autres passifs Financiers	10 752 919,800	15 602 711,562
<i>Total des Passifs Courants</i>	18 508 604,601	21 364 502,099
<u>Total des Passifs</u>	23 528 986,672	22 439 300,033
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	50 860 657,297	45 675 252,915

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2021		
<i>(Exprimé en dinars tunisien)</i>		
LIBELLE	Exercice consolidé 2021	Exercice consolidé 2020
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Revenus	57 432 192,038	35 072 641,559
Autres Produits d'Exploitation	33 043,603	58 246,280
Production Immobilisée	55 642,575	7 213,635
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	57 520 878,216	35 138 101,474
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achat de marchandises consommées	-45 983 093,806	-30 356 037,852
Achat d'approvisionnements consommés	-700 010,473	-588 793,558
Charges du personnel	-2 129 764,750	-2 195 012,159
Dotations aux amortissements et aux provisions	-1 014 371,651	-660 898,670
Autres charges d'exploitation	-1 808 896,935	-1 628 999,086
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-51 636 137,615	-35 429 741,325
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 884 740,601	-291 639,851
Charges financières nettes	-1 308 216,033	-1 612 217,784
Produits financiers	593 349,742	413 139,308
Autres pertes ordinaires	-10 200,908	-729,474
Autres gains ordinaires	2 690,790	4 977,484
Résultat des activités ordinaires avant impôt	5 162 364,192	-1 486 470,317
Impôt sur les bénéfices	-462 913,450	-155 176,309
Résultat des activités ordinaires après impôt	4 699 450,742	-1 641 646,626
Eléments extraordinaires (gains/pertes)	0,000	0,000
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 699 450,742	-1 641 646,626
Résultat revenant à l'entreprise consolidante	4 661 986,781	-1 664 755,688
Résultat revenant aux intérêts minoritaires	37 463,961	23 109,062

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2021

(Exprimé en dinars tunisien)

LIBELLE	Exercice consolidé 2021	Exercice consolidé 2020
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>		
Résultat Net	4 699 450,742	-1 641 646,626
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions	1 014 371,651	628 764,825
* Variation des:	0,000	0,000
- Stocks	-189 600,059	2 060 925,123
- Créances	-1 179 957,016	107 678,081
- Autres Actifs	-3 800 162,945	-1 312 112,929
- Fournisseurs et autres dettes	-2 727 763,760	853 025,124
- Autres passifs financiers	-823,784	0,000
- Plus ou moins values de cession	0,000	0,000
- TVA / Investissements	204 511,197	50 026,792
* Modification comptable	0,000	0,000
<u>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION</u>	-1 979 973,974	746 660,390
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles	-1 715 361,288	-357 931,644
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations financières	0,000	0,000
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	0,000	0,000
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>	-1 715 361,288	-357 931,644
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Encaissement suite à l'émission d'actions	0,000	0,000
Dividendes et autres distributions	-477 408,000	-608 729,000
Encaissement provenant des placements courants	0,000	0,000
Décaissements provenant des placements courants	-100 000,000	500 000,000
Encaissement d'emprunts	4 000 000,000	0,000
Décaissement d'emprunts	-191 512,501	0,000
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>	3 231 079,499	-108 729,000
<u>VARIATION DE LA TRESORERIE</u>		
<u>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</u>	-464 255,763	279 999,746
<u>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</u>	2 145 886,398	1 865 886,652
<u>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</u>	1 681 630,635	2 145 886,398

Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés de l'Exercice clos le 31/12/2021

(I) Présentation du Groupe :

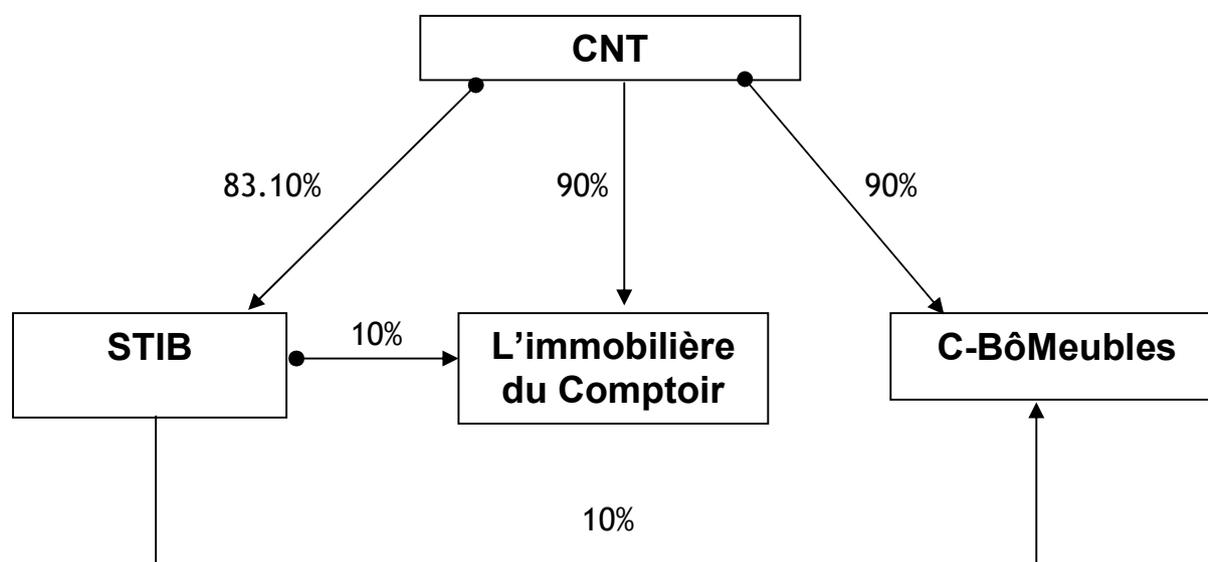
Le Groupe CNT «Comptoir National Tunisien» :

Groupe au capital de 1 440 000.000 dinars, composé de la société mère le Comptoir National Tunisien «CNT» et ses trois filiales ; la Société Tunisienne de l'Industrie de Bois «STIB», la société L'immobilière du Comptoir et la société C-BôMeubles.

**ACTIVITE PRINCIPALE DE LA SOCIETE MERE LE COMPTOIR NATIONAL
TUNISIEN «CNT»**

COMMERCE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION, BOIS ET DERIVES.

(II) Périmètre de consolidation :



Société	Pourcentage			Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
	Direct	Indirect	Total		
CNT	100%		100%	Intégration globale	100%
STIB	83.10%		83.10%	Intégration globale	83.10%
L'immobilière du Comptoir	90.00%	10.00%	100%	Intégration globale	98.31%
C-BôMeubles	90.00%	10.00%	100%	Intégration globale	98.31%

(III) Faits Marquants de l'exercice :

Suivi des effets de la COVID-19 sur l'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 :

La pandémie de la COVID-19 a continué sa propagation en Tunisie avec une recrudescence des contaminations tout au long de l'exercice 2021.

Pour autant, les comptes annuels du Groupe CNT ne sont pas impactés par les effets de la crise liée au Covid-19 qui se poursuit.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 57 432 192 dinars au cours de l'exercice 2021 en hausse de 22 359 550 dinars soit 63,75% par rapport à 2020.

Et l'exercice 2021 s'est soldé par un résultat consolidé bénéficiaire de 4 661 986 dinars en hausse de 6 326 742 dinars par rapport de l'exercice 2020.

Et un résultat bénéficiaire hors groupe de 37 463 dinars contre un résultat bénéficiaire hors groupe de 23 109 dinars en 2020.

(IV) Bases de mesure et principes comptables appliqués :

1- SOURCES D'INFORMATION

Les informations utilisées pour élaborer les états financiers consolidés du groupe ont été puisées dans les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020 et 2021 ainsi que dans les rapports de commissariat aux comptes.

Quant aux transactions conclues entre les différentes sociétés du groupe, elles nous ont été communiquées par les services comptables des différentes sociétés du groupe.

2- STANDARDS ET NORMES DE REFERENCE

Les états financiers consolidés ont été arrêtés conformément aux dispositions des normes comptables admises en Tunisie, notamment les normes suivantes :

- Norme comptable n° 35 relatives aux états financiers consolidés
- Norme comptable n° 38 relatives aux regroupements d'entreprises

3- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés de la société CNT arrêtés au 31 décembre 2021 comprennent :

- Le bilan consolidé
- L'état de résultat consolidé
- L'état des flux de trésorerie consolidé
- Les notes aux états financiers consolidés

4- DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La démarche suivie pour arrêter les états financiers consolidés du groupe comprend deux étapes principales, à savoir :

- Les opérations de pré consolidation
- Les opérations de consolidation proprement dite

4-1 OPERATIONS DE PRECONSOLIDATION

Au cours de cette étape il a été procédé aux retraitements dits d'homogénéité. Ces derniers ont pour but d'appliquer des méthodes d'évaluation homogènes dans la consolidation (Frais préliminaires, méthodes d'amortissement, charges d'emprunt...).

Les retraitements ont été effectués dans les comptes individuels des sociétés consolidées quand ils présentent une importance significative à l'échelle de l'ensemble consolidé.

4-2 OPERATIONS DE CONSOLIDATION PROPREMENT DITE

Elles comportent :

- Le cumul des comptes individuels
- L'élimination des comptes et des opérations réciproques
- L'élimination des profits internes
- Le retraitement de l'impôt sur les sociétés
- Le traitement de l'écart de première consolidation
- Le partage des capitaux propres et l'élimination des titres de participation.

(V) Les Notes sur le bilan

Note (1) - Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Elles totalisent un montant de 226 176 Dinars.

Note (2) - Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Elles sont ventilées comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Terrain et Constructions & A.A.I./Construction	14 018 760,283	12 763 290,338
Matériel et outillage	218 929,199	206 367,401
Matériel de transport	3 056 400,200	2 785 803,540
Mobilier et Mat. de bureau	440 657,774	437 725,742
Matériel informatique	240 859,283	226 036,082
IMMOB en cours	12 074,060	131 047,158
IMMOB à statut juridique particulier	400 156,200	174 580,600
Total	18 387 836,999	16 724 850,861

Note (3) - Immobilisations Financières

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Titres de participation non consolidés	4 012 750,211	4 012 750,211
Prêts au personnel	7 009,800	7 209,800
Dépôts et cautionnements	32 826,116	2 208,848
Total	4 052 586,127	4 022 168,859

Note (4) - Autres Actifs Courants

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Personnel, comptes rattachés	17 079,418	18 271,476
Etat, taxes/ chiffre d'affaires	2 127 007,108	1 978 837,524
Charges constatées d'avance	2 179 405,853	3 014 830,412
Produits à recevoir	222 237,118	19 648,486
Fournisseurs débiteurs	4 521 362,439	10 350,000
Créances d'impôts différés	5 061,861	4 799,231
Moins : provisions / Autres actifs	0,000	-1 082,158
Total	9 072 153,696	5 045 654,970

Note (5) - Placements et Autres Actifs Financiers

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Billet de trésorerie	4 600 000,000	4 500 000,000
<i>Total</i>	4 600 000,000	4 500 000,000

Note (6) - Liquidités et Equivalents de Liquidités

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Valeurs à l'encaissement	657 359,700	1 532 358,926
Soldes bancaires	1 189 458,765	1 344 677,841
UBCI	79 353,634	54 396,738
Caisse	10 865,519	14 746,325
<i>Total</i>	1 937 037,618	2 946 179,830

Note (7) - Réserves

Le montant des réserves s'élève au 31 décembre 2021 à **21 192 219,883** Dinars. Il se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Réserves consolidées	20 483 441,227	22 711 060,938
Réserves hors groupe	708 778,656	726 538,570
<i>Total</i>	21 192 219,883	23 437 599,508

Note (8) - Résultats

Le résultat de l'exercice 2021 s'élève à **4 699 450,742** Dinars. Il se détaille comme suit:

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Résultats consolidés	4 661 986,781	-1 664 755,688
Résultats hors Groupe	37 463,961	23 109,062
<i>Total</i>	4 699 450,742	-1 641 646,626

Note (9) - Fournisseurs et Comptes Rattachés

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Fournisseurs et comptes rattachés	3 133 822,403	3 715 574,145
<i>Total</i>	3 133 822,403	3 715 574,145

Note (10) - Les Autres Passifs Courants :

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Clients créditeurs	3 289 401,979	932 457,757
État impôts & taxes/Retenue à la source	56 627,458	59 196,533
Produits constatés d'avance	23 359,874	35 660,253
Dividendes à payer	146 906,200	129 902,200
CNSS	142 386,456	150 354,636
Charges à payer	154 410,000	159 055,835
Société de Groupe	-441,599	-441,599
Personnel et comptes rattachés	133 048,509	133 419,371
Dettes d'impôts différés	5 061,861	4 799,231
Débiteurs et créditeurs divers	506 485,386	397 129,386
Contribution de solidarité sociale	33 518,911	5 644,821
Autres impôts, taxes et versements assimilés	27 525,187	13 654,124
Provision pour risque et charge	104 072,177	25 383,845
Total	4 621 862,398	2 046 216,392

Note (11) - Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers :

Les concours bancaires et les autres passifs financiers totalisent au 31 décembre 2021 un montant de **10 752 919,800** Dinars qui se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Découvert Bancaires	255 414,899	802 004,717
Crédit de refinancement de la Trésorerie	10 496 109,127	14 800 363,113
Intérêts courus	1 395,774	343,732
Total	10 752 919,800	15 602 711,562

Note (12) - Produits d'Exploitation :

Les produits d'exploitation totalisent au 31 décembre 2021 un montant de **57 520 878,216** Dinars qui se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
* Chiffre d'affaires	57 432 192,038	35 072 641,559
* Autres produits d'exploitation	33 043,603	58 246,280
* Production immobilisée	55 642,575	7 213,635
Total	57 520 878,216	35 138 101,474

Note (13) - Achats de Marchandises Consommés :

Les achats de marchandises consommés totalisent au 31 décembre 2021 un montant de **45 983 093,806** Dinars qui se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Stock initial	20 967 421,539	23 028 346,662
Achat de marchandises	46 061 089,421	28 295 112,729
Stock final	-21 045 417,154	-20 967 421,539
Total	45 983 093,806	30 356 037,852

Note (14) - Achats d'Approvisionnement Consommés :

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent au 31 décembre 2021 un montant de **700 010,473** Dinars qui se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Achat non stocké de matières et fournitures	700 010,473	588 793,558
Total	700 010,473	588 793,558

Note (15) - Charges du Personnel :

Les charges du personnel totalisent au 31 décembre 2021 un montant de **2 129 764,750** Dinars qui se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Salaires	2 129 764,750	2 195 012,159
Total	2 129 764,750	2 195 012,159

Note (16) - Autres Charges D'exploitation :

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2021 un montant de **1 808 896,935** Dinars qui se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Étude, recherche & divers services extérieurs	54 912,777	49 652,369
Entretiens & réparations	376 634,257	338 559,910
Charges locatives	232 635,782	219 420,883
Honoraires, commissions & courtages	98 755,186	107 640,919
Primes d'assurance	181 227,685	153 725,830
Voyages et déplacements	31 012,770	18 925,307
Publicité	92 799,818	114 966,010
Transport/ventes	124,300	0,000
Missions & Réceptions	19 782,017	7 473,391
Frais de P.T.T	68 957,673	54 699,843
Frais bancaires	197 499,039	158 121,721

Impôts et taxes	260 398,714	180 047,990
Dons et cotisations	10 680,000	60 380,600
Jetons de présence & frais de conseil et d'assemblée	37 000,000	37 000,000
Sous-traitance générale	142 937,806	128 384,313
Perte sur créance irrécouvrable	3 539,111	0,000
Total	1 808 896,935	1 628 999,086

Note (17) - Charges Financières Nettes :

Les charges financières nettes totalisent au 31 décembre 2021 un montant de **1 308 216,033** Dinars qui se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Intérêts	1 308 216,033	1 612 217,784
Total	1 308 216,033	1 612 217,784

Note (18) - Produits Financiers :

Les produits financiers nets totalisent au 31 décembre 2021 un montant de **593 349,742** Dinars qui se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Revenus des titres de participation	262 566,000	209 697,154
Revenus des autres créances	314 991,094	186 931,313
Gains de changes	15 792,648	9 768,978
Intérêts créditeurs	0,000	6 741,863
Total	593 349,742	413 139,308

Raouf GHORBEL

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit à l'Ordre

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats Financiers Consolidés EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du
Groupe «COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN»**

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers Consolidés :

A. Opinion :

01 Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe «COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Le bilan consolidé annexé au présent rapport totalise un montant de 50 860 657 dinars et fait ressortir un résultat consolidé bénéficiaire de 4 661 986 dinars et un résultat bénéficiaire hors groupe de 37 463 dinars. Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 1^{er} Février 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Le périmètre de consolidation est constitué par la Société Mère «COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN» et ses filiales la Société Tunisienne de l'Industrie du Bois «S.T.I.B.», la société l'Immobilière du Comptoir et la société «C-Bômeubles».

02 A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

B. Fondement de l'opinion :

03 Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

C. Observation :

- 04 Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note III de l'annexe des états financiers consolidés qui décrit de façon appropriée les incidences de la crise COVID-19 sur les activités et les comptes du groupe de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2021.

D. Questions clés de l'audit :

- 05 Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date et dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée COVID-19 et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

E. Rapport de gestion du groupe :

- 06 La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurants dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

F. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés :

- 07 Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes

comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

G. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

- 08 Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.
Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport par ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes

publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

A. Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

09 En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons identifié aucune déficience significative du contrôle interne.

Sfax le 02 Mars 2022



Raouf GHORBEL

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV EPARGNANT , qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV EPARGNANT au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. La SICAV EPARGNANT détient 10,14% des emprunts obligataires émis par la banque UIB. Ce taux dépasse le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
2. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 30 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes:

Fathi Saidi

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	199 874 611	195 726 144	187 356 741
Obligations et valeurs assimilées		189 736 029	182 520 172	187 356 741
Titres OPCVM		10 138 582	13 205 972,12	0
Placements monétaires et disponibilités		36 681 588	68 932 065	27 566 251
Placements monétaires	5	16 741 271	63 524 281	4 177 564
Disponibilités		19 940 317	5 407 783	23 388 686
Créances d'exploitation	6	246 326	494 761	252 395
TOTAL ACTIF		236 802 526	265 152 969	215 175 387
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	383 139	390 189	434 521
Autres créditeurs divers	8	53 548	52 311	29 172
TOTAL PASSIF		436 687	442 500	463 693
ACTIF NET				
Capital	9	221 815 639	248 223 637	203 770 317
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		11 886 261	13 521 704	2 976
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 663 938	2 965 128	10 938 401
Sommes distribuables de l'exercice en cours				
ACTIF NET		236 365 839	264 710 469	214 711 694
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		236 802 526	265 152 969	215 175 387

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 724 056	2 361 359	11 021 647
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 724 056	2 361 359	11 021 647
Revenus des placements monétaires	11	583 053	980 906	3 688 403
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 307 109	3 342 264	14 710 050
Charges de gestion des placements	12	(330 490)	(300 937)	(1 309 032)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 976 619	3 041 328	13 401 019
Autres produits		17 827	10 126	41 935
Autres charges	13	(66 928)	(73 643)	(292 266)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 927 519	2 977 811	13 150 487
Régularisation du résultat d'exploitation		(263 580)	(12 683)	(2 212 087)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 663 938	2 965 128	10 938 401
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		263 580	12 683	2 212 087
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		243 445	181 987	36 300
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		189	269 908	663 495
Frais de négociation de titres		(10 906)	(15 542)	(43 990)
RESULTAT DE LA PERIODE		3 160 246	3 414 164	13 806 292

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 160 246	3 414 164	13 806 292
Résultat d'exploitation	2 927 519	2 977 811	13 150 487
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	243 445	181 987	36 300
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	189	269 908	663 495
Frais de négociation de titres	(10 906)	(15 542)	(43 990)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(12 447 860)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	18 493 900	20 689 746	(27 253 297)
Souscriptions			
- Capital	54 381 575	61 589 938	161 340 774
- Régularisation des sommes non distribuables	315 966	31 955	202 874
- Régularisation des sommes distribuables	2 847 505	3 611 498	3 415 891
Rachats			0
- Capital	(36 784 163)	(41 956 444)	(186 275 485)
- Régularisation des sommes non distribuables	(100 782)	(34 406)	(309 892)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 166 201)	(2 552 794)	(5 627 458)
VARIATION DE L'ACTIF NET	21 654 145	24 103 910	(25 894 865)
ACTIF NET			
En début de période	214 711 694	240 606 559	240 606 559
En fin de période	236 365 839	264 710 469	214 711 694
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	2 050 608	2 302 212	2 302 212
En fin de période	2 227 696	2 500 324	2 050 608
VALEUR LIQUIDATIVE	106,103	105,870	104,706
TAUX DE RENDEMENT	1,33%	1,30%	5,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB» et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société détient au 31 mars 2022 :

- Une ligne de la BTA « juillet 2032 ». Elle est valorisée aussi à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données, présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 mars 2022.

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2022 à D : 199.874.611 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		182 131 519	189 736 029	80,27%
Obligations de sociétés		61 193 965	63 419 407	26,83%
AB SUB 2010	30 000	798 900	825 249	0,35%
AB SUB 2010	20 000	532 600	550 166	0,23%
AMENBANK 2009 A	20 000	399 200	407 879	0,17%
AMENBANK A 2008	15 000	199 935	208 879	0,09%
AMENBANK B 2008	25 000	875 000	917 153	0,39%
AMENBANK2009 B	30 000	598 800	615 755	0,26%
AMENBANK 2017 SUB A	50 000	960 392	1 051 188	0,44%
AMENBANK SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 065 700	0,45%
AIL 2015-1 B	15 000	300 000	312 233	0,13%
ATBSUB2009 B1	10 000	300 000	311 806	0,13%
ATL SUB 2017	7 000	420 000	432 072	0,18%
ATL SUB 2017	5 000	300 000	308 623	0,13%
ATL 2015-1 C	30 000	600 000	626 944	0,27%
ATL 2016-1 C	30 000	1 200 000	1 256 462	0,53%
ATL 2017-1 C	20 000	800 000	802 188	0,34%
ATL 2017-1 C	30 000	1 200 000	1 203 282	0,51%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	1 000 000	1 024 986	0,43%
ATTIJARIBANK SUB 2017 A	3 000	60 000	62 958	0,03%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	1 200 000	1 250 959	0,53%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	400 000	423 456	0,18%
ATTIJARI:LEASING 2016-2	3 000	120 000	120 578	0,05%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	7 000	140 000	148 209	0,06%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	200 000	208 493	0,09%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	200 000	208 493	0,09%
BH 2009 A	20 000	460 000	466 395	0,20%
BH SUB 2015 B	50 000	1 000 000	1 050 301	0,44%
BH SUB 2016-1 B	50 000	2 000 000	2 108 164	0,89%
BH SUB 2015 B	50 000	961 151	1 044 128	0,44%
BH F SUB 2019-1 C	10 000	800 000	800 903	0,34%
BH V SUB 2019-1 C	10 000	800 000	800 776	0,34%
BH SUB 2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 062 368	0,45%
BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	400 000	423 290	0,18%

BH SUB 2019/1 B F	15 000	1 500 000	1 501 677	0,64%
BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 065 021	0,87%
BNA SUB-2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 042 121	0,44%
BNA 2009 SUB	28 000	558 880	582 561	0,25%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	3 000 000	3 153 399	1,33%
BNA SUB A 2018-1	10 000	400 000	416 853	0,18%
BNA SUB A 2018-1	15 000	600 000	625 279	0,26%
BNA SUB A 2018-1	7 500	300 000	312 639	0,13%
BNA SUB A 2018-1	7 500	300 000	312 639	0,13%
BTE 2011 B	10 000	500 000	503 425	0,21%
BTE 2016 B	50 000	2 000 000	2 021 512	0,86%
BTK 2009 C	10 000	199 600	200 618	0,08%
CIL 2017-1	5 000	100 000	104 614	0,04%
CIL 2017-1	2 000	40 000	41 846	0,02%
HL 2015-1 B	20 000	400 000	423 055	0,18%
HL 2015-2 B	40 000	800 000	800 413	0,34%
HL 2016-2 B	5 000	200 000	204 233	0,09%
HL 2017-1 B	20 000	800 000	806 745	0,34%
HL SUB 2015-1	10 000	200 000	204 374	0,09%
HL 2017-2 B	30 000	1 800 000	1 881 760	0,80%
HL 2017-2 B	2 842	170 520	178 265	0,08%
HL 2015-2 B	2 000	39 880	39 902	0,02%
HL 2016-2 B	5 000	200 000	204 233	0,09%
HL 2017-03 B	20 000	1 200 000	1 213 887	0,51%
HL 2017-1 B	20 000	800 000	806 745	0,34%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	360 000	376 971	0,16%
MEUBLATEX 2015 B	1 000	39 920	41 836	0,02%
MEUBLATEX2015 C	1 000	39 920	41 836	0,02%
STB 2008/2	50 000	937 500	942 976	0,40%
STB 2008/2	20 000	381 600	383 537	0,16%
STB 2020-1 C FIXE	50 000	5 000 000	5 420 712	2,29%
STB SUB-2019/1 A F	3 321	203 245	208 392	0,09%
STB 2008/2	8 000	145 500	146 549	0,06%
STB 2010/1 CB	10 000	188 622	188 898	0,08%
STBSUB 2021-1 D	33 599	3 359 900	3 400 524	1,44%
TL 2015-1 B	30 000	600 000	633 035	0,27%
TL 2015-2	20 000	400 000	401 835	0,17%
TL 2015-2	10 000	200 000	200 917	0,09%
TL 2016-1 B	30 000	1 200 000	1 273 381	0,54%
TL SUB 2015 B	20 000	400 000	419 047	0,18%
TL SUB 2016	20 000	800 000	804 129	0,34%
TL 2017-1 B	10 000	600 000	630 465	0,27%
TL 2015-1 B	2 000	40 000	42 202	0,02%
TL 2017-1 CA TF	3 000	60 000	62 949	0,03%
TL SUB 2015 B	2 750	55 000	57 619	0,02%
UIB 2009-1 B	40 000	798 400	823 135	0,35%
UIB 2009-1 C	20 000	800 000	826 362	0,35%

UIB 2011-1 B	20 000	1 000 000	1 029 964	0,44%
UIB SUB 2015 B	20 000	400 000	418 805	0,18%
UIB SUB 2015 B	10 000	200 000	209 403	0,09%
UIB SUB 2016	40 000	1 600 000	1 622 093	0,69%
UIB SUB 2016	25 000	1 000 000	1 013 808	0,43%
UIB 2012-1 C	5 000	49 500	50 172	0,02%
Obligations de L'Etat		61 953 125	64 364 909	27,23%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	2 053 125	2 137 089	0,90%
EMPRUNT NATIONAL 2021 B	70 000	7 000 000	7 368 587	3,12%
EMPRUNT NATIONAL 2021 C	20 000	20 000 000	21 065 074	8,91%
EMPRUNT NATIONAL 2-2021 C	10 000	10 000 000	10 423 299	4,41%
EMPRUNT NATIONAL 2-2021 B	90 000	9 000 000	9 376 688	3,97%
EMPRUNT NATIONAL 3-2021 B	25 000	2 500 000	2 564 614	1,09%
EMPRUNT NATIONAL 1-2022 C	114 000	11 400 000	11 429 559	4,84%
Bons du trésor assimilables		58 984 429	61 951 713	26,21%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	18 385 081	7,78%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	6 930 469	2,93%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 000 899	1,27%
BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 530 814	5,30%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	9 089 250	3,85%
BTA 03-2027	10 000	9 140 000	9 286 685	3,93%
BTA 07-2032	3 000	2 573 880	2 728 516	1,15%
Titres OPCVM		10 000 070	10 138 582	4,29%
-				
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	62 214	8 000 036	8 113 950	3,43%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	18 316	2 000 034	2 024 632	0,86%
TOTAL		192 131 589	199 874 611	84,56%
Pourcentage par rapport à l'actif				84,41%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2022 à D : 16.741.271 se détaillant comme suit :

	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2022	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	16 477 689	16 741 271	7,08%
Certificat de dépôt AIL au 23/05/2022 (au taux de 8,80%) 370 jours	4 000 000	4 247 964	1,80%
Certificat de dépôt STB au 03/04/2022 (au taux de 8,05%) 10 jours	12 477 689	12 493 307	5,29%
TOTAL	16 477 689	16 741 271	7,08%
Pourcentage par rapport à l'actif			7,07%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à D : 246.326 contre D : 494.761 au 31/03/2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Retenues à la source sur BTA	1 804	181 089	2 527
Retenues à la source sur obligations	84 119	153 268	89 464
Autres (*)	160 404	160 404	160 404
Total	246 326	494 761	252 395

(*): Il s'agit de la charge TCL à récupérer de la société STB MANAGER, l'ancien gestionnaire de la SICAV.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à D : 383.139 contre D : 390.189 au 31/03/2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Gestionnaire	92 070	78 194	89 731
Dépositaire	57 258	62 007	106 713
Commission de distribution	233 810	249 988	238 077
Total	383 139	390 189	434 521

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à D :53.548 contre D : 52.311 au 31/03/2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	20 468	22 564	19 898
Retenue à la source	30 096	22 877	8 143
Autres (TCL)	2 984	6 870	1 131
Total	53 548	52 311	29 172

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	203 770 317
Nombre de titres	2 050 608
Nombre d'actionnaires	2 681

Souscriptions réalisées

Montant	54 381 575
Nombre de titres émis	547 258
Nombre d'actionnaires nouveaux	42

Rachats effectués

Montant	(36 784 163)
Nombre de titres rachetés	(370 170)
Nombre d'actionnaires sortants	(82)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	243 445
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	189
Régularisation des sommes non distribuables	215 184

Frais de négociations de titres (10 906)

Capital au 31-03-2022

Montant 221 815 639
 Nombre de titres 2 227 696
 Nombre d'actionnaires 2 641

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 à D : 2.724.056 contre D : 2.361.359 pour la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 057 840</u>	<u>1 222 353</u>	<u>4 804 934</u>
- Intérêts	1 057 840	1 222 353	4 804 934
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>665 360</u>
- Dividendes	-	-	665 360
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 666 217</u>	<u>1 139 006</u>	<u>5 551 354</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 666 217	1 139 006	5 551 354
TOTAL	2 724 056	2 361 359	11 021 647

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 à D : 583.053 contre D : 980.906 pour la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Intérêts des prises en pension livrée	-	96 667	1 094 567
Intérêts des comptes à terme	-	456 900	809 745
Intérêts des certificats de dépôt	583 053	427 339	1 784 091
TOTAL	583 053	980 906	3 688 403

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 à D : 330.490 contre D : 300.937 pour la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Rémunération du gestionnaire	242 281	203 230	924 523
Rémunération du dépositaire	44 105	48 853	192 254
Commission de distribution	44 105	48 853	192 254
TOTAL	330 490	300 937	1 309 032

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 à D : 66.928 contre D : 73.643 pour la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Redevance CMF	58 806	65 138	256 339
TCL	8 121	8 497	35 764
Autres	1	8	163
TOTAL	66 928	73 643	292 266

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021. Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.